UNIVERSITÉ DE RENNES — FACULTÉ DE DROIT

L'INDUSTRIE AU MAROC

ET

SES PROBLÈMES

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Présentée et soutenue le Mercredi 6 Décembre 1933, à 15 heures

PAR

Guy EVIN

JURY { M. BODIN, *Doyen, Professeur.*
M. FROMONT, *Professeur, Président*
M. LAGARDE, *Professsur.*

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, Rue Soufflot, PARIS (V^e^)

1933

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41543513_0037

La Faculté n'entend ni approuver, ni désapprouver les opinions émises dans les thèses; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs à leurs auteurs.

L'INDUSTRIE AU MAROC

ET

SES PROBLÈMES

UNIVERSITÉ DE RENNES — FACULTÉ DE DROIT

L'INDUSTRIE AU MAROC

ET

SES PROBLÈMES

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Présentée et soutenue le Mercredi 6 Décembre 1933, à 15 heures

PAR

Guy EVIN

JURY
- M. BODIN, *Doyen, Professeur.*
- M. FROMONT, *Professeur, Président*
- M. LAGARDE, *Professsur.*

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, Rue Soufflot, PARIS (V^e^)

1933

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

INTRODUCTION

Sommaire. — I. Le fait industriel. — II. Les difficultés de l'Industrie. — III. Les Pouvoirs Publics doivent-ils intervenir ? — IV. La nécessité d'un inventaire.

I. — *Le fait industriel.*

L'agriculture et l'élevage, qui représentent les formes traditionnelles de l'activité économique du Maroc, ne sont plus aujourd'hui ses seules richesses. Depuis 1912, date de l'établissement du Protectorat français, le Maroc a pris place parmi les grands pays miniers du monde et il tend désormais, d'un effort continu, vers le *stade industriel* [1].

Retraçons brièvement les étapes de cette évolution :

1. Nous croyons nécessaire de préciser ici ce qu'on entend par *industrie*. Dans un sens large, on désigne par là toute activité économique, quelle qu'elle soit : industrie des transports, industrie touristique, industrie bancaire voire même industrie agricole. Nous rejetons cette signification trop vague.

L'industrie, au sens strict, s'oppose à l'agriculture, au commerce, au transport, à la pêche, aux professions libérales et au service domestique. Elle comprend l'ensemble des travaux exécutés, soit dans les mines, soit dans les usines ou ateliers. (Cf., P. Reboud, *Précis d'économie politique*, Paris, Dalloz, 1925, t. I[er], p. 274).

Mais entre ces deux genres d'industrie, industrie extractive ou minière, industrie manufacturière ou de transformation, existe une différence essentielle : tandis que l'une extrait, sans modifier leur structure intime, les substances minérales utiles à l'homme, l'autre fait subir aux matières premières de diverse origine une transformation plus ou moins complète.

Seule, en réalité, cette forme particulière d'activité économique, la *transformation des matières premières* constitue l'industrie proprement dite. Elle se diversifie, d'ailleurs, en plusieurs branches, suivant la nature ou la destination des produits fabriqués : industrie de la construction, de l'alimentation, industrie textile, usines de première fusion industrie métallurgique et mécanique, industrie chimique...

En 1912, l'industrie européenne au Maroc est pratiquement inexistante.

Dès 1921, elle est en plein essor et tout fait augurer alors que « rien ne ralentira ses progrès qui, par leur rapidité, sont d'un exemple rare, sinon unique, dans les annales industrielles »[1]. Le recensement de cette même année indique 260 établissements industriels, 180.268.000 francs de capital engagé, 3.989 ouvriers et 13.770 chevaux-vapeur[2].

Aujourd'hui, quelque vingt ans après l'établissement du Protectorat, nous pouvons, par de nouveaux *indices*[3], mesurer le chemin parcouru :

La force motrice consommée par les mines et l'industrie atteint au minimum 35.000.000 de kilowatts-heure annuels, soit plus du tiers de la production totale d'électricité.

Le personnel recensé par les inspecteurs du travail dans les établissements industriels est de 45.032 individus, dont 10.534 Européens et 34.518 indigènes ; sur les 1.932 établissements visités, 7 occupent chacun plus de 500 employés ; 49 en occupent de 100 à 500 ; et 457, de 20 à 100.

Le capital engagé dépasse le milliard ; il se répartit ainsi : 305.977.000 francs entre 88 sociétés purement industrielles, 345.591.000 francs entre 51 sociétés minières, chiffres auxquels il faut ajouter le montant du capital-obligations pour obtenir la somme globale d'un milliard.

L'industrie marocaine est donc un fait qui n'est pas sans valeur, quoique rarement décrit[4]. Il traduit une évolution

1 et 2. Ch. Avonde, chef du Service du Commerce et de l'Industrie, in *La Renaissance au Maroc*, Rabat, 1922.

3. Le dernier recensement proprement industriel date de 1927 (cf., feuilles annexes). Nous donnons ici les chiffres les plus récents que nous ayons pu trouver (1931-32) ; mais en faisant remarquer que ces indices : 35.000.000 de kwh annuels, 45.032 employés, un milliard de francs, sont des *indices communs à l'industrie minière et à l'industrie manufacturière* (voir plus loin les références des ch. II, III et IV de la première partie) ; ils semblent s'appliquer approximativement *par moitié* à chacune d'elles.

4. M. A. Girault, le regretté doyen de la Faculté de Droit de Poitiers, dans

de l'économie marocaine vers un état plus complexe. Mais voici qu'aujourd'hui surgissent de graves difficultés, qui menacent de ruiner l'industrie et, par là même, de compromettre toute cette évolution. C'est à leur étude qu'il faut maintenant nous attacher.

II. — *Les difficultés de l'Industrie.*

L'origine en est lointaine, mais la crise mondiale leur a donné une dangereuse acuité.

Le Maroc, en effet, ne connaît pas de protection douanière, ou plutôt ne connait qu'une *protection nettement insuffisante* : sa porte est ouverte à tous les produits étrangers, sans distinction d'origine ou de nationalité, et ceux-ci n'acquittent à leur entrée que le droit faiblement protecteur de 12,5 %.[1] Il nous semble étonnant que, dans de telles conditions, l'industrie marocaine ait pu naître et grandir, plus étonnant encore qu'à l'heure où toutes les nations du monde élèvent des barrières douanières infranchissables[2], cette jeune industrie, livrée sans défense à la concurrence étrangère, puisse « tenir ».

ses *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Paris, Sirey, 1928, t. V, ne fait aucune allusion à l'industrie marocaine et glisse seulement quelques phrases discrètes sur les ressources minérales : « Les renseignements sont jusqu'ici trop vagues et trop peu nombreux pour permettre de se faire une idée précise de l'importance des richesses minières du Maroc », p. 394.

Par contre, MM. R. Hoffherr dans l'*Economie Marocaine*, Paris, Sirey, 1932, ch. IV, — J. Célérier dans le *Maroc*, Paris, Colin, 1931, ch. VI, — L. Chauveau dans un « Aperçu sur le développement de l'industrie au Maroc », *Revue de la Chimie et de l'Industrie*, mars 1932, n° 3 *bis*, font de ce phénomène une étude extrêmement intéressante.

1. Sauf pour les blés et céréales secondaires, dont l'entrée au Maroc est prohibée (Dahirs de 1929 et 1933).

2. Ainsi, aux Etats-Unis, la moyenne des droits perçus était de 40 % en 1929, de 45 % en 1930, de 51 % en 1931, de 58 % en 1932, sans compter les prohibitions d'entrée (*Bulletin de la Banque Nationale pour le commerce et l'industrie*, septembre 1933). Par ailleurs, M. Rist a calculé qu'en France la moyenne des droits qui était de 12 % en 1902, s'était élevée à 16 % en 1913 (Cours professé à la Faculté de Droit de Paris en 1925-26 sur les Relations commerciales internationales, p. 312)... pour aboutir au système actuel des contingentements.

L'effet nuisible de cette absence de protection est encore aggravé par l'application d'une mesure que la Métropole a dû consentir en faveur de l'agriculture marocaine : l'admission de contingents (blés, fruits, animaux...), exportables en franchise de tous droits sur le territoire français. Une telle mesure, justifiée par de pressantes nécessités, contribue, il n'en est pas moins vrai, à élever le prix des denrées alimentaires et, par suite, le coût de production des objets manufacturés. Reconnaissons cependant que cette même faveur s'applique à certaines catégories de produits industriels, mais d'une façon si étroite que son efficacité s'en trouve singulièrement limitée[1].

Repoussée du marché extérieur, admise avec méfiance et restriction sur le marché français, combattue sur son propre marché, l'industrie marocaine souffre un grand dommage de ce resserrement de débouchés.

Les réactions de l'opinion ont été vives.

Elles se sont exprimées d'abord par l'organe de la presse ou des bulletins corporatifs, avec une ironie amère, violence parfois, rarement sans raison : le Maroc doit-il se montrer si libéral envers tous, alors que tous se montrent envers lui si rigoureux ?

De là on est passé aux actes : le 14 juin 1933 était fondé un organisme de défense chérifienne, *le Comité central des Industriels du Maroc*, placé sous de hauts patronages, « groupant tous ceux qui possèdent en zone française de l'Empire Chérifien une exploitation ayant pour objet de transformer toutes matières premières ou de produire l'énergie électrique ». Son but, c'est de « poursuivre énergiquement dans tous les domaines, économique, social, législatif, fiscal et

1. Cf., *infra*, Ire Partie, ch. V.

douanier la défense des intérêts généraux du Maroc et des intérêts plus particuliers à telle ou telle catégorie de ses associés »[1].

Il convient d'ajouter que les dirigeants de ce comité, entendent également se placer sur un plan de collaboration franco-marocaine, afin d'ajuster les échanges entre les deux pays.

III. — *Les Pouvoirs Publics doivent-ils intervenir ?*

En présence d'une situation si difficile, reconnue non seulement dans les milieux industriels, mais en haut lieu, se pose la question discutée de l'intervention des Pouvoirs Publics.

Doivent-ils procéder à une élévation des tarifs douaniers sur les produits qui concurrencent directement ceux de l'industrie locale ? Cette mesure, dont on a pu constater la légitimité, nous la croyons possible[2].

Doivent-ils parallèlement solliciter de la Métropole l'octroi de contingents plus élevés pour les produits industriels d'exportation ?

Doivent-ils enfin procurer leur appui sous d'autres formes aux entreprises menacées ?

L'agriculture n'a-t-elle pas bénéficié jusqu'à ce jour de la sollicitude constante de l'Administration par des primes, des crédits, des avances, des mesures radicales de protection douanière ? L'industrie mérite-t-elle semblables encouragements ?[3]

1. Avis de convocation, 9 juin 1933, Casablanca. — Voir le manifeste des industriels du 9 octobre 1933 (feuilles annexes).
2. Cf., *infra*, ch. V, I^re^ partie.
3. Un fonctionnaire, au Conseil du Gouvernement, a pu évaluer à 70 millions de francs les sommes distribuées à l'agriculture en 1930, qui fut une année de très mauvaise récolte.

Ici vont s'affronter les thèses des adversaires, interventionnistes et libéraux.

Les partisans de l'*intervention* font valoir trois séries d'arguments :

En premier lieu, l'industrie est un *élément actif de l'équilibre de la balance des comptes*. Le Maroc, pays économiquement jeune, a une balance commerciale déficitaire : il exporte une certaine quantité de produits bruts, mais il importe pour une valeur très supérieure les objets manufacturés nécessaires à son outillage économique [1]. Il doit donc importer des capitaux pour payer son déficit commercial ainsi que les intérêts de ses dettes passées. A ce prix seulement, l'équilibre de la balance des comptes est obtenue. Une telle situation ne saurait se prolonger sans danger : comme l'écrit M. Siegfried, « ces pays dépendent entièrement, du moins tant qu'ils restent à ce stade de développement, du volume et du prix des aliments ou matières premières qu'ils exportent » [2]; ils risquent, en même temps, de contracter une dette excessive. Précisément, l'industrie apparaît comme un excellent moyen de redressement : elle diminue le volume des importations en satisfaisant les besoins essentiels de la consommation locale, elle accroît celui

1. Années | Importations (exprimées en millions de francs) | Exportations | Total | Déficit de la balance commerciale

				Montant	% du total
1919	480	228	708	252	36 %
1929	2.547	1.233	3.780	1.314	35 %
1930	2.208	719	2.928	1.489	51 %
1931	2.075	761	2.836	1.314	46 %
1932	1.785	685	2.470	1.110	44 %

N.-B. — En 1932, les objets fabriqués représentent encore 56 % des importations et seulement 1 % des exportations. (*Le Maroc et la crise*, Société d'Études et d'informations économiques, Paris, mai 1933, p. 24).

2. « Les capitaux en Amérique latine », *Revue de Paris*, 1er février 1932, p. 493.

des exportations en assurant des marchés extérieurs à ses entreprises les mieux placées ; par cette double action, elle tend à rétablir l'équilibre de la balance commerciale et permet d'assurer dans un sens favorable celui de la balance des comptes.

L'industrie est aussi, c'est là le second argument, un *élément d'équilibre de l'économie générale du pays* : d'une part, elle offre à la production agricole et minière un débouché restreint, mais régulier et plus certain que le débouché extérieur ; d'autre part, elle représente une source de richesses indépendante des autres en quelque façon : « Quand des circonstances quelconques... viennent infliger des pertes à certaines branches de la production, les branches voisines ne souffrent pas nécessairement des mêmes maux ; leurs gains viennent balancer le déficit des premières... Au contraire, dans les pays spécialisés, une crise de l'industrie dominante peut dégénérer en un véritable désastre. Ainsi en est-il des pays neufs qui pratiquent la monoculture... Le Canada qui s'est spécialisé dans la production du blé, souffre actuellement de la crise beaucoup plus que la France qui non seulement est un pays agricole et industriel, mais dont la production agricole est extrêmement variée, allant du blé et du bétail aux fleurs de la Côte d'Azur en passant par les primeurs et les fruits »[1]. Bref, suivant une heureuse formule, « la sécurité paraît être l'enviable privilège des pays à productions variées »[2].

Au Maroc, on a déjà senti tout le prix de cet avantage.

Le Service du Commerce et de l'Industrie reconnaît « qu'une industrialisation raisonnable contribuera à donner plus de stabilité à l'économie du Protectorat et favorisera

1-2. P. Fromont. « La division internationale du travail et la reconstruction économique de l'Europe », *Revue Politique et Parlementaire*, août 1931.

en même temps le développement de la production agricole, aujourd'hui limité par l'insuffisance des débouchés »[1].

M. Hoffherr, dans *l'Economie Marocaine*, souligne le dynamisme du développement industriel et fait nettement ressortir « l'obligation qui s'impose au Maroc de dépasser le stade purement agricole pour fonder son économie sur un équilibre plus stable »[2].

En dernier lieu, l'intervention ne sauvegarde pas seulement des intérêts purement marocains, elle *sauvegarde* aussi des *intérêts français* : la plupart des industries qui se sont fondées au Maroc (80 % environ), sont françaises par leurs capitaux et leur direction ; filiales d'établissements métropolitains, elles consolident, en quelque sorte, le courant traditionnel d'importation des produits français dans l'Empire Chérifien et servent à y asseoir l'influence économique de leur pays d'origine. C'est la politique normale des peuples colonisateurs : ainsi, les Anglais dans l'Inde, « reconnaissant le caractère inévitable de son orientation industrielle, ont décidé, loin de la combattre, de favoriser l'essor de ses entreprises, mais en les soumettant au contrôle de la finance britannique »[3]. Il apparaît, dès lors, que, sur ce nouveau terrain, les intérêts français et marocains sont étroitement liés et réclament un commun soutien.

L'intervention des Pouvoirs Publics aboutit, en définitive, à la sauvegarde des intérêts généraux du pays protecteur et du pays protégé. A cela, que vont répondre les partisans du *laisser-faire* ?

Une telle politique, disent-ils, conduit à de graves dangers dans l'ordre économique et dans l'ordre social.

1. Rapport sur la Navigation et le Mouvement commercial du Maroc en 1931, avant-propos, Rabat, 1932.
2. *L'Economie Marocaine*, *op. cit.*, p. 160.
3. A. Philip, *L'Inde Moderne*, Paris, Alcan, 1930, p. 114.

Danger social, d'abord : n'est-ce pas encourager la formation d'un *prolétariat indigène* que d'encourager l'industrie marocaine ? Cette conséquence n'est pas niable, mais elle n'est dangereuse pour l'ordre établi que dans la mesure où la masse des travailleurs indigènes vit misérable et abandonnée à elle-même. « Ce qui fait la révolte, ce n'est pas la méchanceté naturelle des hommes, c'est le malheur et la misère »[1]. Il appartient aux dirigeants de l'industrie de combattre un pareil danger par l'organisation préventive d'œuvres sociales.

Revenons sur le terrain des faits économiques. « Le Maroc », dit M. Truchy, « ferait une mauvaise affaire en *renchérissant* par des droits d'entrée les objets fabriqués qu'il achète au dehors »[2].

Sous cette forme concise, l'argument a besoin d'être expliqué. S'agit-il des objets que le Maroc ne produit pas (comme les automobiles), en quoi l'élévation des droits d'entrée sur les seuls objets qui font concurrence à l'industrie locale, peut-elle renchérir, même indirectement, le prix des premiers ? S'agit-il au contraire, des objets que le Maroc produit lui-même (comme les ciments), nul doute que leur prix ne s'en trouve augmenté : c'est là précisément le but cherché ; la dépense se répartit entre tous les consommateurs au lieu d'être laissée à la charge des producteurs. N'a-t-on pas fait de même pour l'agriculture ?... Nous retournons ainsi à notre première question : faut-il prendre en faveur de l'industrie des mesures semblables ?

Ces mesures permettent de sauvegarder les intérêts généraux du Maroc et de la Métropole.

Le véritable danger, croyons-nous, consiste à pousser

1. A. Maurois, *Lyautey*, Paris, Plon, 1931, p. 246.
2. H. Truchy, « *Le Maroc économique* », in *Le Capital* du 12 septembre 1933.

trop loin l'intervention : à soutenir des entreprises existantes ou à en favoriser de nouvelles qui ne soient pas viables. Une industrie à prix de revient excessivement élevés serait, pour l'économie marocaine comme pour l'économie française, une trop lourde charge.

IV. — *La nécessité d'un inventaire.*

Une discrimination s'impose donc entre les industries, celles qui sont *viables* et celles qui ne le sont pas. L'étude attentive des conditions générales de l'industrie, celle des entreprises actuelles permettront aux hommes de Gouvernement d'opérer cette discrimination et de tracer les limites de leur intervention.

Le Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie vient précisément de se prononcer « pour un recensement méthodique des industries marocaines existantes, qui permettra de déterminer la viabilité et les conditions de développement de chacune d'elles »[1]. D'autre part, le Comité central des industriels affirme sa volonté de « procéder au recensement précis et sincère de toutes les industries en activité ».

Nous espérons que ce travail, malgré ses faiblesses et ses lacunes, répondra aux nécessités de l'heure et fournira une première base d'études. Nous avons d'ailleurs nous-mêmes largement bénéficié des efforts antérieurs condensés en quelques pages d'œuvres maîtresses et dans une série remarquable d'articles de revue.

Attentif aux échos journaliers de la presse marocaine, nous avons puisé dans la lecture des statistiques officielles

1. Séances des 27 et 28 avril 1933. *Bulletin Economique du Maroc*, n° 1, p. 16.

et dans celle des rapports de Conseils d'administration une documentation de première source. Mais nous avons également tiré le plus grand fruit d'une suite d'enquêtes menées au cours des années 1932-1933 près des personnes compétentes.

Au Maroc, nous avons reçu des autorités un accueil extrêmement bienveillant et de précieux conseils. Qu'il nous soit permis de remercier, en particulier, M. René Hoffherr, Directeur des Centres d'Etudes Juridiques, qui a constamment soutenu notre effort et dont les vues pénétrantes sur l'économie marocaine nous ont été d'un si utile secours ; M. le Lieutenant-Colonel Bernard, ancien Chef du Cabinet de la Défense Nationale ; et M. Coursier, Consul de France, Chef du Service du Commerce et de l'Industrie. De nombreux industriels et hommes d'affaires ont bien voulu nous mettre au courant de la vie de leurs entreprises, notamment MM. les Directeurs des Chaux et Ciments, des Moulins du Maghreb, des Brasseries du Maroc et de la Raffinerie Sucrière ; MM. les Secrétaires Généraux de la Compagnie Marocaine et de la Compagnie Générale du Maroc. Nous leur exprimons ici nos plus vifs remerciements.

Poursuivant nos investigations à Paris, nous avons consulté les bureaux d'études des principales Sociétés marocaines et les Centres officiels de documentation : Office du Maroc, Union Coloniale et Afrique Française. De hauts fonctionnaires des Affaires Etrangères, M. Eirik Labonne, ministre plénipotentiaire, ancien Secrétaire général du Protectorat et M. Avonde, Consul général, Chef du Service des Affaires Marocaines, ont témoigné, par leurs critiques, tout l'intérêt qu'ils prenaient à notre étude. Nous avons eu aussi l'heureuse fortune de bénéficier des conseils et de l'expérience d'un des hommes les plus avertis des ques-

tions nord-africaines, M. Augustin Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Que M. Pierre Fromont, Professeur à la Faculté de Droit de Rennes, qui a bien voulu accepter la présidence de cette thèse et nous a aidé à faire les mises au points nécessaires, trouve également ici le témoignage de notre profonde reconnaissance.

PREMIÈRE PARTIE

LES CONDITIONS GÉNÉRALES

***

« Par son relief, son climat, ses habitants, ses productions, l'Afrique du Nord se rattache à l'Europe méridionale et fait partie du groupe des pays méditerranéens »[1].

Ce fait géographique est primordial. Il explique bien des problèmes dans l'ordre économique. Mais il ne doit retenir ici notre attention qu'autant qu'il est associé à un autre phénomène non moins frappant : *l'inexistence d'un pays fortement industrialisé* dans cette même zone méridionale. Plus brièvement, la notion de pays méditerranéen semble incompatible avec celle de pays industriel. Que l'on fasse le tour de cette zone en partant du Maroc, par l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte, puis par la Grèce, l'Italie, le midi de la France, l'Espagne, enfin, sous un ciel toujours bleu, les fumées des usines se font rares et comme étrangères au climat : ou si, de loin en loin, se dressent leurs hautes cheminées groupées, à Milan, Marseille, par exemple, rien qui dans son ensemble rappelle la « ruche bourdonnante » des pays du Nord.

Parmi toutes les nations du bassin méditerranéen, l'*Italie* apparaît comme la plus industrialisée en puissance absolue aussi bien qu'en puissance relative : sa population industrielle atteint 24 % de la population active[2]. En Espagne elle n'est que de 13,8 %, mais en France elle atteint déjà

1. Augustin Bernard, *op. cit.*, p. 3.
2. Egypte (1917) 8,4 % ; Espagne (1910) 13,8 % ; Grèce (1930) 15,7 % ;

28,4 %. Or, tous les essais d'industrialisation intensive de la péninsule se sont finalement révélés infructueux. Le Duce lui-même l'a reconnu, qui a répété à maintes reprises : « l'Italie a été créée par la nature pour produire par son sol. Sa houille, son fer, son pétrole, ce sont ses champs, ses vignes, ses fruits, son huile et son blé »[1]. Ces termes sont particulièrement nets. Le régime fasciste a désormais placé l'agriculture au premier plan de l'économie nationale. Il est opposé à toute industrialisation excessive de l'Italie et, sans vouloir diminuer l'extension prise jusqu'à ce jour par son industrie, il entend que celle-ci demeure à l'avenir dans les limites fixées par les conditions naturelles de la péninsule. Ne doit-il pas en être de même, à plus forte raison, des pays moins industrialisés auxquels nous faisions allusion tout à l'heure, voués surtout à une économie agricole, s'il est vrai qu'ils aient déjà épuisé la majeure partie de leurs possibilités industrielles ?

Ainsi, au delà d'un certain degré de puissance, la grande industrie serait exclue de toute la zone méditerranéenne, si l'on ne veut violenter les lois de la nature.

Dans cette zone, cependant, un pays tardivement ouvert à la civilisation européenne pose encore l'énigme industrielle : sera-t-il la brillante exception à cette règle qui condamne tout effort intense d'industrialisation ? Ou, s'il y est soumis, quelles sont ses chances approximatives de

Italie (1921)24 % ; France (1921) 28,4 % ; Pays-Bas (1920) 36,1 % ; Allemagne (1925) 38,1 % ; Belgique (1920) 39,9 %.

Ces chiffres sont donnés par l'*Annuaire de Statistique Internationale* (Genève 1928). Ils visent uniquement le personnel des industries de transformation, sauf pour l'Espagne, où celui des mines est englobé avec le précédent. Ils n'offrent pas d'ailleurs une comparabilité absolue, les recensements ayant été effectués à des époques différentes et par des procédés différents suivant les pays.

1. Lettre d'Italie. *Le Temps*, 7 août 1929.

réussite moyenne ? Peut-on les évaluer ? La question vaut d'être posée. Le *Maroc* la pose[1].

1. Nous nous efforcerons d'y répondre par une étude impartiale des conditions générales : conditions géographiques (matières premières et force motrice) — condition humaine (main-d'œuvre) — conditions financières (capitaux) — conditions juridiques (législation douanière). Mais la complexité des faits économiques est telle qu'elle nous incite à la prudence. Nous ne pouvons mieux faire à ce propos que de rappeler les paroles d'un éminent géographe, M. Maurette. sur les grands marchés de matières premières, en les appliquant à l'industrie : « Pour expliquer l'existence et la puissance de telle ou telle *industrie* dans un pays s'ajoutent aux conditions géographiques permanentes des facteurs historiques, des circonstances de temps, des institutions humaines, des organismes techniques et financiers, qui font comprendre la nécessité qu'il y a à les étudier avec *la plus grande prudence*, en se gardant, comme recommande le philosophe, des généralisations hâtives et des conclusions précipitées ». (Maurette F. « Les grands marchés de matières premières ». Paris, Colin, 5e ed. 1930, p. VI).

CHAPITRE PREMIER

LES MATIERES PREMIERES

Sommaire : I. *Matières premières d'origine animale et végétale.* — II. *Matières premières d'origine minérale* : 1. Les phosphates : *a*) les gisements ; *b*) l'industrie phosphatière. 2. Les minerais métalliques : *a*) fer ; *b*) manganèse ; *c*) plomb ; *d*) métaux divers. — 3. Les combustibles minéraux : *a*) charbon ; *b*) pétrole

L'industrie consiste essentiellement dans la transformation des matières premières. Aussi nous paraît-il logique d'examiner en premier lieu les ressources dont le Maroc dispose à cet égard. Nous pourrons ensuite tirer de cet examen une première conclusion sur les possibilités industrielles du pays. Nous nous contenterons pour le moment de mentionner la faculté qu'il pourrait avoir dans certains cas de manufacturer des matières premières importées de l'étranger.

Une distinction élémentaire s'impose dès l'abord entre les diverses matières selon leur origine, animale, végétale ou minérale. Mais, tandis que les matières animales et végétales correspondent aux ressources du sol, les matières minérales se confondent avec les ressources du sous-sol. Cette double relation détermine notre propre classification :

I

Les matières premières d'origine animale et végétale [1]

Parmi les matières premières d'origine animale, nous relevons d'abord celles qui dérivent de l'*élevage*. Il y a approximativement dans la zone française du Maroc : 2 millions de bœufs, 9 millions de moutons et 3 millions de chèvres [2]. Le troupeau bovin pourrait, *a priori*, servir de base à l'industrie frigorifique ; mais la viande congelée d'importation, celle d'Argentine en particulier, est vendue bien meilleur marché que la viande congelée marocaine [3] ; il en résulte, semble-t-il, un obstacle insurmontable au développement ce cette industrie. Quant au troupeau ovin du Maroc, il fournit des laines qui, avant la baisse des cours, tenaient une place honorable sur le marché mondial ; en 1927 l'exportation représentait les 2/5 (6.958 tonnes) de la production totale ; le reste (3/5) était utilisé sur place pour la fabrication des tapis ou des vêtements indigènes [4]. Aujourd'hui l'industrie locale est devenue le débouché le plus sûr des laines marocaines. Les peaux de chèvres et de moutons, élément du commerce d'exportation, font aussi l'objet d'une importante utilisation locale : fabrication des babouches, sacs et harnachements. En somme, les produits

1. Nous ne ferons que mentionner ici celles qui font l'objet d'une étude postérieure, à raison de l'*importance* des industries auxquelles elles se rattachent. Nous prions le lecteur de s'y reporter. Blé., p. 134, orge, p. 142, olivier, p. 146, faune maritime, p. 148, canne et betterave à sucre, p. 158, palmier nain, alfa et plantes à parfum, p. 161.

2. Bernard (A), *op. cit.*, p. 450.

3. A telle enseigne que, pour déterminer l'intendance militaire à s'approvisionner sur place, le Gouvernement a pris à sa charge, en 1931 et 1932, la différence de prix entre les deux catégories de viande.

4. *Annuaire économique et financier*, 1929, p. 253 et 348.

de l'élevage marocain (laines et peaux), servent pour une large part à alimenter l'activité des industries indigènes.

La *faune maritime* du Maroc est abondante (cf., p. 148) et son exploitation méthodique doit avoir pour suite naturelle l'établissement d'usines de conserves.

Les matières premières d'origine végétale sont très nombreuses mais leur importance varie considérablement pour l'industrie suivant les espèces :

Les *forêts* marocaines couvrent approximativement 2.000.000 hectares sur un total de 11 millions utilisés pour la culture ou l'élevage [1]. Le liège est le principal produit qu'on en retire (la superficie occupée par le chêne-liège étant de 250.000 hectares environ). On estime que le Maroc pourra donner approximativement 150.000 quintaux de liège, dont 100.000 pour la seule forêt de la Mamora ; il produit actuellement 26.000 quintaux de liège mâle, 35.000 quintaux de liège de reproduction et 12.000 quintaux de tanin de chêne-liège [2]. Le bois de tizrah est également exploité pour son tanin ; on en exporte une partie en France et à l'Etranger ; l'autre sert aux indigènes pour la préparation de leurs cuirs. Le chêne vert fournit un bois extrêmement dur et compact ; il convient parfaitement à la fabrication des traverses de chemin de fer. Le cèdre et le thuya donnent enfin des bois de charpente et de menuiserie. Mais ces exploitations doivent être poursuivies avec ménagement sous peine de ruiner la forêt [3]. L'avenir de l'industrie du bois apparait donc comme très limité.

Les *céréales* constituent jusqu'à ce jour la culture essentielle du Maroc (cf., p. 134 et 142) ; elles couvrent 3.200.000 hectares représentant 93 % de la superficie cul-

1. *Annuaire économique*, p. 206 et256.
2.3. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 441.

tivée. Aussi les minoteries, biscuiteries et fabriques de pâtes alimentaires trouvent-elles sur place un approvisionnement facile. L'industrie de la brasserie peut également utiliser une partie de l'orge produit dans le pays.

Les essais de culture des *plantes industrielles*, coton [1], lin textile [2], betterave sucrière (cf., p. 158), ont donné des résultats qui ne permettent pas de prévoir jusqu'à ce jour un développement bien considérable.

Les vastes peuplements d'*alfa* et de *palmier nain* (cf., p. 161) fournissent des matières susceptibles d'une transformation sur place.

L'*olivier*, l'arbre traditionnel de l'Afrique du Nord (cf., p. 146) donne depuis longtemps son fruit aux fabricants d'huile indigène ; amélioré par les colons européens, il devrait représenter une ressource plus appréciée des industriels.

Enfin, les nouvelles cultures *fruitières et maraichères* (cf., p. 151) vers lesquelles le Maroc s'oriente aujourd'hui en vue de l'exportation, réservent aux usines de conserves des possibilités intéressantes de transformation.

Pays d'agriculture et d'élevage, le Maroc offre aux industries qui en sont le prolongement, comme les industries alimentaires, des ressources relativement abondantes. Mais ce ne sont pas celles-là qui peuvent déterminer dans un pays la naissance de la grosse industrie. Celle-ci dépend de la présence d'un très petit nombre de matières minérales, au premier rang desquelles il faut placer la houille. Le Maroc les possède-il ?

1.2. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 449.

II

Les matières premières d'origine minérale

L'inventaire des ressources minérales du Maroc doit être particulièrement précis. Pour le dresser, nous nous conformerons à l'ordre historique, étudiant la brillante période du développement minier, qui commence en 1921 avec la mise en valeur des phosphates, se continue par l'éveil des autres minéraux, fer, manganèse (1923), plomb... se poursuit avec la découverte des charbons de Djerada en 1928, du cobalt en 1930 et se prolonge de nos jours par des sondages méthodiques en matière pétrolière.

1. *Les phosphates*

a) *Les gisements.* — Le Maroc est le premier pays phosphatier du monde par l'étendue des gisements et la qualité du minerai. Ses terrains phosphatés forment les deux grands bassins des Ouled-Abdoun et des Gantour, séparés par la vallée de l'Oum-er-Rebia [1]. Le gisement de *Kourigha*, découvert en 1918, exploité depuis 1921, est situé sous le plateau des Ouled-Abdoun, près d'Oued-Zem et à 140 kilomètres S.E. de Casablanca. Son minerai présente les caractéristiques suivantes : une très grande finesse, plus de 50 % passe au tamis 80 sans mouture ; une forte tenure en phosphate de chaux, 75 % environ, alors que Gafsa titre seulement 58/60 % ; une faible teneur en fer et alumine, moins de 0,75 % [2]. Aussi sa richesse en phosphate et sa pureté le

1. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 464.
2. Notice de la Direction générale de l'Office Chérifier des Phosphates, mai 1932, p. 1.

font-ils particulièrement apprécier des superphosphatiers.

Dans la région des Gantour, un autre gisement, qui s'étend sans discontinuité sur 180 kilomètres de longueur d'ouest en est, contient plusieurs milliards de tonnes de phosphate à 68/70 %; un centre d'exploitation a été choisi à *Louis-Gentil*, près de l'extrémité occidentale du gisement et à 80 kilomètres S.E. de Safi, port par lequel s'effectuera l'expédition du minerai[1]; les travaux d'aménagement sont en cours.

b) *L'industrie phosphatière.* — L'exploitation des gisements de phosphate a nécessité la mise au point d'une triple organisation : administrative, technique, économique.

L'organisation *administrative*[2] a sa source dans deux dahirs successifs : l'un du 17 janvier 1920, réserve au Maghzen la recherche et l'exploitation des phosphates, par exception au principe des adjudications publiques en matière minière (dahir de 1914); l'autre, du 7 août 1920, crée l'organe nécessaire, *l'Office chérifien des phosphates*. Ainsi a-t-on évité que des groupements étrangers ne se portent adjudicataires et ne gardent jalousement le monopole d'une richesse essentielle pour le développement économique du Maroc. L'Office a été doté sur l'emprunt marocain de 1921 d'un capital de 36 millions de francs, destiné à pourvoir aux dépenses de premier établissement. Il constitue une entreprise d'Etat; mais c'est une entreprise fondée sur le principe de l'industrialisation des services publics; elle se présente, en effet, sous les traits d'une société privée : personnalité morale et autonomie financière, Conseil d'administration, inscription au registre du commerce, paie-

1. *Id.*, p. 1.
2. Notice de la Direction générale de l'O.C.P., août 1931, p. 2, et Hoffherr (R.), p. 202.

ment des impôts dus par les sociétés, personnel non fonctionnaire, sauf le Directeur, qui est lié par un contrat envers l'Etat. Il importe, toutefois, de préciser que le Conseil d'Administration comprend, à côté des représentants de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, une majorité de hauts fonctionnaires et que, depuis 1929, la comptabilité est soumise au contrôle de la Cour des Comptes. M. Pietri, ancien directeur des Finances au Maroc, a trouvé une formule très heureuse pour définir l'Office chérifien des Phosphates : « C'est, dit-il, un organisme assimilable à une société par actions dont l'Etat serait le seul actionnaire ».

Les premiers travaux de mise en valeur ont été effectués aux mines de Kourigha en mars 1921. Voici les grandes lignes de l'organisation *technique* : L'extraction du phosphate a lieu par galeries souterraines ; car, celui-ci se présente sous forme de couches sableuses, sensiblement horizontales, situées à une trentaine de mètres au-dessous du niveau du plateau ; il est remonté à la surface au moyen de plans inclinés, criblé, séché dans des fours rotatifs et, une fois ces opérations terminées, chargé dans des wagons trémies de 50 tonnes à destination de Casablanca [1].

Le transport, assuré à l'origine par la voie de 0 m. 60, se fait aujourd'hui par voie normale électrifiée. Des mines au port d'embarquement il y a une longue descente, qui commence à 800 mètres d'altitude ; cette particularité facilite le transport des wagons chargés et permet de récupérer 30 à 35 % de l'énergie nécessaire pour la remontée du matériel vide [2].

Casablanca possède un quai spécial pour les phosphates de 300 mètres de long, avec deux postes d'accostage à un

1. Notice, mai 1932, p. 1.
2. Notice, août 1931, p. 3.

terre plein de 85 mètres de profondeur. Il est aménagé et muni d'appareils d'embarquement mécaniques très perfectionnés, qui permettent de mettre en navire 1.200 tonnes à l'heure pour chaque poste [1].

La plupart des opérations, tant à la mine qu'au port, se font mécaniquement. La force motrice est fournie par les usines de l' « Energie électrique du Maroc ». A Kourigha, il y a aussi une centrale de secours comprenant 5 moteurs à gaz pauvre de 250 CV et 1 moteur Diesel de 1.125 CV [2]. La main-d'œuvre est, cependant très nombreuse ; des essais de machines électriques faits pour supprimer le roulage à main dans les galeries tertiaires ont prouvé que la simple main-d'œuvre indigène est souvent moins coûteuse, si l'on fait intervenir l'amortissement du matériel. Dans ce cas, la machine n'est qu'un moyen de parer à l'insuffisance possible du nombre d'ouvriers [3]. Au 1er janvier 1931, le personnel employé aux mines, à Casablanca et à l'Office de Rabat, haut personnel et services généraux compris, était de 5.140 indigènes et 1.060 Européens [4]. L'œuvre sociale réalisée mérite, par son importance, une étude spéciale (cf., Chapitre III).

L'organisation *économique* vise essentiellement à écouler le produit brut sur les marchés extérieurs. Le débouché offert par l'usine de superphosphates de Casablanca est, en effet, bien modeste : à peine 20.000 tonnes par an, 14.625 tonnes en 1932. Ainsi, en dehors des installations de criblage et de séchage, le phosphate ne donne naissance au Maroc qu'à une industrie de transformation peu importante par rapport à la production totale. L'explication en

1. *Id.*, p. 3.
2. *Id.*, p. 4.
3. Rapport du Conseil d'Administration, Rabat, exercice 1931, p. 1 et 2.
4. Notice mai 1932, p. 2.

est simple : il s'agit d'un minerai dont toute la substance est utilisable et qui se transforme en engrais assimilable par simple mélange avec l'acide sulfurique [1]. Le pays consommateur d'engrais a donc tout intérêt à effectuer cette transformation chez lui. Au contraire, s'il s'agit du minerai de fer, par exemple, dont les 2/5 au moins, parfois les 3/4 du poids total, représentent une gangue inutilisable, cet intérêt n'existe plus : le transport grèverait trop lourdement le prix de la matière brute ; aussi, « entre la mine et le haut-fourneau le seul chemin possible est-il la ligne directe [2] ».

La presque totalité du phosphate marocain est donc exportée et transformée à l'Etranger pour les besoins de l'agriculture. La statistique des exportations accuse une croissance rapide et régulière jusqu'en 1931. A cette date, on constate un fléchissement de moitié, conséquence naturelle de la crise économique mondiale :

Quantités exportées : [3]

1921	8.232	tonnes
1922	79.815	—
1923	190.723	—
1924	430.441	—
1925	721.228	—
1926	885.720	—
1927	1.198.006	—
1928	1.337.070	—
1929	1.608.249	—
1930	1.779.008	—
1931	900.731	—
1932	1.004.019	—

Les principaux pays importateurs, en 1932, ont été dans l'ordre : l'Espagne (298.407 tonnes), la France

1. Le superphosphate est le produit obtenu en traitant par simple mélange et malaxage 100 parties de phosphate minéral broyé très fin, au tamis 80 ou au tamis 100, et 90 à 95 parties d'acide sulfurique à 53° Baumé. « Les phosphates au Maroc ». conférence de M. Beaugé, directeur général de l'Office Chérifier des Phosphates, Rabat, 5 avril 1928, p. 9.
2. F. Maurette, *op. cit.*, p. 152.
3. Rapport du Conseil, p. 2.

(118.993 tonnes), l'Italie (111.414 tonnes), la Hollande, (94.071 tonnes), l'Allemagne (76.404 tonnes), la Grande-Bretagne (72.374 tonnes), le Danemark (62.781 tonnes), le Japon (35.338 tonnes), l'Afrique du Sud (35.109 tonnes) [1].

Le Maroc occupe une place privilégiée sur le marché européen des phosphates. Cette situation est due aux avantages naturels résultant de la richesse du minerai, de l'étendue des gisements, des facilités de transport et à la perfection de l'outillage réalisé par l'homme.

La production mondiale était estimée, en 1928, à 9 millions de tonnes ainsi partagées : 4 à l'Afrique du Nord, 3 aux Etats-Unis (Floride) et 2 à l'Asie et l'Océanie [2].

L'Afrique du Nord fournissait les 4/5 de la consommation européenne. Mais celle-ci est tombée, par suite de la crise, de 6.300.000 tonnes en 1930 à 4.000.000 en 1931, pour se relever légèrement à 4.185.000 en 1932 [3].

Le Maroc a peu à craindre, sauf déséquilibre des monnaies [4], la concurrence des Etats-Unis situés trop loin pour exporter une matière aussi pondéreuse. D'autre part, l'importance de ses gisements lui assure une supériorité écrasante sur les phosphates algériens ou même tunisiens ; il est permis de penser que, sans une entente préalable, ces derniers auraient pu être gravement atteints dans leurs exportations. La nomination de M Beaugé, ancien directeur de la Compagnie de Gafsa, à la Direction générale de l'Of-

1. *Bulletin économique du Maroc*, Rabat, juillet 1933, n° 1, p. 11.
2. Bernard (A.), *L'Algérie*, Paris, Alcan, p. 477.
3. Rapports du Conseil d'Administration.
4. Mais aujourd'hui, cette hypothèse exceptionnelle a dû être envisagée par suite de la dévalorisation du dollar, jointe à la réduction de plus de moitié de la consommation américaine (2.835.000 t. en 1930, 1.153.000 t. en 1932). Aussi, en septembre 1933, un accord de contingentement est-il intervenu avec les Etats-Unis par l'intermédiaire d'un comptoir commun de ventes phosphatières nord-africaines, dont le siège est à Paris (Office Chérifien des Phosphates).

fice Chérifien, laisse supposer qu'une politique économique commune a été heureusement suivie, dès les premiers temps.

Les *résultats financiers*[1] démontrent la valeur des méthodes d'organisation. Depuis le premier exercice (1921) jusqu'à celui de 1930 inclus, l'Office Chérifien des Phosphates a versé à l'Etat des sommes considérables : 306.400.000 francs en dividendes, 73.500.000 francs en impôts, 130.000.000 francs à titre de contribution aux travaux publics ou aux emprunts, soit au total plus de 1/2 milliards de francs. Pour l'exercice 1930, l'Etat a touché, en dividendes seulement, 136 millions. Il n'est donc nullement exagéré de soutenir qu'aujourd'hui l'économie marocaine a pour fondement essentiel l'exploitation des phosphates.

Nous venons de voir pourquoi cette exploitation ne se continuait pas largement sur le plan des industries de transformation. En est-il de même des minerais qui sont à la base de l'industrie moderne ; fer, charbon, etc... ?

2. *Les minerais métalliques*[2]

a) *Le fer*[3]. — Un gisement de fer hématite, évalué à 50 millions de tonnes, a été reconnu dans la région de *Khenifra* sur le flanc N.-O d'un massif montagneux, le Bou-Ouzel, parallèle à l'Oum-er-Rebia. Le minerai est facile à extraire ; mais sa composition spéciale, où il entre une certaine proportion de sulfate de baryte, le rend im-

1. Notice, mai 1932, p. 3.
2. Nous devons des remerciements, pour la rédaction de ce chapitre, à M. Migaux, directeur du Bureau Minier Chérifien, Rabat.
3. Hoffherr (R.) et Mauchaussé (P.). Formules d'organisation minière africaine, Paris, Sirey, 1933, p. 196 à 200 et 146 à 148.

propre aux traitements ordinaires ; la découverte récente d'un procédé de préparation mécanique a permis de résoudre cette difficulté technique.

Le gisement n'est pas encore exploité. La *Société Chérifienne d'études et d'exploitations minières du Tadla*, fondée le 19 juillet 1930 au capital de 4 millions, groupe, suivant le principe de la concentration verticale, l'ensemble des sociétés minières sidérurgiques et des métallurgistes français avec des transporteurs marocains ; la liaison entre ces divers organes est assurée par le Bureau Minier Chérifien, qui participe à raison de 30 % ; la direction des études a été confiée à la Compagnie Mokta-el-Hadid, spécialisée depuis lontemps dans les questions minières nord-africaines. L'exploitation est subordonnée à deux conditions : la construction d'une voie ferrée devant prolonger la ligne d'Oued-Zem jusqu'à Khenifra pour le transport du minerai ; l'établissement d'un barrage sur l'Oum-er-Rebia pour l'électrification de l'entreprise. Le montant des capitaux nécessaires à l'exécution de ces différents travaux, y compris l'aménagement de la mine, est estimé à 300 millions de francs.

La production annuelle de minerai de fer pourra atteindre 500.000 tonnes, chiffre d'une importance relative assez faible : notons, en effet, que l'Algérie extrait de 1 million et demi à 2 millions de tonnes et que la France, second producteur du monde après les Etats-Unis, a une capacité de production égale à 42 millions t. Faute de bassin houiller à proximité, le minerai marocain ne se prête pas à une transformation sur place (toutefois cf., p. 169). Il est destiné à *l'exportation*. Aux cours de 1929 (60 fr./t.), la vente de 500.000 tonnes eut rapporté 30 millions de francs.

Il s'agit, en somme, d'un gisement exploitable dans un

avenir assez lointain. D'autres gisements, d'importance médiocre, se trouvent à Tiflet et à Boulhaut au Nord, à Tiznit au Sud.

b) *Le manganèse.* — Il existe quelques beaux gisements de manganèse au Maroc : 1. Dans la partie sud-orientale, celui de *Bou-Arfa*, à 250 kilomètres en ligne droite au sud d'Oujda, qui contient à vue 1 million de tonnes de minerai métallurgique courant et de minerai chimique à 85-90 % de bioxyde ; 2. dans la partie sud-occidentale : le gisement de l'*Imini*[1], situé sur le flanc sud du Grand-Atlas à 20 kilomètres du col de Telouet, qui, plus important que le précédent, a déjà révélé 1.500.000 tonnes ; celui d'*Aoulouz*[2], dans le Sous, à 70 kilomètres, à l'E.-N.-E. de Taroudant et, plus à l'Est, jusque dans le massif du Siroua, celui du *djebel Bachkoun*[3], ces deux derniers moins connus.

Le gisement de Bou-Arfa a été attribué, en vertu de l'automatisme sans correctif du régime minier de 1923, à une société contrôlée par de puissants intérêts étrangers, hollandais en majorité. Sa mise en valeur a provoqué la construction de la voie ferrée Oujda-Bou-Arfa, dont l'histoire mérite d'être racontée[4] : la société songe d'abord à raccorder la mine au Chemin de fer à voie moyenne Colomb. Béchar-Azrew ; puis, se décide à faire sortir le minerai par le Nord, après entente avec le Gouvernement Chérifien ; on hésite, plusieurs mois, entre les voies de 0 m. 60 et de 1 m. 05, et celle-ci est à peine choisie qu'on la remplace par la voie normale (1 m. 44), à raison, surtout, de la découverte, en 1928, du bassin houiller de Djerada situé sur le trajet de

1. Hoffherr et Mauchaussé, *op. cit.*, p. 200 à 203.
2 et 3. Id., p. 203 à 205.
4. Note sur l'industrie minière au Maroc, Despujols, *Revue de l'industrie minérale*, août 1930.

la ligne. La décision est grave, car si le transsaharien se construit, l'antenne de Bou-Arja peut entraîner le choix du tracé occidental. Cette ligne a été achevée en 1931, elle doit être prolongée jusqu'au port algérien de Nemours. La production escomptée était de 150.000 à 200.000 tonnes ; mais, par suite de l'effondrement des cours, il n'a été extrait que 3.977 tonnes en 1932, contre 12.500 en 1931, 16.200 en 1930 [1].

Diverses considérations, notamment la prépondérance des intérêts étrangers à Bou-Arfa et l'importance du manganèse pour l'industrie et la défense nationale, ont conduit à écarter la procédure courante de dévolution des permis pour l'étude des autres gisements.

Le 23 septembre 1929, à la suite d'accords passés par le Bureau Minier avec les représentants des divers intérêts en présence : Mokta el Hadid, Penarroya, Société du Manganèse, Groupe Marine-Homécourt, était fondée la « Société Anonyme Chérifienne d'Etudes Minières » pour l'étude du gisement d'Imini ; son capital initial de 3 millions a été porté à 4 millions le 15 décembre 1931 ; le Bureau Minier y participe à raison de 33 %. Mais, pour que l'exploitation soit possible, il faut encore que le tonnage reconnu soit suffisant (3 millions de tonnes au moins et que la question des transports soit résolue (traversée du col de Telouet via Marrakech). En ce qui concerne les gisements d'Aoulouz et de Bachkoun, décelés plus tard par suite de l'insécurité de la région, le Bureau minier a vainement recherché la cons-

1. D'une manière générale, les sociétés minières marocaines, surprises par la crise en pleine période d'organisation technique et commmerciale ont dû, en 1931 et 1932, réduire leur exploitation et souvent la mettre en sommeil complet. (Société d'Etudes et d'Informations économiques « Le Maroc et la crise », Paris, mai 1933). L'Union syndicale des Mines marocaines a sollicité et obtenu quelques allègements fiscaux. Cf., séance de la Commission des Mines, Rabat, 25 avril 1933.

titution d'une société unique ; mais, il a réussi à réaliser un accord de principe entre les deux groupes qui gravitaient respectivement autour de la société précédente et de la Compagnie générale de transports et de tourisme.

Le débouché commercial est facile à trouver. Le tableau du marché mondial du manganèse avant la crise [1] montre l'importance croissante de cette matière et la dépendance de l'industrie européenne vis-à-vis des producteurs étrangers très éloignés : Russie, Indes, Brésil... ; en 1929, la France a importé 800.511 tonnes de minerai pour une valeur de 300 millions de francs. La production marocaine servira donc utilement à la métropole ; le minerai est destiné à l'exportation ; tout au plus pourrait-on envisager la fabrication de ferro-manganèse dans le Maroc Oriental.

c) *Le plomb.* — Le Maroc, dit-on parfois, est un pays à phosphate et à plomb. Il y a, en effet, de très nombreux petits gisements de plomb, disséminés un peu partout. Le plus important semble être celui d'*Aouli*, près du cours supérieur de la Moulouya. Citons aussi les gîtes plombifères de Tiouli, Si Lhacen, Daït et Taouz dans le Maroc Oriental, du Debel Chiker et du Djebel Aouam dans le Moyen-Atlas, des Rehamma, des Djebilet et de Goundafa dans la partie sud-occidentale. Au total, il peut y avoir 250.000 tonnes marchandes de minerai de plomb et de zinc à la vue ou très probable et ce chiffre croît d'année en année avec les recherches [2].

La « Société des Mines d'Aouli » a été créée en 1926 par la Penarroya et une filiale de la Banque de Bruxelles ; le Bureau Minier lui a apporté son concours en 1931. Le mi-

1. Hoffherr et Mauchaussé, *op. cit.*, p. 150.
2. Despujols, *op. cit.*

nerai de plomb, d'une valeur très élevée (1.100/1.000 francs la tonne fob. en 1929) supporte à peu près tous les frais de transport ; il est acheminé par camion jusqu'à Meknès et par wagon jusqu'à Port-Lyautey, d'où il est exporté à l'état brut. La possibilité de créer une fonderie à Oujda n'est pas admise par les techniciens.

Il s'agit, là encore, d'une production minière complémentaire de l'économie métropolitaine [1]. La Franc importe des quantités croissantes de plomb et de zinc, soit en métaux, soit en minerais ; en 1931, malgré la crise, elle a consommé 132.000 tonnes de plomb et 116.000 tonnes de zinc. Or, on admet que le Maroc pourrait lui fournir, si les cours se relevaient, 30.000 tonnes de plomb ou les minerais équivalents dans un avenir assez proche. Pour l'année 1932, il a été extrait 2.504 tonnes de ce minerai.

d) *Métaux divers.* — Si le fer, le manganèse et le plomb représentent les trois principales ressources du Maroc en minerais métalliques, d'autres variétés contribuent à faire de ce pays un véritable musée minéralogique [2] : *Le cuivre* existe dans la région de *Tataout* (Anti-Atlas) où il a même donné naissance à une petite industrie indigène : cinq familles possèdent leur fonderie et font en moyenne 4 coulées par semaine ; chaque coulée leur fournit 3 à 4 kilogs de cuivre ; la production atteint donc pour l'ensemble 75 kilogs par semaine, 3 à 4 tonnes par an en moyenne. Un nouveau gisement, découvert à *El Kelaa* (Djebilet-Est) est étudié par la Société de Dives. Mais aucune recherche de cuivre n'avait atteint en 1930 la zone de cémentation, lieu d'élection de ce métal. Un gisement de *graphite* amorphe, évalué

1. Hoffherr et Mauchaussé, *op. cit.*, p. 152.
2. Hoffherr, *op. cit.*, p. 179.

à plusieurs centaines de milliers de tonnes, est exploité dans les Djebilet près de la station de chemin de fer *Si-Bou-Otmane*. La Société « Mines et Graphite du Maroc » au capital de 3 millions possède une usine de préparation mécanique pouvant traiter actuellement 2.400 tonnes de minerai par an et, dans un délai de 4 ans, 20.000 tonnes. La concurrence de l'Italie et de la Russie l'a forcée à arrêter son exploitation en avril 1932[1]. On étudie les moyens d'abaisser le prix de revient de la tonne rendue en France pour permettre la reprise de l'affaire. L'*étain* existe à *Oulmès* (contrefort occidental du Moyen Atlas) ; le *molybdène* à *Azegour*, près d'Amismiz, à 60 kilomètres au sud de Marrakech (26 tonnes extraites pour le 1er trimestre 1933). Enfin, des gisements de *cobalt*, découverts en 1930 dans l'Anti-Atlas, au sud d'Ouarzazat (région de *Bou-Azer* et du Grara), ont fait naître de riches espérances ; 566 tonnes de ce minerai ont été extraites en 1932. Toutefois, le Gouvernement du Protectorat n'a pas estimé son intervention opportune dans cette affaire ; il a laissé jouer l'entente qu'avaient fini par réaliser entre eux les principaux groupes privés intéressés[2].

En somme, la plupart de ces minerais sont destinés à l'exportation et ne semblent pas devoir donner naissance à des industries de transformation. Il faut faire exception, toutefois, pour le manganèse et, peut-être pour le plomb, dans le Maroc Oriental. C'est, en effet, la proximité des gisements houillers qui, seule, peut déterminer la création de ces industries.

1. La Chronique des Mines coloniales, revue, Paris, 1er juillet 1933.
2. Hoffherr et Mauhaussé, *op. cit.*, p. 206.

3. *Les combustibles minéraux* [1].

a) *Le charbon* [2].

Le charbon constitue aujourd'hui la seconde ressource minérale du Maroc, très loin naturellement après les phosphates. Il n'a été découvert qu'en février 1928 ; des prospecteurs belges, en examinant les terrains carbonifères de *Djerada*, connus pourtant dès 1908, eurent la surprise d'y trouver des couches d'anthracite [3] ; ce gisement est situé dans le Nord-Oriental, à 43 kilomètres au sud d'Oujda ; il présente 2 faisceaux de couches ; le premier, le seul bien connu, renferme 4 à 6 couches exploitables (de 40 à 70 cm. d'épaisseur). Le charbon extrait est un *anthracite* contenant 4 à 5 % de matières volatiles, 6 à 7 % de cendres et se classe à côté des meilleures qualités anglaises. 30 millions de tonnes sont exploitables avec certitude ; 100 à 200 millions de plus sont probables ; le tonnage global possible est de l'ordre de 300 millions [4]. Relativement très faible par rapport aux grands bassins d'Europe, le gisement de Djerada est d'une importance capitale pour l'Afrique du Nord, que l'on considérait jusqu'alors comme presque totalement démunie de réserve houillère.

Cette découverte sensationnelle détermina la course aux permis de recherches. Dès le début de mars 1928, la puissante société minière et métallurgique belge Ougrée-Marihaye dépose plusieurs demandes pour explorer le gisement reconnu par ses ingénieurs. De nombreuses sociétés suivent cet exemple, si bien qu'une véritable « marqueterie »

1. Renseignements de M. Migaux, déjà cité.
2. Hoffherr et Mauchaussé, *op. cit.*, p. 155 à 178 et 128 à 138.
3. *Id.*, p. 128.
4. *Id.*, p. 165 C'est un peu plus seulement que la *production annuelle* de houille anglaise : 271 millions de tonnes en 1924, Maurette, *op. cit.*, p. 18.

de permis, étrangers les uns aux autres, se dessine dans la région de Djerada sur 96.000 hectares.

A son tour, le Gouvernement Chérifien, désireux de réserver les droits de la collectivité, provoque le 15 décembre 1928, la naissance d'un organisme de gestion de titres, « le Bureau de Recherches et de Participations Minières », connu plus simplement sous le nom de Bureau Minier [1] ; par son intermédiaire, il souscrit en qualité d'actionnaire une part des titres de la *Société Anonyme Chérifienne des Charbonnages de Djerada*, au capital de 18 millions, formée avec le concours d'Ougrée-Marihaye le 10 décembre 1929 [2]. Une nouvelle mesure, due à l'activité du Bureau Minier, permet d'englober tous les titulaires de permis et de coordonner les efforts sur le bassin de Djerada : l'élévation du capital initial à 54 millions par décision de l'assemblée générale du 29 novembre 1930.

La Société ainsi élargie repose sur la triple collaboration, à raison de 33 % chacun : de la société Ougrée-Marihaye, qui conserve la direction technique, du Bureau Minier, mandataire de l'Etat Chérifien, et du groupe des sociétés suivantes : Mokta-el-Hadid, C^ie Métallurgique et Minière Franco-Marocaine, Penarroya, Energie électrique, C^ie générale et C^ie des Chemins de fer du Maroc, Royale Asturienne des Mines.

L'exploitation du bassin, assurée jusqu'à présent par des moyens rudimentaires, n'est qu'à ses tout premiers débuts :

5.650	tonnes	extraites en	1931
14.692	—	—	1932
35.000	—	prévues	1933 [3]

1. Pour sa description, v. *infra*, ch. IV, p. 84.
2. Hoffherr et Mauchaussé, *op. cit.*, p. 161.
3. *Id.*, p. 169.

La société pense pouvoir en sortir 150.000 tonnes à assez bref délai ; il est bien hasardeux de prévoir au-delà, mais rien ne s'oppose à ce que cette quantité soit doublée ou triplée en 10 ans.

Le développement de la production est fonction du débouché commercial. La qualité du charbon de Djerada, anthracite excellent, le rend particulièrement propre au chauffage domestique ; son marché naturel se trouve donc être le bassin méditerranéen (Afrique du Nord, midi de la France, Espagne, Italie...) ; la vente s'est organisée peu à peu sur le marché local : (Maroc-Oriental, Oranie, Maroc Occidental) où des dépôts existent à Casablanca et Rabat. Le « poussier », retiré dans la proportion de 1/2 du minerai extrait, peut servir à des applications industrielles : fabrication de briquettes pour les chemins de fer, alimentation des chaudières de centrales thermiques, peut-être cimenteries et en dernier lieu fonderies.

Le plan de développement prévu par la société [1] comprend un premier siège, capable de produire 200.000 t., qui est à peu près installé aujourd'hui ; l'extraction doit se faire au moyen d'une machine électrique mue par le courant de l'extérieur ; le minerai sera transporté par téléférique aérien à Guennfouda (18 kms.), station de la ligne Oujda-Bou. Arfa ; là se trouve un atelier de triage et de lavage ; une fabrique de briquettes doit être installée, ainsi qu'une centrale thermique [2]. La seconde partie du plan est subordonnée à la question des transports : pour atteindre le marché méditerranéen au moindre prix, il faut que la mine dispose d'un moyen d'évacuation commode. Après de nombreuses

1. *Id.*, p. 170 et s.
2. Cf., Clariond (P.), chef du Service des Recherches du B.R.P.M., Conférence, Paris, janvier, 1933.

discussions, la solution suivante a été admise : l'Algérie s'est engagée à construire un chemin de fer d'Oujda à Nemours et à aménager ce port pour 1936. Jusque là, on fait des essais d'embarquement à Melilla, et à Saidia par barcasses.

Dans la région des confins sud algéro-marocains, en bordure du Sahara, existe un gisement houiller, découvert en 1917 : le bassin de *Kenadza*[1]. Son tonnage est sans doute plus important que celui de Djerada, mais la seule partie connue et exploitée se trouve en Algérie. Les chemins de fer de l'Etat algérien, propriétaires de la houillère, utilisent la majeure partie de sa production, qui atteignait, en 1929, 16.000 tonnes. Il s'agit d'un *charbon demi-gras* qui, uni à l'anthracite de Djerada, est susceptible de former un excellent charbon de machine.

Justement frappé par l'absence de tous travaux en vue d'étudier l'extension du houiller productif, le Bureau Minier a projeté la constitution d'une société unique pour l'étude de tout le bassin (parties algérienne et marocaine). Les conditions de sécurité nécessaires sont à l'heure actuelle réalisées. Une mission d'études géologiques doit parcourir la région.

Les affleurements charbonniers de la région du Sous, à *Tirkou*[2], avaient suscité quelques espérances. La « Société Chérifienne d'Etude des Charbonnages de Tirkou » au capital de 3 millions a été constituée le 27 juillet 1931, sur l'initiative du Bureau minier ; elle comprend notamment la C^ie^ de Béthune et la Société de Djerada. Les traces reconnues n'ont aucune valeur industrielle. Cependant la société a fait progresser l'étude géologique de la région ; elle reste constituée pour toute recherche minière intéressante.

1. *Id.*, p. 175 et 177.
2. *Id.*, p. 172.

Malgré l'intérêt de la découverte de Djerada, le Maroc se présente comme un pays relativement pauvre en charbon ; or, celui-ci n'est pas seulement le plus précieux des combustibles, il est aussi une matière première de la métallurgie (fonte) et des industries chimiques (goudron et matières colorantes, sulfate d'ammoniaque...). Sa rareté va sans doute détourner le Maroc de la grosse industrie. Mais, avant de conclure, il nous faut examiner un autre combustible, qui concurrence sérieusement le charbon depuis l'invention et la propagation du moteur à explosion et du moteur Diesel : le pétrole, dont les sous-produits sont également utilisés par l'industrie moderne pour la fabrication de plus de 300 matières (vaselines, paraffines, cires...)[1].

b) *Le pétrole*[2], — Les suintements de pétrole marocains sont répartis *le long de la chaîne rifaine,* sur une longueur de 200 kilomètres environ, depuis Larache jusqu'à l'Oued-Msoun. On peut les classer en trois groupes principaux d'Ouest en Est : la région N.-E. de Souk el Arba du Gharb, celle du Djebel Tselfat et, au nord-est de Taza, le Djebel Tizeroutine. Leur valeur pétrolifère est très incertaine, encore que leur existence soit connue depuis longtemps.

Les premières observations faites par des ingénieurs européens remontent à 1884. Mais la première publication scientifique sur le pétrole marocain ne parut qu'en 1912[3]. Après la promulgation du dahir minier du 19 janvier 1914, plusieurs demandes de permis furent déposées par des sociétés françaises et par des groupes étrangers. L'activité de ces derniers s'arrêta en 1922, après une importante mission géologique commandée par l'Anglo-Persian ; les réelles dif-

1. Maurette, *op. cit.*, p. 172.
2. Hoffherr et Mauchaussé, *op. cit.*, p. 178 195.
3. *Id.*, p. 178.

ficultés rencontrées les inclinèrent à penser qu'il était plus avantageux pour eux de vendre sur le marché marocain le pétrole qu'ils extrayaient ailleurs [1]. Les sociétés françaises n'avaient pas la même raison d'abandonner les recherches ; malheureusement, celles-ci furent conduites en ordre dispersé, avec des capitaux insuffisants pour venir à bout de la tâche entreprise et avant même qu'on eût procédé à une étude géologique approfondie du pays ; d'avance, elles étaient condamnées à l'échec.

A partir de 1928, on entre dans une phase nouvelle, caractérisée par l'*intervention des Pouvoirs Publics et de puissantes organisations financières, officielles et privées* [2]. Le Protectorat reconnaît la nécessité d'une politique officielle du pétrole ; il en charge le Bureau Minier, dont la création avait été projetée dès le début de l'année, à la suite de la découverte charbonnière de Djerada. Cet organisme d'Etat et la « Société Financière Franco-Belge de Colonisation », dite « Financo », s'efforcèrent séparément de constituer un domaine initial de recherches ; mais ils comprirent bientôt la nécessité de s'unir pour acquérir les permis les plus intéressants et de rechercher le concours de groupes plus variés et plus puissants. Sans entrer dans le détail des efforts accomplis pour mettre au point ces ententes, on peut résumer ainsi leur physionomie actuelle :

1° Un groupe privé franco-belge, constitué par Financo, « le Syndicat des Pétroles au Maroc » [3] ;

2° Un groupe d'Etat, « le Syndicat d'Etudes et de Recherches Pétrolières au Maroc », réunissant, sur la base du compte à demi, le Bureau Minier, l'Office National des Combustibles liquides et la Compagnie Française des Pétroles [4] ;

1. *Id.*, p. 179.
2. *Id.*, p. 182. Pour la description du Bureau Minier, v. *infra*, ch. IV, p. 84.
3 et 4. *Id.*, p. 184.

3° Un organisme plus ancien, mais élargi, la « Société Chérifienne des Pétroles », fondée le 29 avril 1929, comprenant aujourd'hui les deux groupes précédents, au capital actuel de 16.800.000 francs [1].

4° La « Compagnie Française des Pétroles au Maroc », constituée en 1920, qui avait déjà participé aux premières recherches ; son capital atteint 6 millions ; le groupe d'Etat y a 51 % des intérêts [2].

5° La « Société Chérifienne d'Etudes Minières de Tizeroutine », fondée le 16 décembre 1929, à laquelle participent seulement Ougrée-Marihaye et le Bureau Minier ; le capital actuel est de 8 millions [3].

Tel est le jeu des ententes officielles et privées, qui a permis d'unifier la politique pétrolière au Maroc, sous le contrôle effectif du Bureau Minier.

Un nouvel effort vers l'unité se retrouve dans le domaine de *l'organisation technique*. La coordination des recherches était, en effet, nécessaire dans la partie occidentale de la zone pétrolifère (Souk el Arba et Tselfat), où s'enchevêtraient les périmètres miniers des quatre premiers groupements. Cette organisation représente le plus puissant effort qui ait été jusqu'ici réalisé en pays français en matière de prospection de pétrole [4] : service géologique disposant des méthodes d'investigation les plus modernes, groupe d'ingénieurs et de spécialistes les plus expérimentés, main-d'œuvre permanente de 70 à 80 ouvriers européens, de 250 à 300 manœuvres indigènes, utilisation d'une quinzaine d'appareils de forage comprenant même un puissant rotary de 250 CV capable d'atteindre 2.500 mètres. La direction

1. Hoffherr et Mauchaussé, *op. cit.*, p. 183.
2. *Id.*, p. 185.
3. *Id.*, p. 187.
4. *Id.*, p. 190.

de l'ensemble appartient au directeur du Bureau Minier, assisté par un ingénieur détaché de la Compagnie Française des Pétroles.

Les travaux de la partie occidentale ont été concentrés dans deux chantiers : *a*) celui du Djebel Tselfat, à 35 kms. au nord de Meknès ; *b*) celui d'Aïn el Hamra, à 20 kms. N.-E. de Souk el Arba du Gharb. Dans la partie orientale, la Société de Tizeroutine dirige seule les recherches. Outre les études géologiques particulièrement difficiles, les différents organismes avaient réalisé, de 1929 au 15 octobre 1932 17.000 mètres de forage, en 120 forages, dont l'un a été poussé jusqu'à 1.400 m. Pour apprécier la valeur de l'effort accompli, il faut noter qu'entre 1918 et 1928 tous les forages exécutés par les diférentes sociétés privées avaient été seulement de 4.500 m., en 41 forages, dont le plus profond avait atteint 400 m[1].

Depuis la fin de 1932, on est entré dans la période essentielle des recherches, qui doit durer jusqu'en 1935. La production totale d'huile brute, réalisée à titre d'essai, a été de 256 tonnes en 1932, de 110 tonnes pour le premier trimestre 1933[2].

Au début de 1935, les capitaux investis atteindront un togal de 75 millions, sur lesquels la part du Protectorat aura été d'une trentaine de millions (55 millions déjà engagés, de décembre 1928 à décembre 1932)[3]. Est-ce acheter trop cher le contrôle du Bureau Minier sur la production possible de pétrole marocain ? Il ne le semble pas, si on oppose la charge annuelle de 5 millions, nécessitée par cette politique, aux 100 à 150 millions d'importation de pétroles qui,

1. *Id.*, p. 191-2-3.
2. *Bulletin économique du Maroc, op. cit.*, p. 8.
3. *Id.*, p. 194.

chaque année, grèvent la balance commerciale du Maroc. Celui-ci absorbe, en effet, une quantité régulièrement croissante de pétroles étrangers : 67.810 tonnes en 1928, 83.560 en 1929, 99.149 en 1930, 120.596 en 1931 [1]... Il est souhaitable qu'il puisse au moins satisfaire un jour ses propres besoins en raffinant lui-même le pétrole brut qu'il aura extrait.

***

A la fin de cet inventaire, nous pouvons répondre à la question fondamentale : trouve-t-on au Maroc les matières premières qui, dans l'état actuel de la technique, permettent seules la naissance de la grosse industrie ? — *Il ne le semble pas* et ce fait capital va déterminer tout l'avenir industriel du pays. Jouissant en assez grande abondance de matières d'origine animale et végétale, mais de peu de minéraux susceptibles d'être transformés sur place, soit par leur nature propre (phosphates), soit par suite de la rareté relative de la houille, le Maroc (pays méditerranéen) ne peut prétendre créer sur son sol *l'industrie lourde* des pays du Nord. Il reste confiné dans certaines limites que la nature lui assigne. Ces limites sont encore assez étendues. L'examen de ses possibilités en « houille blanche » va nous permettre de les préciser.

1. *Id.*, p. 145.

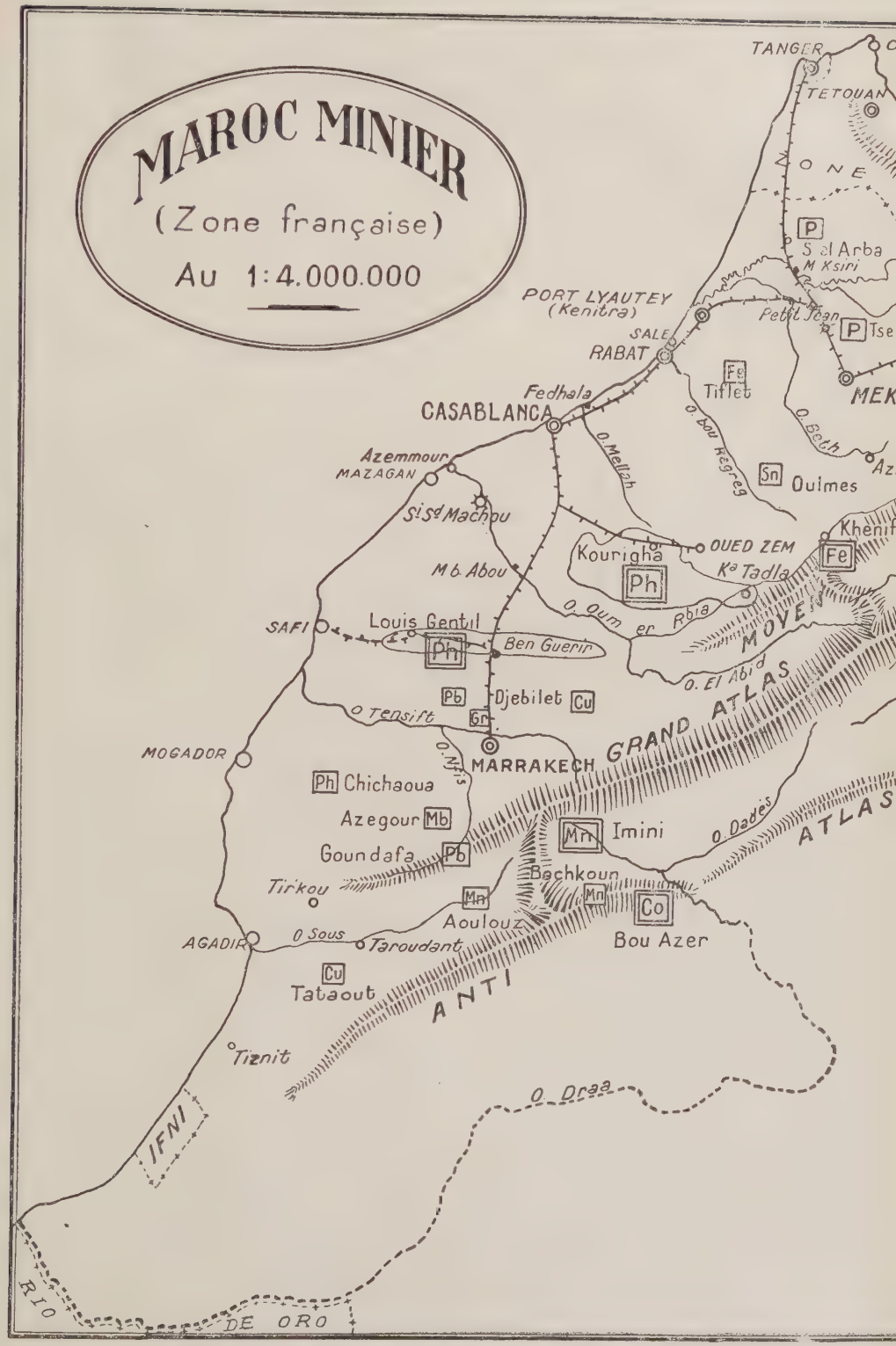
MAROC MINIER
(Zone française)
Au 1:4.000.000
TANGER
TETOUAN
ZONE
P
S el Arba
M Ksiri
PORT LYAUTEY
(Kenitra)
SALE
RABAT
Petit Jean
P
Tse
Fe
Tiflet
MEK
Fedhala
CASABLANCA
O. Mellah
O. Bou Regreg
O. Beth
Azemmour
MAZAGAN
Sn
Ouimes
Sid Machou
OUED ZEM
Fe
Kenit
Kourigha
Ph
Ka Tadla
M'b. Abou
O. Oum er Rbia
MOYE
SAFI
Louis Gentil
Ph
Ben Guerir
O. El Abid
Pb
Djebilet
Cu
O. Tensift
Gr
MOGADOR
O. Nfis
MARRAKECH
GRAND ATLAS
Ph
Chichaoua
Azegour
Mb
Mn
Imini
O. Dadès
ATLAS
Goundafa
Pb
Bachkoun
Tirkou
Mn
Mn
Co
Aoulouz
Bou Azer
AGADIR
O. Sous
Taroudant
Cu
Tataout
ANTI
Tiznit
O. Draa
IFNI
RIO
DE ORO

CHAPITRE II

LA FORCE MOTRICE[1]

Sommaire : I. *La force motrice d'origine thermique.* — 2. *La force motrice d'origine hydraulique* : *a*) Conditions géographiques ; *b*) réalisations techniques et projets. — 3. *L'organisation du marché.*

Le principal agent de la transformation des matières premières dans l'industrie moderne, c'est la force motrice. Actionnant la machine, elle limite la dépense de force musculaire et permet à l'homme d'accroître, au-delà de toute mesure, la production. Or, l'origine de la force motrice est double : origine thermique d'abord : l'homme transforme l'énergie calorifique de la houille en énergie mécanique par l'intermédiaire de la vapeur ou bien utilise directement celle du pétrole dans les moteurs à combustion interne ; origine hydraulique aussi : c'est l'aménagement de chutes d'eau en vue de produire l'électricité.

Nous savons que les ressources du Maroc sont strictement limitées pour la production de la force motrice d'origine thermique. Encore convient-il de mentionner ses applications, avant de calculer ses ressources en « houille blanche ».

1. Renseignements de M. Le Moigne (Y.), ingénieur E.S.E., Casablanca.

I. *La force motrice d'origine thermique*

Faiblement pourvu jusqu'à nouvelles découvertes, de combustibles industriels, solides et liquides, le Maroc reste encore, à ce point de vue, sous la dépendance étroite de l'Etranger (180.966 tonnes de houille importées en 1932; 120.596 tonnes de pétrole en 1931)[1]. Cependant, les *moteurs-Diesel*, consommateurs d'huiles lourdes ou même d'huiles végétales, y sont couramment employés. La possibilité de se les procurer à bon compte, vu le faible taux de la protection douanière, n'a pas été sans contribuer à leur développement. Plusieurs usines produisant du courant électrique, dites « centrales », sont équipées avec ces moteurs Diesel : à Salé, Mazagan, Safi, Mogador, Marrakech, Meknès, Fez, Oujda ; la concession de cette dernière ville, notamment attribuée le 7 juin 1929 à l'Énergie électrique du Maroc, comprend une usine d'une puissance actuelle de 1.500 kva. Pour les petites installations, le *moteur à explosion* concurrence sérieusement le moteur Diesel, car l'essence est un combustible sensiblement aussi économique que que le précédent.

L'installation des *machines à vapeur* est subordonnée à la facilité d'approvisionnement en charbon ; il suffit de rappeler que 1 kilogramme de cette substance équivaut à 0 kg. 250 d'essence pour la production de force motrice. On les trouvera donc dans les ports (Casablanca, Safi) où à proximité des gisements houillers (Oujda). Deux centrales thermiques à vapeur existent à Casablanca, dans le quartier industriel des Roches-Noires : l'une a été construite en 1931 par la Compagnie de la Raffinerie Sucrière

1. Hoffherr et Mauchaussé, *op. cit.*, p. 145.

pour ses propres besoins ; l'autre, plus ancienne, date de la concession accordée à l'Energie Electrique du Maroc en 1924 ; elle assura pendant 5 ans la production d'énergie pour la presque totalité du Maroc ; depuis 1929, elle n'est plus utilisée que comme usine de secours ou d'appoint pour l'été ; sa puissance actuelle divisée, entre 4 turbo-alternateurs, atteint 30.000 kva.

Mais, l'avenir du Maroc semble résider dans un autre domaine, dont il est le maître incontesté, celui des forces hydrauliques.

2. *La force motrice d'origine hydraulique*

L'énergie électrique des eaux courantes désignée sous le nom de « houille blanche » est devenue un merveilleux agent de progrès industriel dans le monde : « Utilisée sur place ou à distance, elle assure l'exploitation des bois ; nous l'avons vue dans les pays forestiers, se faisant bûcheron, scieur de long, abattant les arbres, les débitant en poutres et en planches, les transformant en cellulose et en papier ; elle sait aussi forer la roche, extraire et broyer le minerai, assurer la ventilation et l'épuisement des galeries souterraines ; dans l'industrie, elle suffit à toutes les besognes et commande les outils les plus différents : machines à découper le cuir, à coudre les chaussures et les gants ; métiers à filer et tisser la laine, le coton et la soie ; presses d'imprimerie ; dans la métallurgie, son utilisation est universelle : elle actionne des cisailles, des raboteuses, des fraiseuses, des tours, des matrices à estamper ; elle commande des trains de laminoirs, des ponts roulants, des appareils de levage ; par aimantation, elle soulève des poids énormes, isole les déchets, utilise et classe les minerais ; ainsi il n'est

pas de force dont les effets mécaniques soient aussi variés »[1]. Au Maroc, elle peut exercer la plus heureuse influence sur la compression des prix de revient et faire bénéficier l'industrie d'une situation privilégiée. Mais ce pays est-il aussi favorisé qu'on le dit par le génie des eaux ? L'étude des conditions géographiques et des réalisations techniques va nous permettre d'être fixé sur ce point.

a) *Les conditions géographiques*— Le Maroc possède les cours d'eau les plus importants de l'Afrique du Nord. Il doit cette situation privilégiée à la disposition générale de son relief et surtout à la plus grande altitude de ses chaînes[2]. Ses deux fleuves, vraiment dignes de ce nom, sont le Sebou et l'Oum-er-Rebia, longs de 5 à 600 kilomètres, dont les sources se rejoignent presque au cœur du Moyen-Atlas. Pour eux, comme pour chacun des oueds marocains, l'hiver est la saison des hautes eaux normales ; le maximum a lieu en mars-avril, le minimum en septembre-octobre.

Le *Sebou* coule sous le nom d'Oued Guigou sur une centaine de kilomètres à partir de sa source ; il décrit un immense arc de cercle d'Est en Ouest, passe à 4 kilomètres de Fez, contourne les massifs avoisinants (Zerhoun et Tselfat), reçoit d'un puissant affluent, l'Ouergha, les eaux du Rif méridional et se dirige vers la mer, à travers une plaine d'alluvions sur une pente presque insensible. Sa largeur est de 35 à 70 mètres dans la traversée des montagnes, du dou-

1. Cavaillès (H.), *La houille blanche*, Paris, Colin, 1922, p. 38.
2. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 40 et Célérier (J.), *op. cit.*, p. 22. — Les précipitations annuelles sont relativement abondantes sur le versant occidental des massifs montagneux, exposé aux vents atlantiques. Elles tombent en hiver, à partir de 1.000 mètres d'altitude, sous forme de neiges, qui fondent au printemps. A Azrou (Moyen-Atlas), on note 803 millimètres de pluie. Par comparaison, voici quelques chiffres pour la zone littorale : Rabat 494 mm., Casablanca 360 mm., et pour la zone intérieure : Fez 537 mm., Marrakech 304 mm.

ble en amont du confluent de l'Ouergha et de 300 mètres dans la partie inférieure. Son débit à l'étiage est de 6 mc. par seconde en amont de Fez. de 13 m3/s à Mechra-bel-Ksiri[1]; en période de crue, il roule jusqu'à 2.500 m³s. Le cours supérieur du Sebou se prête à des aménagements hydro-électriques assez favorables[2]; l'utilisation de la force est particulièrement intéressante dans la région de Fez. Il convient également de ne pas négliger deux affluents de la rive gauche, l'oued Fez et l'oued Beth.

L'*Oum-er-Rebia* est de beaucoup la source la plus importante de force hydraulique. C'est un fleuve de pente très forte et de régime assez régulier. Grossi par de nombreux torrents alimentés par les neiges du Moyen-Atlas, il coule d'abord en direction Ouest-Sud-Ouest ; entre dans la plaine du Talda, où il reçoit son plus grand affluent, l'Oued el Abid qui double son débit ; puis, il est rejeté vers le Nord-Ouest par le prolongement du massif des Rehamma et roule ses eaux dans une vallée très étroite et profondémen encaissée ; à Bou Laouane, le fleuve descend brusquement d'une vingtaine de mètres formant une série de rapides ; l'estuaire commence à Azemmour[3]. Son débit à l'étiage est de 10 m3/s. en amont de Khenifra, de 16 m3/s à Kasba-Talda pour une largeur de 50 mètres, de 36 m3/s à Mechra ben Abou pour une largeur de 100 mètres. L'Oum er Rebia est tout à fait favorable aux installations électriques dans la partie de son cours comprise entre les sources et Kasba-Talda ; il est très bien placé par rapport aux centres de consommation[4]. Son affluent principal, l'oued el Abid, « réserve de

1. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 40.
2. Le Moigne (Y.) Hydraulique et irrigations au Maroc, rapport présenté à l'Exposition Coloniale Internationale de 1931, p. 8.
3. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 42.
4. Le Moigne (Y.), *op. cit.*, p. 11.

houille blanche sans pareille au Maroc »[1], est malheureusement un peu éloigné des centres et se trouvait naguère encore en zone dissidente.

Quelques autres cours d'eau méritent d'être signalés : dans la région de Marrakech, l'*Ourika*, affluent du Tensift, descend des plus hautes montagnes de l'Afrique du Nord ; il est très propice à un aménagement combiné pour le bénéfice de l'agriculture et de l'électricité[2]... Dans le Maroc Oriental, la *Moulouya* réussit à apporter les eaux de l'Atlas jusqu'à la Méditerranée ; son débit est très variable selon les saisons, 5 ou 6 m3/s à l'étiage à Guercif ; toutefois, elle peut être précieuse pour assurer l'électrification des mines, nombreuses dans la région.

Résumée en chiffres, la production annuelle qui pourrait être aménagée dans des conditions économiquement rationnelles, est très probablement supérieure à 1 milliard de kilowatts-heure annuels. Le tableau suivant peut être donné à titre indicatif[3] :

Sebou :		
Partie Guigou	100	millions kwh. annuels
Région Fez	150	—
	250	
Oum er Rebia :		
De Khenifra à K. Talda ...	250	—
A partir de K. Talda	100	—
Oued el Abid (affluent)	250	—
	600	
Ourika	100	—
Moulouya		
(cours moyen surtout)	200	—
Total.....	1.150	millions de Kwh annuels

1. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 42.
2 et 3. Le Moigne (Y.), *op. cit.*, p. 13.

b) *Les réalisations techniques et les projets.* — A l'heure actuelle, 5 usines hydro-électriques, d'inégale importance d'ailleurs, sont en service [1] :

Si Saïd Machou	24.000 kva.
Fez-amont	1.200 kva.
Meknès	750 kva.
Taza	75
Sefrou	60 kva.
	26.085 kva.

L'usine de Si Saïd Machou, inaugurée en 1929, a une puissance de 24.000 kva et une capacité de production de 70 millions de kwh annuels [2].

Propriété de l'Energie électrique du Maroc, elle a fourni, à elle seule, en 1930, 80 % de l'électricité de tout le réseau. A ce titre elle mérite une rapide description [3] : située sur l'Oum er Rebia, à 35 kilomètres de son embouchure et à 90 kilomètres de Casablanca, elle se trouve dans une partie très sinueuse de son cours ; on a coupé une boucle du fleuve ayant 15 kilomètres environ par un tunnel de 6 m. 50 de diamètre et de 1500 mètres de long qui présente à son extrémité une chute nette de 13 mètres ; le plan d'eau supérieur a été relevé de 6 mètres grâce à un barrage en béton de 90 mètres de long, qui retient 2 millions de mètres cubes ; la chute aux turbines est donc de 19 mètres. Le débit, aux heures les plus chargées, atteint 100 à 120 m3/s. Le coût d'installation de cette usine a été de 100 millions fr.

1, Boulogne et Hassoun, Rapport sur l'électrification du Maroc, *Revue « La Quinzaine Coloniale»* 25 février, 10 mars, 10 avril et 25 mai 1933, p. 251.

2. 1 kw. ou kva (kilowatt) est l'unité de puissance adoptée en pratique ; correspond à une puissance de 1.000 joules par seconde, soit environ 1,25 CV.

1 kwh. (kilowatt-heure) est l'unité de travail : travail effectué en 1 h. par un moteur de puissance 1 kva. On admet qu'une usine travaille 3.000 heures par an en moyenne. D'où le calcul suivant pour S Machou : 24.000 kva $\times$ 3.000 heures = 72.000.000 kwh. annuels.

3. Boulogne et Hassoun, *op. cit.*, p. 170.

Un programme d'établissement d'usines hydro-électriques est aujourd'hui en cours de réalisation :

1° La première usine mise en service, d'une puissance de 4.000 kva, sera celle de l'oued Fèz-aval ;

2° A el-Kanserah, sur l'Oued Beth (50 kms. au nord-ouest de Meknès), une usine d'une puissance de 14.000 kva doit être établie en aval d'un grand barrage retenant 240 millions de mètres cubes ; celui-ci est destiné à rendre possible l'assèchement définitif des « merdjas » du Beth et à livrer à l'irrigation pendant six mois d'été 9 m3/s. L'idée actuelle est, en effet, de doter les barrages d'irrigation d'usines hydro-électriques, dont le régime ne pourra évidemment être réglé d'après les demandes de la clientèle en énergie, mais viendra en atténuation des autres usines ;

3° On prévoit la mise en chantier assez prochaine d'une usine de 40.000 kva sur le cours supérieur de l'Oum-er-Rebia.

Une fois ce programme exécuté, l'Energie Electrique du Maroc disposera de 80.000 kva hydrauliques installés. Mais déjà des reconnaissances et même des études ont été entreprises pour de nouvelles installations : 20.000 kva sur le Haut-Sebou ; 20.000 sur l'oum er Rebia supérieur ; 45.000 sur l'Oued el Abid ; 6.000 sur la Moulouya ; au total environ 90.000 kva sypplémentaires [1].

3. *L'organisation du marché*

Les concessions d'électricité en vue de l'éclairage ou de la force motrice furent d'abord accordées isolément ; la première en date est celle de la ville de Fez, le 24 juillet 1914 qui avait trait à la construction d'une usine hydro-électrique de 120 kva (aujourd'hui 1200 kva). Mais le développement

1. *Id.*, p. 251.

économique du Maroc, notamment la mise en valeur des phosphates (1921) et la construction des chemins de fer à voie normale (1922), firent apparaître la nécessité de concentrer tous les moyens de production en un seul organisme. La formule adoptée dans la Convention du 9 mai 1923, approuvée par dahir du 18 juillet 1923, a un caractère semi-étatiste : le Gouvernement Chérifien trace à une société anonyme le programme de mise en valeur des forces hydrauliques et d'électrification à haute tension du pays, lui confie l'exécution des travaux qu'il contrôle et finance en-partie, lui abandonne l'exploitation des usines et réseaux moyennant une participation aux bénéfices [1]. Cette société anonyme a été constituée le 1er février 1924 par un syndicat d'études groupant 22 grandes sociétés techniques et financières autour de la Banque de Paris et des Pays-Bas et des Chemins de Fer du Maroc : c'est « *l'Energie électrique du Maroc* », au capital de 300 millions de francs, souscrit par l'Etat Chérifien (1/4), les Chemins de Fer du Maroc (1/4) et différentes sociétés privées (1/2) [2].

Le réseau actuel comprend environ 700 kilomètres de lignes 60.000 volts, alimentées en courant par l'usine de Si Saïd Machou et les centrales thermiques de Casablanca et Rabat-Salé. Géographiquement, il est le décalque à peu près exact du réseau ferré, pour l'électrification duquel il a surtout été établi ; les lignes sont les 4 suivantes : S.-Machou-Casablanca, S.-Machou-Kourigha, Casablanca-Marrakech, Casablanca-Fez. Les usines électriques locales devront se raccorder au réseau principal, à mesure qu'il arrivera dans les villes [3].

1. *Id.*, p. 271.
2. Hoffherr (R.), p. 191.
3. Boulogne et Hassoum, *op. cit.*, p. 169.

La production de l'Energie Electrique du Maroc est passée de 11.784. 114 kwh en 1925 à 98.330.600 en 1932. Elle comprend la presque totalité du courant utilisé dans le pays : 59.497.000 kwh sur 61.816.500 en 1930[1]. Les principaux centres de consommation se classent dans l'ordre suivant, en 1931[2] :

1° *Casablanca*, qui absorbe approximativement 50 % de l'énergie totale du Maroc ; sa consommation est passée de 1 million kwh en 1917 à 36 millions en 1931 et à 45 millions en 1932. Ses usines, cimenteries, minoteries, brasseries... consomment une grosse quantité de force motrice. Il est malheureusement impossible de donner une répartition chiffrée du courant suivant ses applications : éclairage, chauffage, force motrice ;

2° *Les chemins de fer* : 23 % ; ils ont été électrifiés en partie dès l'origine, par suite de la pauvreté du pays en combustible et en eau ; ils doivent l'être en totalité dans un court délai ;

3° L'Office Chérifien des *Phosphates* : 12 %, pour ses besoins miniers ;

4° Le reste, 15 % est consommé par les autres villes du Maroc : Rabat-Salé (4 %), Fez (3,7 %), Marrakech (2,5 %), Meknès (1,3 %)...

***

L'accroissement rapide de la consommation d'électricité au Maroc est un fait remarquable. La facilité des débouchés justifie pour longtemps encore le développement de la production sur le même rythme. Du point de vue technique,

1. *Id.*, p. 85,
2. *id.*, p. 111.

ce développement est tout à fait possible : le Maroc possède dans le Moyen-Atlas des réserves considérables de houille blanche [1]. Cette richesse peut compenser, dans une certaine mesure, sa pauvreté naturelle en charbon.

Dans l'industrie, le courant électrique ne produit pas seulement de la force motrice, il sert aussi à modifier la composition chimique des corps : à l'électrochimie se rattache la fabrication des produits azotés et des engrais chimiques ; à l'électro-métallurgie, celle des métaux purs et de leurs alliages (ferro-manganèse par exemple). Voilà qui ouvre au Maroc des horizons nouveaux : l'activité des centres industriels qui se sont constitués dans certaines vallées des Pyrénées, des Alpes françaises et italiennes, peut nous donner une idée de leur ampleur limitée, mais certaine.

1. Cavaillès, *op. cit.*, p. 46 et s.

CHAPITRE III

LA MAIN D'ŒUVRE

Sommaire : 1. Main d'œuvre européenne et main-d'œuvre indigène. — 2. Les ressources propres du Maroc. — 3. Les crises successives. — 4. La qualité des travailleurs marocains. — 5. Les salaires et leur influence sur le rendement. — 6. Les œuvres sociales.

Si abondantes que soient dans un pays les ressources du sol et celles du sous-sol (forêts, gisements, chutes d'eau...), elles ne peuvent suffire à assurer une activité industrielle. Encore faut-il que les hommes y soient assez nombreux et surtout assez évolués pour exploiter ces « dons gratuits » de la nature. Certains pays de l'Afrique Noire gardent encore d'immenses richesses que leurs populations primitives n'ont pas su découvrir ou que l'insuffisance de main-d'œuvre interdit aux Européens d'exploiter.

C'est, en effet, le travail humain qui, seul, joue le rôle véritablement actif dans la production des biens matériels. Trouve-t-on en Afrique du Nord, au Maroc, en dehors de l'élément dirigeant européen, une main-d'œuvre assez nombreuse et assez habile pour autoriser la création des industries modernes ?

1. *Main d'œuvre européenne et main d'œuvre indigène.*

Comme dans toutes les colonies de peuplement, on distingue essentiellement au Maroc deux sortes de main-d'œuvre, l'une, européenne, l'autre, indigène. Chacune a son utilité spéciale : la première est presque uniquement une main-d'œuvre *qualifiée* ; elle exécute des travaux compliqués, exigeant un apprentissage préalable : mécaniciens, menuisiers, par exemple ; la seconde, au contraire, est surtout une main d'œuvre *banale*, employée à des travaux qui ne nécessitent aucune connaissance spéciale. La raison en est que l'ouvrier européen a un niveau de vie bien supérieur à celui de l'indigène ; par suite, il ne consent à s'expatrier que s'il est assuré de recevoir un salaire assez considérable, comme ouvrier spécialisé ou contremaître. Ce genre de main-d'œuvre, au Maroc, est de nationalité française, espagnole, italienne et même portugaise [1]. Or, dans la grande industrie, le travail est divisé entre de nombreux ouvriers, dont chacun n'a qu'à répéter un petit nombre d'opérations très simples et toujours les mêmes ; point n'est besoin d'apprentissage [2]. Aussi l'avenir industriel du Maroc nous paraît-il dépendre, dans une large mesure, des disponibilités de la simple main d'œuvre indigène.

2. *Les ressources propres du Maroc*

Le Maroc possède approximativement une population de 5 *millions* d'indigènes, plus 200.000 Européens, pour un territoire grand comme la France. Les chiffres exacts, au-

1. Bouy (E.). *Le problème de la maind'œuvre au Maroc*, t. Ier de la collection des centres d'études juridiques, Paris, Sirey, 1930, p. 61 et s.
2 Reboud, *op. cit.*, t. Ier p. 194.

tant du moins qu'ils peuvent l'être dans ce pays, sont les suivants [1] :

Européens	213.000	Français	128.000
		Etrangers	44.000
		(Espagnols 1/2, Italiens 1/4...)	
		Hommes de troupe	41.000
Musulmans	4.391.000		
Israélites	117.000		
Population en zone insoumise	483.000		
Total	5.204.000		

Cette population est très inégalement répartie : 3 millions dans les plaines, 1 million et demi dans l'Atlas et ses annexes, 1 demi-million dans le Sahara [2]. Elle est en nombre bien inférieur à celui que le sol pourrait nourrir [3]. Il ne faut donc pas croire que le Maroc constitue un réservoir inépuisable de main-d'œuvre ; c'est un pays relativement peu peuplé.

Quels sont les principaux *foyers* de la main-d'œuvre marocaine employés aux travaux industriels ?

Pour les déterminer, il serait intéressant de faire appel à la distinction classique des indigènes en sédentaires et nomades. Le genre de vie est un phénomène susceptible d'une observation scientifique : la carte de répartition des tribus, selon leur caractère nomade ou sédentaire, se superpose très exactement, comme celle de la végétation, à la carte des pluies : le Tell est le domaine des sédentaires, les steppes et le Sahara, celui des nomades [4]. Seulement il faut noter qu'il y a des formes intermédiaires ; beaucoup d'indigènes sont demi-nomades, associant dans des proportions variables l'agriculture et l'élevage [5].

1. Recensement du 8 mars 1931.
2. Bernard (A.), *Le Maroc*, p. 140.
3. *Id.*, p. 135.
4. *Id.*, p. 142.
5. *Id.*, p. 144.

D'une façon générale, on paraît s'en tenir aux caractères de race et l'on affirme que c'est l'ouvrier *berbère*, par opposition au travailleur arabe, qui constitue le fonds de la main d'œuvre marocaine. Voici ce qu'a noté à ce sujet un homme parfaitement au courant de la vie indigène [1] : « La ville impériale, Rabat, est peu à peu reconquise par le Berbère travailleur, économe, souvent malpropre parce que le savon est cher et l'homme parcimonieux, le Berbère tenace qui ramasse des sous, les nôtres et ceux des gras et solennels citadins maures, religieux inactifs et renfrognés... A Casablanca, c'est la même chose en infiniment plus grand ; on peut dire que c'est le maçon, l'ouvrier berbère qui construit la ville, garnit les chantiers, les ateliers de tout genre et ceci se répète partout au Maroc où se manifeste une activité industrielle, chantiers et routes, chemins de fer, travaux hydrauliques, usines, recherches et exploitations minières... »

Cette constatation, appuyée par les dires des industriels de Casablanca, est certainement exacte. Les Berbères, chassés au XI[e] siècle par les envahisseurs arabes jusque dans les massifs montagneux, refluent aujourd'hui vers les villes. Mais on doit se garder d'une opposition trop poussée entre les uns et les autres d'après les traits physiques de la race : d'une part, ils se sont extrêmement mélangés ; d'autre part, ils ont tous subi la profonde empreinte du sol, du climat et du milieu [2]. La langue ne constitue pas toujours un moyen de distinction très sûr : si la moitié de la population marocaine parle arabe, un dixième à peine est de race arabe ; tout le reste est d'origine berbère, plus ou moins arabisée, plus ou moins islamisée. Cependant on peut

1. Le Glay (M.). « Le Berbère marocain », *Revue des Vivants*, septembre 1930, p. 372.
2. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 228.

convenir de désigner par *tribu berbère*, celle où l'on parle berbère et où les éléments ayant ce caractère sont en majorité. Sous cette réserve, les Berbères du Maroc peuvent être classés en 3 groupes [1], qui sont les principaux foyers de main-d'œuvre :

1° Les Rifains, groupés dans les massifs littoraux de la Méditerranée ;

2° Les Beraber, habitant les massifs montagneux, qui se subdivisent eux-mêmes en 3 groupes secondaires : *a*) sud-oriental (Aït-Atta et Aït-Yafelman) ; *b*) central (les grandes tribus du Moyen-Atlas : Aït-Seghrouchen, Beni-Ouaraïn, Aït-Youssi, Beni-Mguild, Beni-Mtir) ; *d*) occidental (Zaïan, Zaër et Zemmour).

3° Les Chleuh, qui occupent la partie occidentale du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas ainsi que leurs contre-forts et plaines avoisinantes, au sud d'une ligne allant de Mogador à Marrakech et à Demnat jusqu'au cours du Drâ ; nombreux dans la vallée du Sous, on les retrouve encore semble-t-il, dans les oasis du Tafilelt et dans la région du Guir.

Ces travailleurs du Sud, ces *Chleuh* méritent une mention particulière : ils fournissent le gros de la main-d'œuvre employée, notamment à Casablanca, ville de 163.000 habitants dont 58.000 Européens [2] ; devant leur invasion croissante, un industriel prédisait que dans un avenir prochain, Casablanca compterait 200.000 Chleuhs. Sédentaires par opposition aux Beraber nomades, dit M. Augustin Bernard, plus affinés physiquement et intellectuellement, très travailleurs, ils essaiment volontiers et vont gagner leur vie jusqu'en Algérie, où il s'emploient aux travaux de mines. Les

1. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 229 et s.
2. Recensement du 8 mars 1931.

causes de leur émigration sont connues : la pauvreté de leur pays natal et l'irrégularité des récoltes [1]. Même dans un pays relativement fertile comme le Sous, celles-ci dépendent essentiellement de la pluie et sont souvent insuffisantes pour nourrir les habitants.

3. *Les crises successives.*

L'équilibre entre les ressources et les besoins du Maroc en main-d'œuvre s'est trouvé deux fois rompu de façon critique : en 1928, il y eut pénurie de travailleurs ; en 1931, au contraire, excès. Il est intéressant de rechercher le lien qui existe entre ces crises et l'industrialisation du pays ? La première « crise »[2] a fait son apparition au début de juin 1928 et s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. De l'enquête menée par les soins de la Résidence Générale, il ressort que la cause générale en fut le développement économique du pays à un rythme trop puissant : l'effort finit par dépasser le travailleur. C'est aussi l'avis exprimé dans la lettre adressée le 1er mai 1929 par le Résident général, M. Saint, au Directeur Général des Travaux Publics [3] : « Nous demeurons devant un fait fondamental, à savoir que les travailleurs marocains ne peuvent satisfaire aux besoins grandissants de l'agriculture, du commerce, des travaux publics et de l'industrie du pays... » La « crise » de

1. Enquête de la Résidence générale du Maroc sur la crise de la main d'œuvre. Afrique Française., février 1931, S. p. 110. (Cf., aussi les suppléments de mars, avril et mai).

2. Dans le langage économique, il y a *crise* lorsqu'il y a excès de l'offre sur la demande et par suite baisse de prix. (V. Reboud, t. II, p. 364). Toutefois, examinant ici le phénomène particulier de la main-d'œuvre industrielle, et non l'activité générale, nous employons le mot « crise » dans son sens étymologique : moment *décisif* d'une évolution, soit dans le sens de la baisse des salaires, soit dans celui de leur hausse.

3. *Bulletin officiel*, n° 866, 28 mai 1929.

1928 apparaît donc comme le point culminant d'une évolution qui se poursuit depuis le début du Protectorat. Elle s'est aggravée par suite du manque de liaison entre les employeurs et les travailleurs.

L'industrialisation du Maroc est une des manifestations de son essor économique. A ce titre elle eut une certaine part de responsabilité dans la «crise », si l'on en juge d'après les rapports envoyés par les contrôleurs civils à la Résidence Générale :

1° Région de la *Chaouia* (Casablanca). — Parmi les différentes causes de la crise, on relève « de très fortes demandes des nouvelles exploitations non agricoles (travaux publics, mines, barrages, industries), qui absorbent la main d'œuvre de qualité et ne laissent à l'exploitation agricole que la main-d'œuvre de second choix. Les prix payés par ce genre d'employeurs sont généralement supérieurs à ceux qu'offre l'agriculture »[1].

2° Région de *Rabat*. « Il n'y a pas de doute que les salaires supérieurs offerts par les entreprises de travaux publics oudu bâtiment détournent une partie de la main-d'œuvre de l'agriculture. C'est là le jeu normal de l'offre et de la demande »[2].

3° Circonscription des *Doukkala* (Mazagan). — « Quelques colons éprouvent des difficultés à se procurer un nombre d'ouvriers suffisant. Cela tient soit à leur méconnaissance de la mentalité indigène, soit à la situation de leur exploitation au voisinage de l'usine électrique de Si Saïd Machou, qui offre aux travailleurs un emploi régulier et rémunérateur[3]... ».

En revanche, l'industrie marocaine subit le contre-coup

1. Enquête précitée, Afrique française, mars 1931, S. 165.
2. *Id.*, p. 169.
3. *Id.*, p. 171.

de la « crise » au moment des moissons, comme en témoignent les rapports suivants :

1° L'Office économique de *Casablanca* : « La crise est particulièrement aiguë aussi bien dans l'industrie que dans le bâtiment... L'usine de chaux et ciments du Palmier, par exemple, a été obligée d'éteindre une partie de ses fours au cours de l'été 1928 »[1].

9° Région de *Rabat*. « Les employeurs urbains font connaître qu'ils subissent la répercussion de la crise de main-d'œuvre à l'époque des moissons. Les hauts prix offerts par les colons, 12 à 15 francs par jour au lieu de 8, ramènent l'ouvrier des chantiers urbains au travail des champs qu'il préfère »[2].

3° Circonscription d'*Oued-Zem* ». L'industrie minière (les phosphates de Kourigha par exemple), a vu un grand nombre de ses ouvriers la quitter, avec d'ailleurs l'espoir de retour après les moissons, lorsque les forts salaires momentanés ne leur seront plus offerts »[3].

Ainsi, agriculteurs et industriels se font une concurrence mutuelle pour la recherche de main-d'œuvre indigène, sans que les uns soient plus que les autres responsables de la crise.

Pour y remédier, le Gouvernement du Protectorat s'efforça de développer l'outillage mécanique dans les installations publiques et privées. En ce qui concerne les travaux privés, une active propagande fut faite auprès des industriels et des entrepreneurs « pour les amener à perfectionner leur outillage et économiser la main-d'œuvre »[4]. C'est ainsi que la Société des Chaux et Ciments améliora ses installations

1. Afr. Française, S. 111.
2. *Id.*, S. 169.
3. *Id.*, S. 297.
4. Lettre précitée, *B.O.*, n° 866 .

mécaniques, afin de réduire son personnel de 200 indigènes, tout en augmentant sensiblement sa production [1].

En 1931, on assiste à un brusque renversement de la situation : les ressources en travailleurs surpassent les besoins. La cause essentielle de ce changement réside dans le ralentissement des affaires dû à la crise économique mondiale [2]. Nous n'avons pas de document permettant de chiffrer l'intensité de cette crise, aujourd'hui en voie d'atténuation ; mais il y a lieu de penser que le précédent défaut de main-d'œuvre en a sensiblement atténué les effets.

Ces deux crises ont également affecté tous les genres de main-d'œuvre, banale et qualifiée, indigène et européenne. Le Gouvernement a interdit la sortie des travailleurs marocains par deux circulaires, l'une du 28 septembre 1925, l'autre du 13 juillet 1928, de même qu'il a réglementé l'entrée des travailleurs européens par dahir du 20 octobre 1931.

Le marché de la main-d'œuvre au Maroc s'est révélé jusqu'ici essentiellement instable par suite d'une évolution trop précipitée ou retardée. Mais les travailleurs paraissent en quantité suffisante pour assurer son développement à un rythme modéré.

Le nombre des ouvriers employés par l'industrie marocaine est inscrit dans les statistiques officielles. La comparaison des chiffres à des intervalles réguliers fait apparaître les progrès de l'industrialisation :

1918	2.666 ouvriers		
1921	4.060 —		
1924	7.223 —		
1927 [3]	10.990 —	⎫	10.534 Européens
1930 [4]	45.052 —	⎭	34.518 Indigènes

1. Bouy, *op. cit.*, p. 69.
2. Les mines, notamment, ont sensiblement réduit le chiffre de leur personnel.
3. *Annuaire économique et financier du Protectorat*, 1929, *op. cit.*, p. 355.
4. *Annuaire de statistique générale* 1931 (chiffre donné par le Service d'Inspection du Tavail).

4. *La qualité des travailleurs marocains*

Pour déterminer l'orientation industrielle d'un pays, il ne suffit pas de prendre en considération la quantité de main-d'œuvre, il faut encore apprécier sa qualité. Celle-ci exerce, en effet, une très grande influence sur la valeur du travail accompli. Aucune industrie, si mécanisée soit-elle, ne peut ignorer les qualités propres de l'ouvrier.

D'après les observateurs de l'âme marocaine et plus spécialement berbère, l'indigène est dominé par le sentiment de son intérêt matériel, sentiment qui atteint chez lui une acuité extraordinaire ; homme primitif, en effet, il a peu de besoins, à satisfaire, mais ces quelques besoins sont essentiels. On l'a finement noté : « Son énergie est toute entière tendue au profit matériel et la guerre n'est chez lui, dans son principe, qu'une entreprise économique, comme le labour et l'irrigation »[1] ; ou encore : « Dans l'âme du Berbère guerrier les deux sentiments (amour du sol, crainte ou haine de l'étranger), se confondent, se manifestent par la violence, se traduisent à coup de fusil ; dans l'âme du Berbère ouvrier ou mercenaire, les deux sentiments existent aussi vigoureux, mais raisonnent : ce que l'on gagnera auprès de l'étranger servira à mieux vivre dans le coin de bled, à mieux y asseoir son droit de propriétaire. Mêmes aspirations, en somme, confiées à des moyens différents »[2]. Cette âpreté au gain, fait du Marocain un travailleur *sobre* et *laborieux*. Tous[3] les industriels sont unanimes à s'en déclarer satisfaits. En France, il est même préféré à l'ouvrier Kabyle,

1. Hardy (G.), « Le Marocain », *Annales de géographie* 1927, p. 336.
2. Le Glay, (M.), *op. cit.*, p. 374.
3. Notons cependant une réserve de la part des fabricants de conserves, qui emploient des femmes indigènes : ils estiment leur rendement assez faible.

pourtant bien supérieur au reste de la main-d'œuvre algérienne [1].

Une autre qualité tout à fait remarquable chez l'ouvrier marocain, c'est sa *faculté d'adaptation* aux divers travaux ; il s'agit évidemment de travaux peu compliqués, exigeant surtout des mouvements automatiques. Dans telles entreprises de menuiserie, des indigènes, embauchés pour balayer l'atelier, dirigent aujourd'hui, des machines-outils : raboteuses électriques, mortaiseuses [2]. Aux mines de Djerada, la main-d'œuvre locale s'est parfaitement adaptée au travail des couches minces et a obtenu des rendements comparables à ceux des mineurs européens [3]. La main-d'œuvre indigène est certainement perfectible avec le temps ; elle ne bénéficie pas encore de l'atavisme, qui joue chez un ouvrier français par exemple ; mais dans quelques générations, elle doit être capable de fournir une grande partie de la main-d'œuvre qualifiée. Le plus grave défaut que lui reprochent les industriels, c'est son *instabilité*. L'indigène quitte souvent l'usine, surtout à l'époque des moissons, pour gagner un salaire un peu plus élevé [4]. Souvent aussi, il retourne en tribu, après avoir réuni quelques maigres économies.

Désir de gagner davantage, désir jouir du repos (celui-ci prédominant en dernière analyse), telles semblent être les deux principales causes de l' « instabilité » des manœuvres indigènes. Voici ce qu'en dit M. J. Ladreit de Lacharrière [5] : « Des conditions de vie déjà précaires sont rendues plus précaires souvent encore par un souci excessif d'économie

1. Bernard (A.). La main-d'œuvre dans l'Afrique du Nord, Afrique Française, septembre 1931, S. 521.
2. Afrique Française, S 111.
3. Hoffherr et Mauchaussé, *op. cit.*, p. 169.
4. Bouy, *op. cit.*, p. 26.
5. La création marocaine, Paris, Peyronnet, 1930.

(qu'il ne faut pas confondre avec épargne) imposé par la hâte de constituer le pécule que l'on rapportera au pays et qui permettra de vivre ici ou là *sans travailler* pendant des semaines ou mois. Embauche-t-on momentanément *à quelques sous plus cher* sur un chantier, vite l'indigène quitte un travail assuré pour un autre moins garanti. Vient-il de toucher une paye jugée suffisante par ses maigres appétits, vite le voilà en route, *à l'aventure*, aventure qui durera tant que durera la somme touchée. Comment arriver dans ces conditions à un perfectionnement quelconque, à un rendement comparable à celui de nos travailleurs ? »

Des tentatives intéressantes ont été faites en divers endroits pour le fixer à demeure ; leur étude se place normalement dans le cadre de la politique sociale

5. *Les salaires et leur influence sur le rendement.*

Actuellement la main-d'œuvre marocaine est encore bon marché, mais il est à prévoir que, dans un avenir assez proche, elle deviendra plus rare et plus chère, comme cela s'est produit en Algérie [1].

Les salaires journaliers payés aux simples manœuvres indigènes oscillent entre 3 et 5 francs dans la région de Marrakech, 7 à 8 francs sur la côte [2] ; ils atteignent parfois 10 francs à Casablanca [3].

Ceux des indigènes qui ont réussi à se spécialiser touchent un salaire beaucoup plus élevé. Ainsi, à l'usine des Chaux et Ciments, les ouvriers préposés au pont roulant reçoivent jusqu'à 17 frs. 50, somme considérable pour un indigène.

1. Bouy, *op. cit.*, p. 70 et Célérier, *op. cit.*, p. 176.
2. Bouy, juillet 1932.
3. Romion, inspecteur du travail, 29 mai 1932.

En règle générale, leur salaire le plus élevé atteint le salaire inférieur payé aux ouvriers européens. A Casablanca, un maçon ou mécanicien européen touche en moyenne 50 frs. par jour, un indigène 25 frs.

A la question des salaires se relie étroitement celle de l'*amélioration du rendement*. D'après la théorie des hauts salaires, à chaque élévation de ceux-ci correspond un rendement accru. Cette théorie n'a pas trouvé sa vérification au Maroc : la crise de 1928 a fait monter les salaires de 8 à 12 frs. pour les manœuvres indigènes. Or, on n'a constaté aucune augmentation de la productivité. L'explication de ce phénomène est donnée dans un document officiel : « Les besoins du travailleur marocain restant constants, il lui suffit d'une somme constante pour les couvrir ; s'il obtient cette somme en quelques journées de travail, il cesse de travailler les autres jours. Aussi les prix montent sans profit compensateur de rendement, puisque la somme de travail ne varie pas [1]. » Le problème consite donc à relever le niveau de vie de l'indigène pour le forcer à satisfaire ses nouveaux besoins au moyen d'un salaire plus élevé pour un rendement meilleur.

C'est à quoi peut tendre l'effort de l'industrie privée par le moyen des œuvres sociales : celles-ci développeront chez l'ouvrier indigène des désirs d'améliorations restés jusque là en sommeil.

6. *Les œuvres sociales*

Il ne s'agit pas là seulement d'un pur idéal de civilisation mais aussi de *l'intérêt* bien compris des industriels et du Gouvernement.

1. Lettre précitée, *B.O.*, n° 866.

En premier lieu, la réalisation d'œuvres sociales permet aux industriels, en améliorant la condition physique et morale de leurs ouvriers, de réduire le taux de la mortalité et d'accroître leur rendement. C'est un fait, constaté aux mines de cuivre du Katanga [1], que le rendement par ouvrier indigène a quintuplé en 8 ans par suite du dispositif de protection sociale adopté (installation de camps indigènes ayant coûté 127.600.000 francs en 1928, pour 16.500 travailleurs ; organismes sanitaires, etc...)

En second lieu, la construction de cités ouvrières se présente comme un moyen efficace de fixer à demeure l'indigène marocain, dont l'instabilité est si vivement critiquée.

Pour le Gouvernement, enfin, les œuvres sociales offrent l'immense avantage de prévenir la formation d'un prolétariat misérable, abandonné à lui-même, instrument docile aux mains d'agitateurs qui sauraient en exploiter la détresse. Comment l'industrie européenne au Maroc, minière ou de transformation a-t-elle résolu le problème qu'elle a fait surgir ?

L'exploitation des *phosphates de Kourigha* (1921) a déterminé un brusque afflux de travailleurs indigènes, plusieurs milliers aujourd'hui, sur un plateau jusque là désert. Après quelques difficultés initiales, l'Office Chérifien des phosphates a réussi à « stabiliser » une partie de sa nombreuse main-d'œuvre.

Logements indigènes. — La population ouvrière indigène du centre minier de *Kourigha* est logée dans deux villages :

1° Celui de *Kourigha* est composé de 23 bâtiments à 10 logements chacun ; 7 de ces immeubles étaient terminés

1. Hoffherr et Mauchaussé, *op. cit.*, p. 254.
2. Note de la Direction générale de l'O.C.P., Rabat, 28 mars 1933.

en 1930. Ces 230 logements permettent d'abriter de 460 à 1800 ouvriers ; en général, une moyenne de 1.500 ouvriers y sont logés. 4 bâtiments sont actuellement en construction, mais les travaux ont du être arrêtés.

Il existe, en outre : un refuge pour ouvriers nouvellement embauchés ou en instance de liquidation d'accident, une station de désinfection, 2 lavoirs.

La proximité du village commerçant a permis d'éviter l'installation d'un café maure.

2° Le village indigène de *Sidi-Bou-Lanouar* comprend 24 maisons, dont 2 construites en 1930, chacune de 10 logements, soit un total de 240 logements pour 2 ménages ou 8 célibataires. 480 ouvriers au minimum 2.000 au maximum peuvent y loger, mais, en moyenne, il faut compter de 1.600 à 1.800. Le taux de location de ces logements est de 10 francs par mois, par famille ou groupe de célibataires (2 ou 3) vivant ensemble.

En 1930, 50 logements pour ouvriers mariés ont été aménagés dans l'ancien pénitencier.

4 boutiques, 2 lavoirs et 1 café maure où 1 séance cinématographique est donnée tous les samedis complètent l'installation de ce village.

Village de stabilisation. — A proximité des villages indigènes a été créé un village de stabilisation.

23 maisons à 4 logements chacune sont terminées, soit 92 familles à loger. 32 sont actuellement installées. A chaque logement est affecté 1 hectare de terrain environ, bordé d'une double haie d'oliviers.

1.800 oliviers ont été plantés au printemps. Malgré les sauterelles, les criquets et le sirocco, la perte ne semble pas devoir dépasser 20 %.

Des modalités spéciales de location avec facilités d'acquisition sont actuellement à l'étude.

Provenance des indigènes. — Les ouvriers indigènes du centre minier de *Kourigha* sont en grande partie de la région. Toutefois, un certain nombre est originaire du Sous et des régions insoumises.

Au 1er janvier 1933 la population indigène était approximativement de :

	Hommes	Femmes	Enfants
Indigènes Kourigha	2.361	1.933	1.952
Indigènes Bou-Jniba	730	389	388
En 1931 elle a atteint le chiffre maximum de ..	6.500	3.083	2.451

Prophylaxie. Dispensaire. — La lutte contre les maladies vénériennes est depuis longtemps activement menée par les médecins de l'Office Chérifien des Phosphates qui assurent les soins gratuitement.

Un dispensaire comprenant 7 chambres et une infirmerie a été aménagé dans le quartier réservé.

Epargne. — Depuis le 1er décembre 1930 fonctionne au bureau de l'Interprétariat, service de la main-d'œuvre indigène, un Bureau d'épargne à comptabilité spéciale.

Les ouvriers indigènes peuvent, à tout moment, opérer des versements ou des retraites de fonds. La situation de son compte est connue de chaque épargnant par un carnet individuel délivré gratuitement, qui reste en sa possession et où toutes les opérations sont consignées.

Notons que les salaires moyens des ouvriers indigènes, en 1932 variaient de 7 frs. 50 à 13 frs. 80.

Ecoles indigènes — Depuis 1924, une école professionnelle indigène a fonctionné sous la direction d'un instituteur jusqu'en 1931, date à laquelle elle a été supprimée en raison

de la création d'une section d'apprentissage aux ateliers de l'O.C.P. et de l'ouverture d'une école urbaine indigène.

En outre, une école coranique sous la direction d'un Fqih a été créée en 1927. Depuis cette époque, elle continue à fonctionner.

Mosquée. — A la suite d'une requête des commerçants indigènes de Kourigha, l'Office Chérifien des Phosphates a construit une mosquée située au Nord de l'agglomération.

Elle a été inaugurée par Si Bouchaib Doukkali ancien vizir de la justice, Cheikh El Islam le 6 mars 1931, date depuis laquelle le culte islamique y est célébré.

Aux mines d'anthracite de *Djerada*, une cité indigène est en voie de construction. Dès à présent, une vingtaine de logements sont achevés, permettant d'abriter plusieurs familles.

Passant aux industries de transformation, nous rappelons que la Société anonyme des *Chaux et Ciments* a entrepris depuis 1927, près de son usine, à Casablanca, la création d'une cité ouvrière ; celle-ci groupe actuellement 150 familles Chleuhs.

Dans le même quartier, la récente *Compagnie Sucrière Marocaine*, saisissant tout l'intérêt du problème, a commencé la construction de logements indigènes [1] :

Les bâtiments achevés fin mars 1933 comprennent :

56 logements à 1 pièce et 1 cuisine ;

4 logements à 2 pièces et 1 cuisine.

Un fondouk de 18 chambres pour célibataires.

1 café maure avec logement à l'étage.

2 boutiques.

1 four, 1 moulin (non en service), 1 école, 1 lieu de prières.

1. Note de la Direction, Casablanca, 29 mars 1933.

Les logements à 1 pièce sont loués à raison de 50 francs par mois ; à 2 pièces, 75 frs. par mois. Les chambres du fondouk, 20 francs par mois et par occupant.

Le logement à 1 pièce est plus apprécié par l'indigène que celui de 2 pièces. Le fondouk rencontre une faveur moins grande que les logements.

Des observations faites, il ressort, toutefois, que l'indigène, celui du Draa notamment, s'accomode parfaitement d'une habitation rudimentaire et n'apprécie que d'une façon relative le confort qu'on peut lui donner.

D'autres entreprises marocaines ont également consacré des sommes importantes à la construction de cités ouvrières. On nous excusera de ne mentionner ici que ces quelques exemples (particulièrement significatifs) de l'effort accompli au Maroc, en matière sociale, par l'industrie privée.

***

Le problème de la main-d'œuvre industrielle est, en somme, un problème assez complexe. Nous croyons que la population marocaine, malgré sa faible densité, est susceptible de fournir des travailleurs en nombre suffisant pour assurer le développement d'industries, toutes plus ou moins mécanisées. Mais, il importe que les besoins généraux du pays ne soient pas, par ailleurs, trop considérables. Quant au rendement, bien que les opinions sur ce point soint assez contradictoires, il nous paraît qu'il est tout à fait acceptable. C'est à l'Européen qu'il appartient de l'accroître, en utilisant les désirs d'amélioration et, aussi, les facultés incontestables d'assimilation de l'ouvrier indigène.

CHAPITRE IV

LES CAPITAUX

Sommaire : I. L'afflux des capitaux français au Maroc. — 2. Les raisons de cet afflux. — 3. L'organisation du financement industriel, privé et public.

L'évolution d'un pays vers le stade industriel ne dépend pas seulement de ses richesses minières et hydrauliques et de ses ressources en main-d'œuvre, elle est aussi liée à l'existence d'un troisième facteur : l'abondance des capitaux. L'installation d'une usine moderne (terrains, bâtiments, machines..), suppose, en effet, des dépenses considérables, en relation directe avec l'importance des moyens de production. Ainsi est apparue, au siècle de la grande industrie, la nécessité de constituer ces puissantes sociétés anonymes qui reçoivent leurs capitaux de la masse des épargnants. Mais un pays neuf est, par définition, privé de toute réserve financière et, pour se constituer une industrie, il doit faire appel aux capitaux de l'extérieur. Le Maroc était dans cette situation en 1912, à l'avénement du Protectorat français.

A-t-il su trouver les capitaux nécessaires et d'où lui sont-ils venus ? Quelles furent les raisons de sa réussite ou de son échec ? Comment s'est organisé le financement de l'industrie marocaine par les soins des particuliers ou de l'Etat ? Telles sont les principales questions qui méritent réponse.

1. *L'afflux des capitaux français au Maroc.*

Le Maroc a exercé sur les capitaux privés, depuis le début du Protectorat, mais surtout après la guerre, une attirance irrésistible. Les statistiques font malheureusement défaut pour chiffrer l'intensité du mouvement dès son origine. Il n'est possible de le suivre de près qu'à partir de 1927 : les capitaux *nouveaux* ont afflué dans les diverses sociétés, *industrielles ou autres,* au rythme annuel de :

340	millions frs. en	1927
600	—	1928
460	—	1929
310	—	1930
275	—	1931
104	—	1932 [1]

Pour les seules sociétés anonymes marocaines à objet *industriel ou minier,* le montant du *capital social* a suivi, dans la même période, une progression remarquable, qui traduit le dynamisme de l'industrialisation :

	Fin 1928	Fin 1931
Sociétés industrielles :	255.390.000 frs.	440.293.000 frs.
Sociétés minières :	197.050.000 frs.	413.063.000 frs.
Au total :	452.440.000 frs.	853.356.000 .

Ainsi, en 3 ans seulement, le Maroc a presque doublé sa capacité financière de production dans l'ordre industriel [2].

Ce chiffre de 853.356.000 frs. englobe 115 sociétés industrielles et 47 sociétés minières. Il représente environ 1/3 de l'ensemble des capitaux investis dans les différentes sociétés anonymes marocaines (à objet précité, commercial, immobilier, agricole et financier) [3].

1. Hoffherr, *op. cit.*, p. 306. — Pour l'année 1932, cf., « Le Maroc et la crise », *op. cit.*, p. 42.

2 et 3. De Launay (L.), directeur de la Société fiduciaire du Maroc, *Informations économiques,* avril 1932. Noter que ces chiffres ne comprennent pas le montant des emprunts obligataires émis par ces sociétés.

Le tableau suivant, extrait du *Bulletin économique du Maroc* (juillet 1933) n° 1, semble serrer la réalité de plus près :

Sociétés Anonymes au 31 décembre 1932

	Nombre	Capitaux
Agicoles	103	253.032.000
Commerciales	204	389.387.000
Financières	25	340.641.000
Immobilières	119	399.208.900
Industrielles	88	305.997.000
Minières	51	346.591.000
Automobiles	26	50.775.000
Transports	13	132.200.000
Electricité	10	58.100.000
Ports	3	29.500.000
Objets multiples	3	165.000.000
Tabacs et phosphates	2	46.000.000
	647	2.516.411.900

Le montant des capitaux des sociétés industrielles et minières serait ainsi ramené à 652.568.000 frs. au lieu de 853.356.000 ; mais, pour l'ensemble des sociétés, le chiffre reste sensiblement le même 2.516.411.900. au lieu de 2.482.235.200.

D'où provient donc cet afflux de capitaux, que le Maroc, à ses débuts du moins, était impuissant à tirer de son propre fonds ? En prenant pour base l'année 1929 (460 millions de fr), on a calculé la part proportionnelle des divers pays dans l'apport financier annuel. Pour ce calcul, on n'a pas isolé des autres sociétés les sociétés industrielles, mais le pourcentage indiqué paraît devoir s'appliquer aux unes comme aux autres avec la même exactitude :

France	76 %
Maroc	14 %
Belgique	8 %
Divers	2 %

On a aussi relevé, par rapport aux autres années, une

tendance à des apports proportionnellement croissants de capitaux américains et belges [1].

D'après ces chiffres, la France apparaît de loin comme la première animatrice des sociétés marocaines par ses capitaux privés. Sa situation privilégiée est encore renforcée du fait des emprunts publics votés par le Parlement français pour financer l'outillage économique de son protectorat. La part du Maroc, 14 %, est relativement considérable pour un pays neuf ; elle indique la formation d'un capital propre, en partie réinvesti sur place. D'Espagne et d'Italie, pays fournisseurs de main-d'œuvre, on n'a noté aucun apport de capital, tout au moins dans les sociétés anonymes [2].

Au point de vue de l'origine des capitaux, le Maroc est comparable à d'autres pays qui naissent à la vie économique moderne, ceux de l'Amérique latine. « Dans l'ensemble, écrit M. Siegfried [3], les chemins de fer sont anglais, les mines anglaises ou américaines, les banques américaines, françaises ou italiennes, les services publics (eau, gaz, électricité...) de plus en plus américains. Il en résulte, répercussion dont la portée dépasse de beaucoup le domaine de la finance, que toute une partie de l'activité économique est *étrangère* par ses capitaux, son personnel, son esprit, ses intérêts ». Au Maroc, la France occupe la place que tiennent en Amérique latine les Etats-Unis et l'Angleterre. Seule inspiratrice de sa politique, elle met en mouvement presque toute sa jeune activité économique et la plupart de ses industries.

1. Hoffherr, *op. cit.*, p. 306.
2. De Launay.
3. Les capitaux en Amérique latine, *Revue de Paris*, 1er février 1932, p. 493.

2. *Les raisons de cet afflux.*

Les raisons qui ont motivé un pareil afflux de capitaux, sont d'ordre psychologique, fiscal et proprement économique.

La raison psychologique vient au premier rang. On a pu dire que la présence prolongée au Maroc d'un *animateur* hors de pair, en la personne du maréchal Lyautey, avait attiré non seulement les hommes, mais aussi les capitaux nécessaires à sa mise en valeur. En suivant une politique d'autorité il a fait naître l'espérance d'un établissement solide dans le pays et a suscité la confiance des capitalistes.

En second lieu, le *libéralisme* du fisc marocain à l'égard des sociétés nouvelles a vivement encouragé leur création. Il est évident qu'un régime favorable à l'importation des capitaux s'imposait dans un pays neuf, comme l'était le Maroc. Aussi le Gouvernement chérifien a-t-il eu raison de faire preuve de cette modération fiscale, qu'il suffit de quelques chiffres et d'une comparaison avec le régime français pour établir [1] :

Au moment de sa constitution, une société anonyme *chérifienne*, c'est-à-dire ayant régulièrement fixé son siège social au Maroc, doit acquitter un droit de 0,25 % sur le montant des apports purs et simples (1 % depuis 1930), alors qu'en France ce droit s'élève à 3 % ; les taxes notariales sont sensiblement les mêmes dans un pays comme dans l'autre ; mais le droit de timbre sur le montant nominal des actions est de 0,50 % au Maroc, tandis qu'il atteint en France 1 % au minimum, quand la société a une durée supérieure à dix années. Au cours de son existence,

1. De Launay (L.) et de Langre (J.). Droits, taxes, frais des Sociétés au Maroc et en France, Casablanca, 1931.

la société chérifienne jouit d'avantages plus considérables encore : elle ne connaît pas la taxe de transmission, celles de main-morte et d'apprentissage, ni l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, ni l'impôt sur les bénéfices industriels, ni la taxe sur le chiffre d'affaires. Or, l'industriel français est obligé de faire entrer le montant de ces divers impôts dans le calcul de son prix de revient. Il en résulte qu'aujourd'hui, toutes les sociétés nouvelles qui se forment au Maroc, se soumettent à la loi chérifienne pour bénéficier des faveurs fiscales.

Les raisons proprement *économiques* ont été les suivantes : d'une part le taux élevé de l'intérêt au Maroc [1] ; d'autre part les découvertes minières, particulièrement celle du bassin houiller de Djerada en 1928, qui ont orienté les capitaux vers les sociétés minières.

3. *L'organisation du financement industriel, privé et public.*

Centre d'attraction des capitaux français, le Maroc a bénéficié de puissants concours privés ou publics, qui les ont canalisés vers des fins productives.

1. Hoffherr, *op. cit.*, p. 240. Tableau comparatif des taux d'escomptes pratiqués par la Banque de France et la Banque d'Etat du Maroc :

BANQUE DE FRANCE		BANQUE D'ETAT DU MAROC	
Date	Taux d'escompte	Date	Taux d'escompte
20- 8-1914	5 %	19- 8-1914	7 %
8- 4-1920	6 %	1-0 4-1920	6 %
20- 7-1921	5 1/2 %	31-12-21	6 %
11- 3-1922	5 %	7- 4-1922	5 1/2 %
17- 1-1924	6 %	23- 1-1924	6 1/2 %
11- 9-1924	6 %	15- 3-1924	6 %
11-12-1924	7 %	17-12-1924	7 %
9- 7-1925	6 %	13- 8-1925	6 1/2 %
31- 7-1926	7 1/2 %	3- 8-1926	8 %
16-12-1927	6 1/2 %	1- 1-1927	7 1/2 %
4- 2-1927	5 1/2 %	8- 2-1927	6 1/2 %
19- 1-1928	3 1/2 %	24- 1-1928	5 1/2 %
1- 5-1930	2 1/2 %	18- 2-1930	5 %

V. aussi documents annexes.

Les grandes banques ou compagnies d'affaires ont leur rôle marqué dès l'origine. Ayant essentiellement pour objet de créer des entreprises nouvelles, de développer des entreprises existantes et de prêter leur appui aux sociétés privées ou aux personnes publiques pour le placement d'emprunts à longue échéance, elles ont constitué au Maroc les véritables animatrices de l'industrie. La *Banque de Paris et des Pays-Bas*[1] y a joué un rôle de tout premier plan : dès le 12 juin 1904, comme chef et représentant d'un consortium de banques françaises, elle signait avec le Sultan le premier grand emprunt marocain, gagé sur le produit des douanes et se voyait chargée d'assurer son service. En 1906, elle était déléguée pour souscrire les parts du capital social de la Banque d'Etat du Maroc qui revenaient à ce consortium. Son action financière préparait l'avénement du Protectorat français, qui, à son tour, lui a permis d'étendre ses intérêts dans le domaine industriel. En 1912, elle contribuait à la création de la *Compagnie générale du Maroc* (au capital actuel de 35 millions de francs) et participait avec elle à la formation de nombreuses sociétés industrielles : la Société anonyme des chaux et ciments en 1915, les Moulins du Maghreb en 1919, la Société Générale des Abattoirs municipaux et industriels (aujourd'hui dissoute), la Société des Brasseries du Maroc en 1921, la Compagnie des Chemins de fer du Maroc en 1922, l'Energie Electrique du Maroc en 1924, des sociétés de recherches minières dans le Sud Marocain... Enfin, dans les années de crise, comme en 1922, elle a ouvert des crédits, afin d'atténuer la raréfaction des capitaux. Depuis lors, les premières assises industrielles du Protectorat étant fondées, elle a ralenti son activité, sans toutefois l'arrêter.

1. Nataf, *Le crédit et la banque au Maroc*, Thèse, Paris, Geuthner, 1929, p. 71 et Camerlynck, fondé de pouvoirs, à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

A côté de la Banque de Paris et de sa filiale, la Compagnie Générale du Maroc, un autre établissement, la *Compagnie Marocaine*[1] a exercé la plus heureuse action sur les investissements industriels. Société anonyme française au capital actuel de 45 millions de francs, elle a pour objet l'exploitation de tous genres d'entreprises marocaines. Elle fut fondée en 1902 à la suite d'un voyage d'études confié, dès 1899 à M. de Caqueray, aujourd'hui administrateur délégué, par MM. Schneider et C^ie^. Son capital initial de 1.500.000 francs fut porté à 6 millions en 1911, puis à 10 millions en 1912, grâce au concours de la *Banque de l'Union Parisienne.* A cette date, elle fut chargée de la construction du port de Casablanca, en association avec la Compagnie Schneider. Elle a coopéré à la formation des grandes affaires destinées à exploiter les richesses naturelles du pays : Société des Chaux et Ciments, Moulins du Maghreb ou à le doter d'un outillage économique : Compagnie des Chemins de fer du Maroc, Energie électrique du Maroc. Au cours de ces dernières années, elle a été attentive à ne pas rester en dehors des groupes qui se sont adonnés à la prospection minière : Société des Mines d'Aouli (1926) et Compagnie Française des Pétroles au Maroc ; elle a enfin contribué, avec plusieurs raffineries et établissements financiers de la Métropole, à la formation de la Compagnie Sucrière Marocaine (1929).

La *Banque d'Etat du Maroc* dont les règles fondamentales ont été posées par l'Acte d'Algésiras en 1906 (ch. III, art. 31 à 58) est, au premier chef, une banque d'émission. Ce n'est pas une banque d'affaires au sens défini plus haut. Néanmoins, elle peut ouvrir des crédits directs aux entre-

1. De Caqueray, administrateur-délégué, *La Compagnie Marocaine*, Paris, 1931.

prises et agir sur le marché des affaires par le moyen du réescompte.

Quant au *crédit public*, il a surtout favorisé l'équipement économique du Maroc : ports, routes, chemins de fer, hydraulique. Depuis 1904, jusqu'à 1933, le montat nominal des divers emprunts s'est chiffré à plus de 5 milliards de francs.

Sans insister sur les emprunts de 1904 (62 millions) et de 1910 (101 millions) consentis au Sultan, nous relevons :

1° L'emprunt de 1914-16 : 242 millions de fr.

2° L'emprunt décennal de 1920, arrêté en 1927 à 528 millions, dont les 2/5 sont affectés aux travaux publics ;

3° L'emprunt quinquennal de 1928 : 819 millions, sur lesquels 237 millions sont réservés pour l'hydraulique, 110 pour les ports, 120 pour le chemin de fer Fez-Oujda.

4° Les emprunts de 1932 :

a) 800 millions pour l'achèvement de la ligne Fez-Oujda.

b) Un emprunt sexennal de 1.535 millions, dont plus de 700 millions sont affectés aux travaux publics (routes et ponts, ports, chemins de fer, hydraulique).

Il faut également ajouter les emprunts contractés par les municipalités marocaines et différentes sociétés auxquelles l'Etat accorde sa garantie.

S'il n'a financé aucune industrie de transformation, le Gouvernement Chérifien a pratiqué une politique nettement interventionniste dans le domaine des *industries extractives*. L'Office Chérifien des Phosphates et le Bureau de Recherches et de Participations Minières constituent deux saisissantes applications de ce système.

L'Office Chérifien des Phosphates, société dont toutes

les actions appartiennent à l'Etat, a le monopole de la recherche et de l'exploitation des phosphates dans tout le Maroc. Il a été doté sur l'emprunt de 1920 d'une somme de 36 millions de francs, qui constitue son capital de premier établissement ; cette somme correspond d'ailleurs exactement au capital de la Compagnie des phosphates et du Chemin de fer de Gafsa, que l'on a choisi pour éviter des appréciations délicates [1].

Le Bureau Minier est également une société qui n'a qu'un seul actionnaire : l'Etat Chérifien, mais son rôle est beaucoup plus varié. Créé par dahir du 15 décembre 1928 à la suite de la découverte charbonnière de Djerada, il poursuit un double objectif : recherches et participations [2]. Organe de recherches, il s'occupe exclusivement des combustibles solides et liquides, qui sont d'un intérêt essentiel pour la Défense Nationale ; son action se poursuit d'ailleurs sans monopole, parallèlement aux recherches des prospecteurs privés. Organe de participation, il a pour objet l'acquisition indirecte par l'Etat des titres d'une ou plusieurs entreprises, afin de permettre à la Puissance Publique d'exercer son contrôle. L'intervention du Bureau Minier se révèle nécessaire pour stimuler et coordonner en vue de l'intérêt général les recherches et exploitations entreprises par les capitalistes privés. D'une façon générale, le crédit minier est contrôlé de près par les Pouvoirs Publics, comme le tableau ci-contre permet de s'en rendre compte [3].

En dernier lieu, il convient de noter que l'Etat Chérifien a une participation de 25 %, dans le capital de l'Energie Electrique du Maroc, soit plus de 75 millions de francs.

1. Chapus, *L'exploitation des phosphates au Maroc*, Thèse, 1928, p. 188.
2. Hoffherr et Mauchaussé, *op. cit.*, chap. II, sect. I.
3. *Bulletin économique du Maroc*, Rabat, n° 1, juillet 1933,

TABLEAU DES PARTICIPATIONS DU BUREAU MINIER CHERIFIEN AU 30 JUIN 1933 (1)

Substance recherchée	DESIGNATION DE LA SOCIETE	DATE de la constitution	Capital actuel	Siège social	Participation du Bureau Minier	OBJET DE LA SOCIETE
			millions			
Charbon	Société chréfienne des charbonnages de Djerada	10 décembre 1929	54	Rabat	33,33 %	Exploitation du bassin de Djerada.
—	Société chérifienne d'études des charbonnages de Tirkou	28 juillet 1931	3	Rabat	23 %	Etudes des affleurements de Tirkou (Sous, région de Bigoudine).
Pétrole	Syndicat d'études et de recherches pétrolières au Maroc (association en participation)	22 juillet 1929		Paris	50 %	Recherches de pétrole dans le Rif occidental.
—	Société chérifienne des pétroles	29 avril 1929	16,8	Rabat	32,47 % [a]	id.
—	Compagnie française des pétroles du Maroc	23 juin 1920	6	Paris	25,89 % [b]	id.
—	Société d'études minières de Tizeroutine	16 décembre 1929	8	Rabat	50 %	Recherches de pétrole dans le Rif oriental.
Fer	Sociétés d'études et d'exploitations minières du Tadla	19 juillet 1930	4	Rabat	30 %	Etude du gisement de Khenifra.
—	Société d'études minières de l'Ouarzemine	27 janvier 1933	1,5	Rabat	33,33 %	Etude du gisement du djebel Ouaerzemine.
Manganèse	Société anonyme chréfienne d'études minières	23 septembre 1923	4	Rabat	37, 5 %	Etude du gisement d'Imini (Grand-Atlas S. Taoulet).
Plomb	Société des mines d'Aouli	21 février 1926	37,5	Rabat	10,7 %	Etude et exploitation du gisement de plomb d'Aouli.

a) L'Office national des combustibles liquides et la Compagnie française des pétroles ayant pris une participation globale égale à celle du Bureau minier, le groupe du Syndicat d'études et de recherches pétrolières au Maroc y dispose d'une participation totale de 64,94 %.

b) Même observation : participation globale du Syndicat B.R.P.M. dans la Compagnie française des pétroles du Maroc : 51,78 %.

1. *Bulletin économique du Maroc*, Rabat, n° 1, juillet 1933, p. 9.

Ainsi l'industrie minière et de transformation se développe au Maroc par l'accumulation de concours divers, dus soit aux initiatives privées, soit à l'Etat. Malheureusement les capitalistes français et étrangers agissent aujourd'hui en ordre dispersé dans le domaine des industries de transformation. On reconnaît volontiers la nécessité d'un contrôle bancaire réfléchi, qui dirigerait les capitaux vers les entreprises saines.

***

Le Maroc n'a pas souffert jusqu'à présent de la pénurie de capitaux. Il a su inspirer la confiance. Il a ainsi réalisé une condition extrêmement propice au développement de son industrie. Mais, aujourd'hui, il est permis de se demander si les circonstances seront toujours aussi favorables : on constate, depuis la crise mondiale, une diminution progressive des capitaux privés nouvellement investis. Ce serait peut-être une politique sage que de ne plus compter uniquement sur l'apport des capitaux de l'extérieur. Le Maroc doit également songer à tirer de sa propre épargne une partie des ressources indispensables pour assurer la permanence de son effort industriel.

CHAPITRE V

LA LEGISLATION DOUANIERE

Sommaire : 1. Le principe de l'égalité économique. — 2. Le tarif douanier. 3. Répercussions sur la vie industrielle. — 4. Industries à protéger. — 5. Mesures de protection. Elévation des droits de douane.

Les industries naissantes ont besoin d'être protégées. Elles sont incapables de résister sans défense à la concurrence de leurs rivales étrangères plus anciennes et, de ce fait, mieux organisées et plus puissantes. Leurs débuts sont difficiles [1] : éducation de la main-d'œuvre, essais techniques, recherche et satisfaction de la clientèle.... autant d'obstacles à leur croissance. Y ajouter l'obstacle de la concurrence étrangère, c'est les condamner presque sûrement à une mort rapide et cela est particulièrement vrai, quand cette concurrence s'exerce dans les conditions anormales d'une crise.

Pays placé sous le protectorat de la France et non colonie française, le Maroc jouit-il d'une entière liberté dans le maniement de son arme douanière ? Ne relève-t-il pas à cet égard d'un statut international qui limiterait ses moyens d'action ? Voilà ce qu'il convient de rechercher par une

1. Reboud, t. II, *op. cit.*, p. 329.

analyse rigoureuse des textes. Cette même analyse nous permettra, après avoir étudié les réactions de l'organisme industriel marocain (légère anticipation sur le plan de notre étude), de définir exactement ses possibilités de défense.

I. *Le principe de l'égalité économique*

Le régime douanier marocain est d'un type assez rare. Il repose essentiellement sur le principe de l'égalité économique entre toutes les Puissances étrangères. L'égalité douanière étant un corollaire de l'égalité économique, il s'ensuit que les marchandises importées au Maroc, *quelle que soit leur origine*, sont soumises à un régime uniforme et acquittent les mêmes droits d'entrée. Il n'y a donc, au point de vue douanier, aucune différence à faire entre un produit français et un produit étranger, tous deux considérés comme étrangers par rapport au Maroc. C'est ce qu'on appelle le régime de la « porte ouverte » (Open door). L'importance capitale du principe de l'égalité économique nécessite un examen spécial des *textes* qui le consacrent.

Jusqu'au XIX^e^ siècle, les traités de commerce conclus par le Maghzen avec les grandes Puissances se présentent comme une suite d'avantages particuliers obtenus par ces dernières ; et les droits de douane y apparaissent comme la rançon de l'intrusion des étrangers dans l'Empire Chérifien [1]. A partir du milieu de ce siècle, la clause de la Nation la plus favorisée se généralise dans les traités et tend à établir une égalité absolue entre les diverses Puissances commerçant avec le Maroc. Mais cette clause, si l'on se réfère au précédent tunisien, n'eut pas été opposable à

1. Rivière, *Traités, Codes et Lois du Maroc*, t. I^er^, Paris, Sirey.

l'Etat protecteur, alors que le principe de l'égalité économique est opposable à tous [1]. On lit parfois que ce dernier a été posé par l'art. 17 de la Convention de Madrid du 3 juillet 1880 [2]. C'est une erreur. L'art. 17 accorde à tous les Etats représentés à la Conférence le traitement de la Nation la plus favorisée ; mais il s'agit uniquement de la question de protection des indigènes, qui fait l'objet de la Convention de Madrid. En l'absence d'un texte formel, on ne saurait attribuer à l'art. 17 une portée générale [3].

Pour la première fois, l'accord *franco-anglais* du 8 avril 1904 établit l'égalité commerciale au Maroc, mais seulement entre la France et l'Angleterre et pour un temps limité ; il est intéressant de reproduire les termes de l'art. 4 : « Les deux Gouvernements, également attachés au *principe de la liberté commerciale* tant en Egypte qu'au Maroc, déclarent qu'ils ne s'y prêteront à aucune inégalité, pas plus dans l'*établissement* des droits de douane ou autres taxes que dans celui des tarifs de transports par chemins de fer... Cet engagement réciproque est valable pour une période de trente ans. Faute de dénonciation expresse faite une année au moins à l'avance, cette période sera prolongée de cinq ans en cinq ans » [4]. Le 7 avril 1906, l'*Acte Général de la Conférence d'Algésiras* consacre définitivement le principe de l'égalité économique entre toutes les Puissances signataires : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie et Suède. Le préambule et l'art. 105 sont très nets à cet égard : « En vue d'assurer l'application du principe de la *liberté économique sans aucune inégalité*, les

1. Donon (J.). *Le régime douanier du Maroc*, Thèse, Paris, 1920.p. 173
2. *Annuaire économique et financier du Protectorat*, Rabat, 1929, p. 273.
3. Girault (.A), *op. cit.*, p. 199.
4. *Annuaire*, *op. cit.*, p. 413.

Puissances signataires déclarent[1]... » A partir d'Algésiras, il s'agit donc d'une règle générale, opposable à tous et ne pouvant être modifiée que par une nouvelle Conférence internationale. Toute une série d'actes diplomatiques postérieurs viennent encore confirmer ce principe[2] : 1° le traité *franco-allemand* du 4 novembre 1911 (art. 1 et 4), auquel ont adhéré les autres nations et qui n'est plus opposable par l'Allemagne seulement depuis le Traité de Versailles (art. 141 à 146) ; 2° Le traité *franco-espagnol* du 27 novembre 1912 (art. 1er, al. 7 et art. 19) ; 3° La Convention du 28 décembre 1923 fixant le statut de la zone de Tanger (art. 7)[3].

2. *Le tarif douanier*

La règle de l'égalité douanière impose au Maroc un seul tarif douanier pour toutes les Puissances étrangères, y compris la France. Les droits à l'*importation* sont fixés, *en principe*, au taux uniforme de 12, 1/2 % *ad valorem*. Toutes les marchandises débarquées dans les ports marocains acquittent ce droit, quelle que soit leur nature, animale, végétale ou minérale. Si le Gouvernement du Protectorat doit respecter l'égalité douanière entre les Puissances, ne peut-il pas *librement* élever les droits d'entrée, soit uniformément, à 25 % par exemple, soit diversement selon la nature des produits ? Il y a là une question d'un intérêt essentiel pour la protection de l'industrie locale. On ne peut y répondre qu'après avoir examiné les textes qui fixent le droit d'entrée à 12, 1/2 %. Quels sont ces textes ?

1 et 2. *Annuaire*, *op. cit.*, p. 429 et s., ou Rivière, *op. cit.*, t. Ier.

3. Nous tenons à remercier ici M. le Général Simon, rapporteur de la « Section Maroc » à l'Union Coloniale, pour les renseignements qu'il nous a aimablement donnés.

Aucun traité ne mentionne le taux actuel. En réalité, il faut le décomposer en un droit traditionnel de 10 %, et une taxe nouvelle de 2, 1 /2 %. Le droit de 10 %, d'origine très ancienne est inscrit dans maints traités [1] : 1° le traité hispano-marocain du 28 mai 1767 qui fixe à cette somme le maximum des droits à percevoir par les agents du Sultan, précieuse garantie contre son arbitraire ; — 2° le traité hispano-marocain du 1er mars 1799. — 3° le traité de commerce et de navigation conclu entre la Grande-Bretagne et le Maroc le 9 décembre 1856 (art. 7) ; — 4° le traité hispano-marocain du 20 novembre 1861 (art. 50) ; — 5° le traité germano-marocain du 1er juin 1890. Les dispositions du traité passé par la Grande-Bretagne, le 9 décembre 1856 ont profité aux autres pays, notamment à la France, par application de la clause de la Nation la plus favorisée. Elles valent d'être reproduites : « En considération des termes favorables dans lesquels les produits du Maroc sont admis dans les territoires de S.M. Britannique et dans la vue d'étendre les relations commerciales entre la Grande-Bretagne et le Maroc, pour l'avantage réciproque des deux pays, S.M. le Sultan du Maroc consent à ce que les droits à percevoir sur tous les articles importés dans ses territoires par des sujets anglais n'excéderont pas 10 % de leur valeur au port de débarquement... » (art. 7). Quant à la taxe de 2,1/2 %, elle a été instituée en 1906 par l'acte d'Algésiras, à titre temporaire et pour être affectée aux dépenses de travaux publics (art. 66).

Il suffit de noter ici que le droit de 10 % résulte d'anciens traités de commerce et non d'une Conférence internationale. Il n'est donc pas aussi immuable que le principe de l'égalité économique.

Les *exceptions* au régime normal des droits à l'importa-

1. Rivière, *op. cit.*, t. Ier.

tion peuvent être rangées sous trois chefs principaux : tarif réduit, zone exterritorialisée et prohibition d'entrée.

1° *Tarif réduit*[1]. — L'accord franco-marocain du 24 octobre 1892 a réduit à 5 % les droits d'entrée sur quelques produits, dont la France avait en fait le monopole d'importation : tissus de soie pure, or et argent, bijoux, vins et alcools, pâtes alimentaires. Le bénéfice plus ou moins théorique de cet accord a été étendu aux autres puissances en vertu de la clause de la nation la plus favorisée. Il faut noter qu'à ce droit de 5 % s'ajoute la taxe de 2,1/2 % postérieurement prévue par l'Acte d'Algésiras en 1906.

2° *Zone exterritorialisée*[2]. — Ce même acte d'Algésiras (art. 103) prévoyait que l'application du règlement sur les douanes dans la région frontière de l'Algérie resterait l'affaire exclusive de la France et du Maroc. Aussi les marchandises importées par la *frontière algéro-marocaine* dans le *Maroc Oriental* sont-elles passibles, uniformément, du simple droit de 5 % *ad valorem* (dahir du 14 janvier 1922, art. 1). Mais lorsqu'elles passent du Maroc Oriental dans le Maroc Occidental, elles doivent être déclarées à Taza et payer le droit de 12 1/2 % sous déduction des 5 % déjà versés (dahir du 5 juillet 1928). Les ports de la zone Atlantique sont ainsi protégés contre la concurrence des produits franchissant la frontière algérienne. Il est probable que le Maroc Oriental s'inscrira bientôt dans le cercle douanier de l'Empire Chérifien ; car son isolement naturel a été rompu par la création des voies de communication.

3° *Prohibition d'entrée*[3]. Le dahir du 6 juin 1929 a interdit

1. et 2. *Annuaire, op. cit.*, p. 274.
3. Coursier (H.), *Note sur la situation économique du Maroc*, p. 16, Rabat, 7 avril 1932.

temporairement l'entrée au Maroc des *blés étrangers* et de leurs dérivés. Aux protestations diplomatiques des Puissances invoquant les traités, le Gouvernement du Protectorat a opposé la Convention internationale de Genève du 8 novembre 1927 : « Les mesures de prohibition peuvent être établies, lorsqu'il s'agit de sauvegarder, dans des circonstances extraordinaires et anormales, les intérêts vitaux du pays » (art. 5). La crise mondiale de surproduction céréalière et l'arrivée de blés argentins à des cours avilis représentaient ces circonstances tandis que l'agriculture, base de l'économie marocaine, symbolisait ces intérêts. (V. problème du blé, IIe partie, ch. III, 2)[1].

3. *Répercussions sur la vie industrielle.*

Le régime douanier du Maroc est doublement caractérisé par le principe de l'égalité économique et la modération de ses droits d'entrée. Il a fait tour à tour l'objet des appréciations les plus élogieuses et des critiques les plus vives.

Les premières sont résumées dans l'opinion suivante de M. Caillaux, exprimée en 1930 : « La prospérité extraordinaire dont jouit actuellement le Maroc — le port de Casablanca est le sixième port d'Europe — procède pour une large part de l'égalité douanière »[2]. Il n'est pas douteux, en effet, que le Maroc ait largement profité de ce régime. Pays neuf et essentiellement importateur, il a pu s'équiper aux meilleures conditions, résultant de la concurrence des produits étrangers.

Aujourd hui, il n'en est plus ainsi. Le Maroc achève son équipement et tend à devenir un pays industriel. Mais son

1. Cf., Bardinet, *Le régime douanier du Maroc*, Thèse, Bordeaux, 1932.
2. Caillaux (J.) Pourquoi la guerre n'a pas éclaté en 1911, *Revue des Vivants*, septembre 1930.

essor est paralysé par la crise mondiale de surproduction. On s'en prend au régime douanier,

« ce pelé, ce galeux, d'où nous vient tout le mal ».

La presse marocaine consacre de nombreux articles à la question [1] et réclame « le droit à la vie » pour les industries locales menacées. Les représentants au Conseil du Gouvernement se prononcent d'une façon catégorique : « Considérant que l'état de gênes et de difficultés du Maroc est dû uniquement au *régime de la porte ouverte* sous lequel il vit en vertu du traité de commerce de 1856 et de l'Acte d'Algésiras, régime qui laisse les industries locales sans défense contre les concurrences étrangères... Emettent le vœu d'une intervention urgente auprès du Gouvernement français en vue d'amener une *revision de la législation internationale* régissant le Maroc. » (février 1932) [2]

M. Rengnet, directeur général honoraire de la Banque d'Etat du Maroc va jusqu'à écrire : « Il n'y a plus d'égalité entre le Maroc et les autres pays... Toute riposte, tout droit compensateur nous sont interdits. Capitalistes, qui avez mis de l'argent dans les entreprises marocaines, faites-le rentrer si vous le pouvez, ou offrez-le en holocauste à l'égalité économique ». Enfin, la Chambre de Commerce de Casablanca, dans sa délibération du 10 février 1932, s'exprime ainsi : « En présence du dumping étranger, que peuvent faire, devant cette avalanche de produits, arrivant à un cours qui ne peut pas être le plus souvent considéré comme un cours commercial, les modestes industries marocaines, montées à grands frais depuis la guerre [3] ? »

1. *Le Petit casablancais* (H. Duquaire), 23-30 avril 1932, *La Vigie marocaine*, *La Voix française*.
2. *La vérité marocaine*, Rabat, 23 avril 1932.
3. La *Vigie marocaine*, Casablanca, 19 avril 1932.

Les *faits* qui motivent une telle explosion de mécontentement sont nombreux. En voici quelques uns : Le prix des ciments locaux est tombé en une seule année de 250 francs à 180 francs la tonne. Cette réduction de prix a été imposée par la concurrence des ciments étrangers, principalement les ciments belges ;

Les confitures anglaises, à la suite de la baisse de la livre sterling, ont menacé d'éliminer les produits marocains ;

L'huile de soja concurrence dangereusement les huiles d'olives du pays ;

Les conserves de sardines du Portugal et les conserves de légumes de fabrication soviétique, les sucres tchéquoslovaques disputent aux industries locales le marché intérieur...

Quelle est, à cet égard, la *responsabilité* du régime douanier ?

Il ne faut pas l'incriminer en bloc, mais soigneusement distinguer ses deux caractères, l'égalité et le libéralisme.

L'égalité douanière a pour seul but de donner à toutes les Puissances commerçant avec le Maroc des chances égales. Si elle porte préjudice au commerce français, elle n'exerce aucune influence directe sur le sort des industries locales.

Au contraire, le *libéralisme* du tarif marocain (12, 1/2 %) facilite directement l'envahissement du marché par les produits étrangers. Il constitue une dangereuse anomalie à une heure où tous les pays du monde ont élevé des barrières douanières infranchissables.

Or, tandis que l'égalité douanière est imposée par l'Acte général d'Algésiras, le libéralisme résulte des traités de commerce passés par le Maroc avec une Puissance déterminée. Si l'on veut sauvegarder l'industrie marocaine, sans prendre en considération le commerce français, il n'est donc pas utile de reviser l'Acte d'Algésiras ; ce serait d'ailleurs

une entreprise difficile, puisqu'elle nécessite la réunion d'une Conférence Internationale. Il suffit, ce qui est plus facile, de dénoncer les vieux traités de commerce pour relever ensuite les droits de douane.

4. *Industries à protéger*[1].

L'intervention gouvernementale n'est admissible qu'autant qu'elle s'applique à des industries économiquement viables. Il serait périlleux de favoriser l'éclosion d'entreprises artificielles. Les industries actuelles, nées sous un régime de faible protection douanière, répondent aux besoins élémentaires du pays et semblent réunir les conditions exigées pour leur sauvegarde. On peut les classer en deux groupes[2] :

1° Celles qui transforment les produits *naturels* du sol marocain ;

2° Celles qui fabriquent des produits de *large consommation* au Maroc.

Le premier groupe comprend les fabriques de pâtes alimentaires, les huileries raffinant les huiles d'olives du pays

1. Pour opérer cette discrimination, on pourrait s'attacher à l'étude comparative des coûts de production au Maroc et dans les pays concurrents. Si le coût de production était *exagérément* élevé au Maroc pour un produit déterminé, l'industrie qui l'aurait fabriqué, devrait être rayée de la liste des industries à protéger. Mais « c'est là une œuvre singulièrement *laborieuse* et *coûteuse*. Est-elle même susceptible de donner des résultats précis ? Un prix de revient industriel se compose d'une foule d'éléments d'une évaluation délicate et dont quelques-uns comme les impôts varient fréquemment ; en outre, il n'est pas le même dans toutes les entreprises... » (Reboud, t. II, *op. cit.*, p. 333). Quel est le Service qui voudrait se charger d'un tel travail ?

D'autre part, les industries essentielles (key-industries) doivent être protégées, en dehors de toute considération de prix de revient. En Angleterre, un organisme officiel, le « Special industries Board » est chargé de dresser la liste de ces industries privilégiées.

Bref, il s'agit avant tout de questions de *fait*. On ne peut dégager ici que quelques idées directrices.

2. Coursier, *op. cit.*, p. 11.

et les usines de conserves. Elles travaillent une matière première valorisée par le protectionnisme agricole [1] de la France, auquel le Maroc participe en vertu du régime des contingents exportables en franchise. Elles sont donc vis-à-vis des industries étrangères en état d'infériorité que compensent heureusement le fret et les droits de douane applicables aux produits du dehors. Mais en période de surproduction, cette marge de protection est insuffisante.

Le groupe des industries fabriquant des produits de large consommation au Maroc, telles que usines de chaux et ciment, brasserie, raffinerie sucrière, travaille au contraire des matières premières au prix international. S'il ne bénéficie pas de l'exemption des droits de douane et du frêt sur celles-ci, il a au moins l'avantage d'employer une main-d'œuvre à bon marché ; mais cet avantage est détruit par le « dumping » étranger. Le Maroc, pays encore peu industrialisé, réclame une politique protectionniste pour ses jeunes entreprises menacées dans leur existence. Il reste à déterminer quelles peuvent être ces mesures de protection dans le cadre des accords internationaux.

5. *Mesures de protection. Elévation des droits de douane.*

Le Gouvernement du Protectorat s'est trouvé parfois amené à prendre des dispositions qui relèvent du *protec-*

1. Il faut noter, pour être exact, que la France accorde aussi au Maroc, des *contigents industriels* (d'exportation en franchise). Mais ceux-ci sont strictement limités et, trop souvent, se révèlent insuffisants :

Produits industriels exportables en franchise	Crédit du 1er juin 1932 au 31 mai 1933	Totaux des sorties du 20 mai 1933
Produits de pêche marocaine	50.000 qx.	50.000 qx.
Farines et semoules de blé dur	60.000 qx.	60.000 qx.
Liège	100.000 qx.	40.978 qx.
Légumes conservés	7.500 qx.	2.273 qx.
Tapis estampillés	30.000 m2.	26.526 m2

tionnisme indirect. Les mesures diverses réunies sous cette expression sont essentiellement d'ordre intérieur et susceptibles d'être prises par dahir ou arrêté viziriel. Elles ne portent aucune atteinte au principe de l'égalité économique, puisqu'elles sont applicables à toutes les industries, quelle que soit leur nationalité. Tels sont[1] :

1° Les *tarifs différentiels* de chemins de fer, qui tendent à favoriser le transport des produits locaux au détriment des produits importés. Ainsi, les ciments marocains bénéficient d'un tarif spécial, qui leur a été attribué récemment en raison de la concurrence étrangère.

2° Les *droits de porte* différentiels. Impôts indirects, de taux modéré, perçus dans les villes aux entrées de terre et aux entrées de mer sur les marchandises, ils constituent une des principales ressources des budgets marocains. Certaines industries locales paient deux fois les droits de porte, d'abord sur leurs matières premières importées, comme le charbon, puis sur leurs produits finis. Les industries étrangères, au contraire ne le paient qu'une fois. Le remède consisterait soit à exonérer les industries locales de ces droits sur leurs matières importées, soit à augmenter les droits perçus sur les produits finis de l'Etranger.

3° Des mesures analogues visant les *droits de consommation.* Par exemple, le sucre employé dans la fabrication de la bière marocaine est exonéré de ces droits par le dahir du 20 mai 1930. A l'inverse, des droits de consommation ont été établis sur les huiles de soja, qui menaçaient d'éliminer les huiles d'olives du pays[2].

1. Pour plus de développement, nous renvoyons à la documentation précieuse contenue dans le mémoire de M. Ecorcheville (Cl.), contrôleur civil : « *La protection économique du Maroc* », Rabat, 1933.

2. Hoffherr (R.). « La protection économique du Maroc et l'Acte d'Algésiras ». *Revue Politique* et *Parlementaire*, juin 1932

4° *L'admission temporaire.* Elle s'applique à certains produits étrangers qui entrent au Maroc pour en ressortir après avoir été transformés. Elle favorise seulement les industries exportatrices. Des arrêtés viziriels ont accordé le bénéfice de ce régime à quelques industries locales pour certaines matières : les fils de coton et de laine pour la fabrication des tapis marocains, les plaques de cuivre pour celle des plateaux, le brai minéral pour celle des agglomérés de liège, le sucre pour les biscuits et confitures, etc...
Dans le système du « drawback »,l'importateur paie les droits d'entrée au moment de l'importation des matières premières et la douane les restitue au moment de l'exportation des produits fabriqués. Il en a été fait application, par dahir du 28 juillet 1931, aux industries de la conserve pour l'importation des huiles et de l'emballage.

5° Enfin, des *dégrèvements fiscaux* provisoires pour la période d'installation des industries nouvelles.

Toutes ces mesures, si ingénieuses qu'elles soient, sont insuffisantes dans les circonstances actuelles [1]. D'autre part, elles soulèvent les protestations diplomatiques de certaines Puissances, qui semblent leur reprocher un caractère de protection déguisée au mépris des traités. Si le reproche de protection déguisée est fondé, celui du mépris des traités ne l'est pas. Car aucune protection n'est interdite par les traités. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner la vali-

1. Allant plus loin, un dahir du 3 février 1933 décide que le Gouvernement chérifien « peut assujettir les produits étrangers *dans certains cas* au paiement de taxes de compensation ». Il s'agit du cas « où ceux-ci bénéficient de primes à l'exportation ou d'avantages analogues qui en abaissent la valeur au-dessous des prix de revient normaux... » C'est une manière de protection contre le dumping. En exécution de ce dahir, un arrêté viziriel du 20 février a assujetti les ciments originaires de pays ne jouissant pas au Maroc du régime de la nation la plus favorisée (Russie) au paiement de la taxe de compensation.

dité d'une mesure plus énergique encore : le *protectionnisme direct* par l'élévation des droits de douane.

Le libéralisme douanier résulte des anciens traités de commerce passés par le Maroc avec l'Espagne et la Grande-Bretagne. Il a été étendu aux autres pays par suite de la clause de la nation la plus favorisée et plus tard par suite de l'égalité économique. Or, l'art. 19 du traité franco-espagnol du 27 novembre 1912 prévoit expressément la possibilité d'une revision du tarif douanier : « Le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de Sa Majesté Catholique se concerteront en vue de toutes *modifications* qui devraient être apportées dans l'avenir aux droits de douanes. » Cette possibilité de revision résulte implicitement des termes de l'accord franco-anglais du 8 avril 1904 : « Les deux Gouvernements... ne se prêteront à aucune inégalité pas plus dans l'*établissement* des droits de douane.. » (art. 4[1]). Le traité anglo-marocain du 9 décembre 1856 qui fixait à 10 %, le maximum des droits à percevoir, est donc abrogé sur ce point. L'accord de 1904 reconnaît au Gouvernement Chérifien le droit « d'établir » tels droits qu'il jugera nécessaires, sous la seule réserve de respecter l'égalité commerciale entre les deux pays[2].

Le Maroc jouit, en définitive, de sa liberté tarifaire, reconnue par les traités internationaux. Pour élever ses droits d'entrée, la *procédure* sera la suivante : négociations de la France avec l'Espagne conformément à l'art. 19 du traité de 1912 ; avertissement officieux à la Grande-Bretagne et aux autres Puissances ; fixation des droits à un taux supérieur à 12, 1/2 %, soit sur l'ensemble des produits, soit sur une seule catégorie, en vertu d'un simple dahir du Sultan.

1 et 2. *Annuaire, op. cit.*, p. 441 et 413.

A aucun moment ne s'impose la nécessité d'une Conférence Internationale, qui serait la réplique inquiétante de celle d'Algésiras.

***

Il est manifeste que le *libéralisme douanier* apporte une entrave sérieuse au développement industriel : le Maroc est, aujourd'hui, le seul pays du monde qui pratique encore le libre-échange en face de pays qui pratiquent un protectionnisme outrancier.

Comment s'étonner alors que les industries marocaines réclament aide et protection contre la concurrence anormale de leurs rivales étrangères ?

N'ont-elles pas déjà donné une preuve suffisante de leur vitalité en faisant leurs débuts sous un tel régime ?

Il appartient au Gouvernement du Protectorat, comme il en a le droit, de mettre fin à cette lutte inégale. Il ne s'agit pas, à notre sens, d'élever les droits d'entrée sur tous les produits étrangers quels qu'ils soient ; car le pays doit rester libre de s'approvisionner au meilleur compte en matières premières ou en objets manufacturés qui lui manquent. Il s'agit seulement d'élever ces droits sur *tel* ou *tel* produit déterminé suivant un baréme distinct : le Maroc pourra ainsi protéger ses industries menacées dans la *mesure* et pour le *temps* nécessaires ; il pourra également favoriser la naissance des entreprises nouvelles qui auraient devant elles un avenir assuré.

***

Au terme de cette première étude, nous pouvons essayer de répondre à notre question initiale : « Quelles sont les *chances d'industrialisation* du Maroc moderne ? ».

L'analyse nous a fourni des éléments de réponse *contradictoires*, dont il convient maintenant d'opérer la synthèse :

Par les ressources de son agriculture et de son élevage, le Maroc se prête à la création d'industries de transformation des produits du sol, notamment des industries alimentaires. Mais sa pauvreté relative en charbon industriel et en minerai de fer le détourne de l'industrie lourde ou métallurgique. Par contre, sa richesse en houille blanche lui ouvre des perspectives nouvelles : source d'énergie mécanique, elle lui permet de faire fonctionner de nombreuses industries, textiles ou mécaniques ; base de l'électrochimie et de l'électro-métallurgie, elle lui donne le moyen de traiter un jour plusieurs de ses minerais.

Pour utiliser ces possibilités naturelles, accrues par les découvertes techniques, le Maroc dispose d'un cadre européen et d'une main d'œuvre indigène assez souple et assez nombreuse, mais à la condition que le développement économique du pays se poursuive sur un rythme régulier.

A l'afflux des capitaux, qui soutient fortement l'essor des industries en pays neuf s'oppose, il est vrai, l'action d'une législation douanière libérale, qui freine cet essor. Il suffira, croyons-nous, d'une protection mesurée pour rétablir l'égalité compromise au départ.

De cet ensemble de faits, il résulte que le Maroc, comme

tous les pays méditerranéens, ne pourra s'affranchir de la loi qui leur interdit une industrialisation intensive, comparable à celle des pays du Nord. Mais il demeure que, dans ces limites encore assez étendues, le Maroc peut créer sur son sol une gamme d'industries très variées, pleinement adaptées à ses ressources et à ses besoins. Telles sont les possibilités industrielles qui nous paraissent dériver des conditions générales. L'examen des réalisations va nous montrer comment l'homme a su en tirer parti jusqu'à ce jour.

DEUXIÈME PARTIE

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

***

L'effort industriel du Maroc a sa source lointaine dans le travail des artisans indigènes. Il a reçu des Européens, après l'établissement du Protectorat en 1912, une impulsion toute différente, neuve et puissante. C'est elle qui a suscité la création de toutes ces industries — industries du bâtiment, industries alimentaires, industries chimiques — dont nous allons ici étudier le développement.

Dans la mesure où nos catégories le permettent, nous suivrons l'ordre historique, en insistant spécialement sur les grosses entreprises et sur les problèmes économiques qu'elles ont à résoudre (débouchés et prix de revient).

CHAPITRE PREMIER

L'ARTISANAT INDIGENE

Sommaire : 1. Caractères généraux. — 2. Décadence et rénovation. — 3. Description des industries indigènes. — 4 Problèmes d'organisation.

1. *Caractères généraux.*

L'éclosion rapide au Maroc des industries européennes ne doit pas nous faire oublier l'existence des industries indigènes issues d'un long passé. Tandis que les premières se caractérisent par l'emploi en grand des machines et de la force motrice, la concentration de la main-d'œuvre et des capitaux, les secondes se rattachent au type très ancien de la petite industrie : artisanat ou métier [1]. L'artisan travaille *à son compte* dans une petite échoppe et vend *directement* ses produits à la clientèle des consommateurs. Il est aidé dans son travail par quelques apprentis et compagnons, 2 ou 3 au maximum [2]. C'est donc un petit entrepreneur, qui court le minimum de risques.

Les métiers constituent un phénomène *urbain* : ils se sont

1. Reboud, *op. cit.*, t. Ier, p. 276.
2. La moitié des artisans *marocains* travaillent avec un seul ouvrier ou un seul apprenti, l'autre moitié sans aide. Cf. plus loin Massignon, p. 80.

multipliés à mesure que les villes se développaient. Le Maroc n'a pas échappé à cette loi ; dans toutes les villes importantes, Rabat, Fez, Meknès, Marrakech..., des ateliers minuscules se succèdent identiques dans le même quartier, vivant tableau de notre artisanat du Moyen-Age.

2. *Décadence et rénovation.*

Comment ces métiers ont-ils pu survivre jusqu'à nos jours, à peu près intacts dans leur aspect extérieur ? Et quelles modifications intimes ont-ils subies ?

S'ils se sont maintenus au Maroc mieux que dans tous les autres pays musulmans, c'est évidemment par suite de son isolement politique et économique prolongé. Mais, vers la fin du XIX[e] siècle, le *commerce européen*, devenu plus libre, favorise l'entrée massive des produits manufacturés et porte un rude coup aux industries locales [1].

Les articles étrangers, étoffes, outils..., fabriqués à la machine et en série, vendus bon marché se substituent aux produits indigènes, travaillés à la main. A une plus grande échelle, aux Indes, les industries textiles de l'Angleterre avaient inondé le marché de leurs tissus de laine et de coton, et par cette concurrence formidable ruiné les métiers hindous [2]. De ce chef, les industries indigènes, même les industries d'art, comme la céramique, accusent quelque fléchissement : à Fez, la clientèle des riches bourgeois délaisse les faïences locales pour acheter des porcelaines étrangères ; et les faïenciers, ne trouvant plus d'acheteurs que chez les gens du peuple, contraints d'abaisser leurs prix

1. Massignon (L.). L'artisanat indigène dans l'Afrique du Nord et Ricard (P.). La protection de la vie locale au Maroc : *rapports* présentés au Congrès intercolonial de la Société indigène 1931, p. 165 et 396.
2. Philip (A.). *L'Inde moderne*. Alcan, 1930, p. 88.

de vente, en arrivent à négliger la décoration et à ne plus employer la quantité de matières coûteuses nécessaires à la préparation des beaux émaux [1].

Le Protectorat risquait encore d'aggraver le mal par la création de voies de communication permettant un transport rapide des marchandises venues de tous les points du monde.

Au danger de la substitution de l'article européen à l'article indigène s'en ajoutait bientôt un second : l'abâtardissement de l'art marocain sous l'influence de la *clientèle touristique* [2]. Par son incompréhension du goût local, celle-ci imposait à l'artisan des formes nouvelles, presque toujours malheureuses. Et d'habiles commerçants européens, saisissant l'occasion, fondaient des maisons de fabrication avec un outillage plus ou moins perfectionné et une main-d'œuvre indigène à bon marché. Aussi l'art, qui est l'expression propre du génie de la race, s'engageait dans une direction artificielle et fausse.

Pour parer à ces dangers, l'intervention du Gouvernement du Protectorat était nécessaire. Il fallait s'efforcer d'abord de conserver les industries qui pouvaient vivre et se développer sans avoir à souffrir de la concurrence étrangère, puis de les rénover dans leur technique et leur outillage pour assurer la vente de leurs produits. Après quelques expériences préliminaires faites en 1915, le Résident général Lyautey instituait en 1918, un an avant le Gouvernement général de l'Algérie, « l'Office des industries d'art indigène [3] » Cet Office était chargé « de centraliser directement toutes les questions concernant la production artistique locale et spécialement d'en surveiller la fabrication et d'en assurer

1 et 2. Bel (A.). «*Les industries d'art indigène de l'Afrique du Nord*», *Afrique Française*, octobre 1931, S. 589.
3. Ricard (P.), rapport précité, p. 396 et s.

l'écoulement ». Il est devenu en 1920 le « *Service des Arts indigènes* ». Pour remplir sa mission, il s'est proposé la réalisation d'une série de buts immédiats et précis au moyen de méthodes appropriées :

1° Collectionner et conserver les objets d'art ancien, en vue de la rééducation des artisans ; d'où la création de « musées d'art indigène » à Rabat, Fez, Meknès et Marrakech.

2° Orienter la production vers des fins intéressantes au double point de vue artistique et pécuniaire. Le procédé choisi consiste à « laisser l'artisan chez lui » ; il demeure ainsi le maître de son atelier, de ses ouvriers et apprentis, de son outillage et de ses matières premières. Le Service lui propose seulement de reproduire un objet décrit ou conservé dans un musée ; le prix du travail est débattu à l'avance et l'on stipule une majoration ou une diminution de salaire, suivant que la fabrication de l'objet aura été plus ou moins soignée. Ce procédé présente l'avantage d'agir sur une corporation entière par l'intermédiaire de quelques-uns et de laisser l'exercice et les bénéfices de l'art aux seuls artisans.

3° Faire connaître les produits de l'art indigène et leur ouvrir de nouveaux marchés par des « expositions » dans le pays ou à l'étranger. Les objets y sont présentés avec les références nécessaires (prix, nom et adresse des auteurs) afin de diriger le client chez l'artisan.

L'emploi de ces méthodes ingénieuses a permis d'atteindre le but proposé : la conservation et la rénovation des arts indigènes. Il s'est traduit sur le plan commercial par un accroissement des ventes. Le commerce de la maroquinerie dépasse actuellement 10 millions de francs et fait

vivre des milliers d'ouvriers et plusieurs centaines de marchands ; celui des tapis vaut également une dizaine de millions fr. ; il est passé de 20.000 m2 en 1920 à 55.000 m2 en 1930[1].

3. *Description des industries indigènes.*

Dans son « Enquête sur les corporations musulmanes d'artisans et de commerçants au Maroc[2] », M. Louis Massignon donne d'une manière très détaillée la liste des métiers traditionnellement constitués en corporations pour Fès, Marrakech, Rabat, Salé et Meknès. Il nous suffira donc ici d'indiquer à grands traits les principales formes de l'activité artisane indigène et ses relations économiques avec l'Etranger.

Les industries du *bâtiment* et de l'*ameublement*[3] sont réduites à leur plus simple expression : pour leurs constructions, en effet, les indigènes n'utilisent pas la pierre de taille, mais le tuf ou le pisé, sorte de maçonnerie faite avec une terre argileuse. Quant à l'ameublement, il ne comporte ni chaises, ni tables, mais seulement des coffres, des tabourets, parfois des bois sculptés, que fabriquent les artisans locaux où des travailleurs ambulants. La matière première consiste généralement en bois importés de Norvège.

Le travail des *métaux* a donné naissance à différents métiers, sérieusement concurrencés d'ailleurs par le commerce européen : les *forgerons* travaillent dans un atelier installé d'une façon rudimentaire ; ils se servent d'un marteau excessivement petit et placent leur soufflet dans une

1. Ricard (P.), *id.*, p. 396 et s.
2. Enquête, 1923-1924, Leroux 1925, p. 3 à 38, avec un appendice pour Casablanca p. 44.
3. Bernard (A.) *Le Maroc*, p. 184 et s.

position horizontale et non verticale comme chez nous ; leurs barres de fer sont importées d'Europe. De même, les *armuriers* qui jouissaient autrefois d'une grande réputation, reçoivent leurs lames de poignards et de sabres de Saint-Etienne ou de Solingen ; ils se bornent aujourd'hui à les orner d'incrustations. Les artisans du *cuivre*, ceux de Mogador en particulier, font encore quelques objets (vases plateaux...) et résistent de leur mieux à l'envahissement des articles étrangers.

Enfin, l'industrie des *métaux précieux*, or et argent, tout entière aux mains des Juifs, donne encore lieu à la fabrication d'objets de parure : colliers, bracelets et bagues.

La *filature* et le *tissage* constituent une industrie domestique. Mais les rouets et les métiers indigènes restent semblables à ceux qu'on employait au Moyen-Age. Aussi la concurrence européenne les élimine-t-elle progressivement. Il faut noter que les cotonnades anglaises viennent au deuxième rang des produits d'importation au Maroc, immédiatement après le sucre.

Par contre, avec la fabrication des *tapis* à haute laine et à points noués, nous abordons une industrie brillamment rénovée. Lors de notre arrivée, « le tapis marocain reculait devant la moquette anglaise et s'étiolait sous l'influence des colorants chimiques »[1]. Le Gouvernement du Protectorat entreprit sa restauration. Plusieurs travaux effectués sous son contrôle furent présentés à l'Exposition du Musée des Arts Décoratifs à Paris, en 1919 ; ils remportèrent un très vif succès. Aussitôt, une demi-douzaine de petits ateliers s'ouvrirent au Maroc, financés par des capitaux européens ; mais leurs tentatives se révélèrent déplorables par la méconnaissance de l'art indigène. On fut obligé d'instituer une

1. Bel (A.), *op. cit.*, p. 591.

estampille d'Etat pour certifier l'authenticité d'origine et la bonne fabrication des tapis ; le Service des Arts Indigènes chargé de l'apposer, put alors exercer un heureux contrôle sur le développement artistique de la production. Enfin, la Métropole facilita les débouchés en octroyant l'entrée en franchise d'un contingent de tapis estampillés, fixé à 30.000 m²; malheureusement ce contingent apparaît aujourd'hui tout à fait insuffisant. Quelques renseignements statistiques permettent d'apprécier l'importance de cette industrie : en 1932, 59.448 m² de tapis ont été estampillés, dont 18.861 à Rabat, 8.111 à Fès, 8.030 pour la Société africaine de filature et tissage, 6.075 à Salé, 5.396 à Marrakech, 5.266 à Meknès et 5.242 à Casablanca. On peut estimer la valeur de chaque mètre estampillé de 100 à 120 frs [1], ce qui représente pour l'ensemble une valeur moyenne de 6.500.000 frs.

A Fès, les ateliers de la « Makina » ont fabriqué, en 1930, 1.200 tapis mesurant 4.800 m². A Rabat-Salé, la Société africaine de filature et tissage, fondée en 1929 par une maison de Tourcoing, a produit l'année suivante 50.000 m² de tapis, dont 12.800 estampillés ; elle a un capital de 8 millions et fait travailler 400 ouvriers selon les procédés usités dans leurs pays d'origine

Un atelier *officiel* de tapis fonctionne à Rabat pour la formation d'ouvriers, ainsi qu'une teinturerie où l'ancienne technique a été remise en honneur [2].

La *reliure d'art*, branche de l'industrie du cuir, que l'importation de livres tout imprimés et reliés avait complètement ruinée, a été pareillement rénovée : « Il ne restait plus

1. *Bulletin économique du Maroc*, n° 1, p. 14.
2. Chauveau (L.), directeur du laboratoire de chimie à Casablanca. « *Aperçu sur le développement de l'industrie du Maroc* », chimie et industrie, mars 1932, n 3 *bis*.

à mon arrivée à Fès, raconte le maréchal Lyautey, que deux relieurs, très vieux, seuls détenteurs de la vieille tradition ; et encore, faute de clients, l'un faisait-il des savates et l'autre, je ne sais plus quoi, pour subsister. Je les fis rechercher, puis soigner, comme on fait d'un objet précieux. L'un est mort depuis, mais l'autre vit encore et tous deux ont formé des élèves [1] »

Ainsi a été renoué le fil léger de la tradition.

Les procédés de la reliure d'art, joints à ceux d'autres travaux sur cuir, ont été précisément le point de départ d'une industrie nouvelle : la *maroquinerie*, surtout destinée aux Européens. Elle a son siège dans de nombreux petits ateliers. Mais quelques uns évoluent vers la grande manufacture sous l'influence européenne. Ainsi, à Casablanca un atelier occupe 60 ouvriers, un autre, 45 à Rabat ; la fabrique de la « Mamounia » à Marrakech fait travailler 20 ouvriers. Ces trois ateliers emploient exclusivement les peaux tannées et teintes au Maroc et font exécuter le travail à la main [2].

La *poterie et la céramique*, industries de moindre importance, se sont surtout développées à Fès. Les poteries destinées à l'usage des indigènes sont assez grossières ; faites d'argile pétrie, tournées à la main, elles sont cuites dans des fours à caractère très primitif. Certains produits achetés par une riche clientèle sont l'objet d'une fabrication plus soignée. A Safi, les ateliers de Lamali, fondés en 1919, occupent 20 ouvriers.

Après avoir passé en revue les différentes catégories de métiers au Maroc, il nous paraît intéressant de reproduire le tableau des industries indigènes de la ville de *Meknès*, cité par M. L. Chauveau [3]. On y trouve, condensée en quelques

1. *Journal de l'Université des Annales*, 15 février 1917, p. 222.
2. Chauveau L., *op. cit.*
3. Chauveau (L.), *op. cit.*

chiffres, toute l'activité artisane d'une ville marocaine : « D'abord les « nejjarine » ou menuisiers : 54 ateliers occupent 174 ouvriers ; ils n'utilisent que 4 moteurs électriques consommant 9.600 kwh par an ; ils transforment 8.400 madriers en portes, toitures, armoires, etc..., industrie très importante en voie d'amélioration croissante.

Les « kherazza » ou cordonniers : 170 ateliers où l'on utilise annuellement 1.700 peaux de bœufs et 13.000 de chèvres et moutons, pour fabriquer 60.000 paires de babouches, production tendant à diminuer du fait que les ouvriers musulmans et gens du bled se chaussent maintenant de plus en plus à l'européenne.

L'industrie des « derraza » ou tisserands est aussi en régression : 110 ateliers, pour 220 ouvriers, tissent 70.000 kilogs de laine et confectionnent 40.000 pièces de 6 m² de tissu.

Les « hassara » ou nattiers ne sont que 15 dans 6 ateliers utilisant 800 charges de jonc, produisant 7.000 nattes de 6 m² : cette industrie est infiniment plus importante à Salé ; 21 « cherrata » ou cordiers répartis dans 6 ateliers fabriquent annuellement 4.000 cordes de 11 m. avec 5.000 kgs. de chanvre.

Les fabricants d'instruments aratoires, au nombre de 120 patrons et ouvriers, utilisent 5.600 madriers dans 30 ateliers pour fabriquer annuellement 8.500 charrues, mais la fabrication européenne porte un coup dur à cette industrie.

L'or et l'argent sont travaillés par 50 bijoutiers dans 27 boutiques où l'on fabriquait 250 kgs. de bijoux d'or et 6.700 kgs. de bijoux d'argent, mais le consommateur restreint peu à peu ses achats.

Les « haddada » ou forgerons, qui emploient 800 tonnes de fer annuellement, forgé par 60 artisans dans 27 ateliers pour en faire des instruments aratoires, sont, comme les fabri-

cants de charrues, fortement concurrencés et en régression.

Des ateliers où travaillent 24 ouvriers, fabriquent des objets en cuivre : batteries de cuisine, braseros, bouilloires, et autres pièces au nombre de 5.000, pesant 12.000 kgs. ; cette industrie est en voie d'amélioration croissante.

Les potiers utilisent 45.000 charges d'argile dans 12 fabriques employant 36 ouvriers ; cette industrie également est en diminution comme à Safi.

Enfin, 30 chaufourniers tirent 2.200 m^3 de chaux de 8 fours chauffés au palmier nain. »

Tous ces métiers si divers répandus dans les principaux centres du Maroc font vivre plusieurs milliers d'artisans et plusieurs centaines de commerçants. Certains d'entre eux sont en régression, d'autres en progrès, notamment ceux qui ont un caractère artistique ; comme le constate pour ces derniers le Service du Commerce et de l'Industrie dans son rapport de 1932, « l'exportation des tapis, des babouches, de la maroquinerie se maintient florissante et n'est pas atteinte par la crise qui frappe si sévèrement les articles analogues de fabrication européenne. »

4. *Problèmes d'organisation*[1].

Les artisans constituent une classe laborieuse, élément essentiel de l'équilibre social. Cette vérité est comprise aujourd'hui dans des pays comme l'Italie, la France et l'Allemagne, où l'on a assisté au réveil de l'esprit artisanal et corporatif. L'organisation du monde des travailleurs indigènes suit une évolution qu'il importe d'orienter dans 3 directions :

1. Massignon (L.), rapport 1931 précité, p. 165 et s.

1° Organisation *sociale.* — Avant le Protectorat, le « Mohtasseb », sorte de prévôt des marchands, était chargé de la police des marchés et des corporations [1]. Il était aidé dans cette tâche par des chefs élus appelés « oumanas ». Le dahir du 8 avril 1917 les a dépouillés de leurs prérogatives municipales, sauf à Fez où le « medjless el-medina » comprend les deux mohtassebs de Fez-Bali et de Fez-Djedid. Depuis 1924, la plupart de ces corporations se sont dissoutes. Il faut, pour des métiers rajeunis, établir un nouveau cadre corporatif, fixer le régime du travail et définir l'activité syndicale licite. De cette manière, les indigènes pourront exprimer directement leurs revendications, sans avoir besoin du truchement des élus européens.

2° Organisation *financière* [2]. L'imprévoyance des artisans marocains est une chose connue. Ils vivent et commercent au jour le jour. L'institution de « Caisses de prévoyance », alimentées par une portion des patentes, remédierait à cet état de choses et les dispenserait de vendre leurs produits à perte. D'autre part, le crédit artisanal accessible à des collectivités dûment habilitées leur permettrait d'acheter à meilleur prix les matières premières nécessaires.

3° Organisation *technique.* Un effort considérable a déjà été accompli en faveur des industries d'art. Il semble que l'on pourrait utiliser les inventions modernes pour favoriser un nouvel essor de toutes les industries indigènes. C'est la concentration de la force motrice qui a tué l'artisan, sa diffusion permettrait de le faire revivre. Chaque atelier recevrait ainsi la force qui lui est nécessaire et que la grande

1. Gaudefroy-Denombynes, *Les institutions musulmanes*, Flammarion, p. 167.
2. Renseignements de M. Bolnot (A.), contrôleur civil, adjoint au Chef des Services municipaux de Fez.

industrie s'était annexée jusqu'alors. L'ouvrier deviendrait propriétaire de la machine, comme l'artisan l'était jadis de son outil.

Ces moyens préparent l'adaptation des artisans indigènes à la nouvelle civilisation. Il les font rentrer peu à peu dans des cadres nouveaux, semblables aux nôtres.

CHAPITRE II

LES INDUSTRIES DU BATIMENT

Sommaire : I. Leur raison d'être. — 2. Usines de chaux et ciment. — 3. Fabriques de carreaux en ciment et briqueteries. — 4. Industries rattachées.

1. *Leur raison d'être.*

Les industries marocaines *du bâtiment*, usines de chaux et ciment, briqueteries, scieries..., sont essentiellement des industries de *marché intérieur*, destinées à subvenir aux besoins de la consommation locale. Elles ont connu une fortune rapide par suite de la fièvre de construction qui a saisi le Maroc. Le Maréchal, « bâtisseur de villes »[1], a donné à cet effort l'impulsion première. Pour construire les gigantesques travaux des ports, des barrages et des chemins de fer, pour édifier les immeubles modernes, il a fallu consommer chaque année des milliers de tonnes de chaux et ciment. Ces besoins immenses ont nécessité au début l'importation de matériaux français et étrangers. Mais le Maroc a bientôt suivi la loi qui pousse tous les pays du monde à produire eux-mêmes les ciments, qu'ils avaient d'abord

1. Maurois (A.), *Lyautey*, Paris, Plon, 1931, p. 342 et 350 : « Il y a dans le monde plus de vingt villes que j'ai dessinées... »

importés. Il possède aujourd'hui, en dépit de la concurrence étrangère, sa propre industrie.

Celle-ci est née de la guerre : pour trouver sur place les liants nécessaires, le Résident Général Lyautey encouragea la création d'une usine, qui se mit à fonctionner dès 1915. Elle devait fournir une partie des moyens destinés à maintenir en haleine l'activité du pays. Passée la guerre, l'industrie cimentière, par la force des choses, continue son développement.

D'une part, la technique de la fabrication du ciment a réalisé des progrès considérables, qui imposent un renouvellement des méthodes et du matériel. D'autre part, la consommation locale s'accroît d'une façon extraordinaire ; pour Casablanca, le graphique de la valeur des constructions indique clairement cet accroissement jusqu'en 1931 (fig. 1) ; pour l'ensemble du Protectorat, les statistiques des quantités consommées révèlent un bond de 111.000 tonnes en 1926 à 370.000 tonnes en 1931. Or, l'usine de 1915 ne produisait annuellement que 65.000 tonnes. Il y avait, par suite, une marge suffisante pour justifier la création de nouvelles usines. La première est fondée en 1929 par la Société « Poliet et Chausson-Maroc », qui d'importatrice devient productrice pour conserver sa place sur le marché intérieur. La seconde usine, propriété de la « Société anonyme des Chaux et Ciments », vient remplacer en 1931 son ancien établissement de 1915.

2. *Usines de chaux et ciments* [1].

La plus ancienne de ces deux grandes sociétés industrielles, celles des *Chaux et Ciments* qui fut constituée le

1. Outre les renseignements aimablement fournis par M. Marée, Directeur technique des « Chaux et Ciments », cf., Rapport sur la situation de l'industrie cimentière marocaine, Casablanca, 1932.

Graphique des constructions à Casablanca [1]

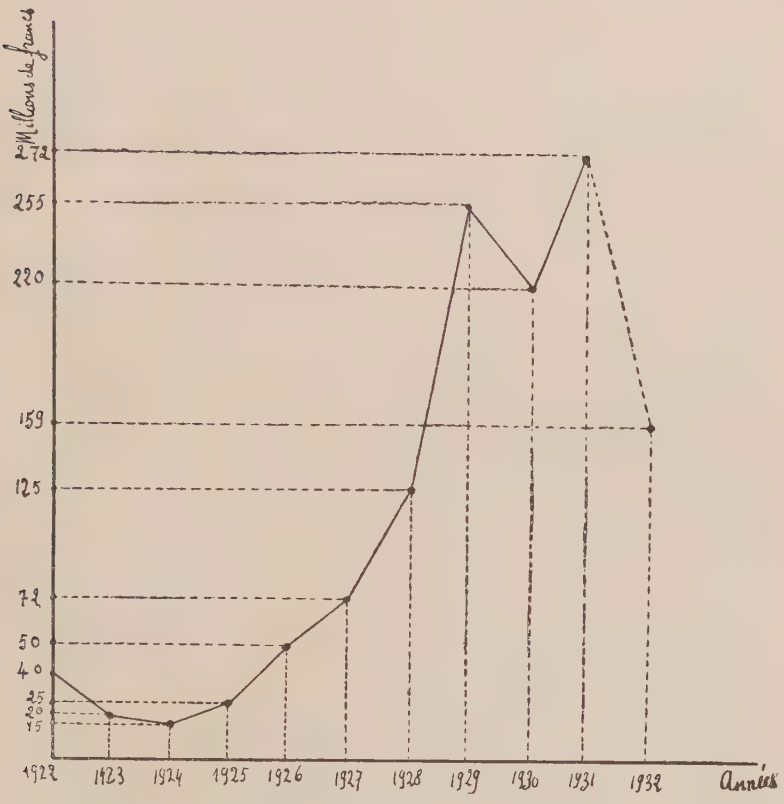

1. Le Maroc en 1932, publication de l'*Afrique du Nord illustrée*, 21 mai 1932 et, pour l'année 1932, *Bulletin économique du Maroc*, n° 1, p. 13.

14 mai 1913, fonctionne sur les bases d'organisation suivantes :

Ses deux usines sont établies aux Roches-Noires, le quartier industriel de Casablanca. Elles consomment, comme matières premières les calcaires à ciment du pays et une grosse quantité de *charbon* importé d'Angleterre, 30.000 tonnes environ qui acquittent le droit d'entrée de 12,50 % (15 frs. la tonne au cours de 1932). Le charbon joue un rôle important dans l'élaboration des liants et les pays riches de ce minerai ont pu donner à leur industrie cimentière un essor exceptionnel, comme l'Allemagne, qui exportait avant la guerre 3 millions de tonnes de ciment.

« L'Energie électrique du Maroc » fournit aux usines la force motrice nécessaire, 15 millions de kilowatts-heure représentant une valeur de 4.200.000 francs. Cette énorme consommation justifie pour une part le plan d'équipement hydro-électrique envisagé au Maroc. De même, les chemins de fer retirent du transport des matériaux une recette atteignant 3 millions et demi de francs.

La *main-d'œuvre* comprend 100 Européens, contremaîtres et ouvriers spécialisés et 700 indigènes presque tous manœuvres. Elle reçoit annuellement une somme évaluée à 5 millions de francs. Les indigènes sont pour la plupart originaires des régions Sud du Maroc. Sobres et laborieux, ils s'adaptent d'une façon remarquable au travail automatique qu'on leur demande. Malheureusement, ils sont assez instables et beaucoup regagnent leurs contrées après avoir réuni quelques économies. Pour les fixer à demeure, la Société des « Chaux et Ciments » a fait construire vers 1927 une cité ouvrière, qui groupe aujourd'hui 150 familles chleuhs. Cette initiative intéressante empêche la formation de ces trop fameux « Bidonvilles », amas de tau-

dis hétéroclites et misérables. Elle mérite d'être encouragée par le Gouvernement au moyen d'une exemption temporaire de la taxe urbaine.

La *vie financière* de la Société [1] a débuté sous les auspices de la Compagnie Paris-Maroc et de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Ses actions furent si largement dispersées dans le public français qu'il a été difficile de réunir une Assemblée générale extraordinaire avec le « quorum » nécessaire. Afin de construire sa nouvelle usine, la Société a porté son capital statutaire à 22 millions de francs et obtenu l'appui du groupe Pavin-de-Lafarge. Actuellement, tandis que le contrôle technique est exercé par ce groupe, le contrôle économique et financier appartient à la Banque de Paris.

Il en est résulté une augmentation notable de la *production*. La capacité totale des deux usines, ancienne et nouvelle, est passée de 65.000 tonnes à 175.000 (150.000 tonnes de ciment et 25.000 tonnes de chaux). Leur production globale a atteint 158.042 tonnes en 1932.

Le groupe concurrent *Poliet et Chausson-Maroc*, société anonyme marocaine constituée le 30 décembre 1927 [2], a mis son usine en marche au début d'août 1931. Celle-ci est équipée d'une façon toute moderne ; sa production atteint 75.000 tonnes (64.135 tonnes en 1932) et pourra être portée à 150.000 tonnes.

Quelle est la situation de ces industries locales devant la *concurrence étrangère* ? En temps normal, elles peuvent aisément la soutenir ; car le coût plus élevé pour elles du charbon et de l'énergie électrique est compensé dans une large mesure par le fret et les risques que supportent le

1. Siège social, Paris, 19 boulevard Malesherbes.
2. Son capital a été réduit de 30 à 6 millions de francs par l'abaissement de 500 à 100 francs du nominal des 60.000 actions existantes (assemblée générale du 6 février 1933). Siège social : Casablanca, 23, rue Nolly.

produit étranger. Dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, elles sont, au contraire, gravement menacées [1]. C'est un problème qui exige une étude spéciale.

Les pays importateurs de ciment au Maroc sont : la France, l'Italie et la Yougo-Slavie, l'Angleterre, l'Espagne, la Russie et surtout la Belgique. L'importation française, représentée en grande partie par les ciments « Poliet et Chausson », a considérablement diminué par suite de la mise en route d'une nouvelle usine à Casablanca et aussi du fait de la concurrence étrangère. Les industries italiennes et yougoslaves, qui datent de la guerre, envoient au Maroc quelques ciments, dont la plupart sont de qualité inférieure. Les produits anglais ont été presque complètement éliminés du marché, mais peuvent reconquérir leur place avec une nouvelle baisse de la livre. L'importation espagnole est liée de la même manière à une baisse de la peseta. Quant aux ciments russes, fabriqués et exportés dans des conditions anormales, un dahir récent (mars 1933) leur a fermé l'entrée du Maroc.

La concurrence la plus dangereuse est celle de la *Belgique*. Son industrie cimentière s'est développée depuis la guerre et a pris un caractère nettement exportateur : sur les 3 millions de tonnes produites, elle en exporte les 2/3, 2 millions dont 100.000 sur le Maroc. Par suite de l'équipement des nations consommatrices, elle s'est trouvée dans la nécessité de « s'accrocher », suivant le mot des industriels marocains aux rares marchés qui lui restent ouverts. Au Maroc, elle vise à contrôler le marché des ciments et à contingenter la production locale même au prix des plus grands sacrifices.

1. Par suite de la baisse continue des prix, due à la concurrence exceptionnelle de certains pays étrangers, l'exploitation trop onéreuse de l'ancienne usine des Chaux et Ciments a été arrêtée le 31 décembre 1932. Rapport de la Cie générale du Maroc, 1933, p. 5.

Ces sacrifices, elle ne pourrait les faire sans l'appui justement intéressé du Gouvernement belge et celui des Compagnies de navigation (S.A.G.A. et Oldenburg). Pour continuer à vivre, les industries marocaines ont dû s'imposer une réduction de prix allant de 250 francs la tonne à 180 francs dans une seule année. Les chiffres suivants manifestent la politique de « dumping » suivie à cet égard par la Belgique :

Frais supportés par la tonne de ciment arrivant d'Anvers pour être vendue au Maroc à raison de 170 francs [1] :

Fret en rivière	7
Fret maritime	52.00
Frais divers en rivière Port-Lyautey	2.00
Aconage Port-Lyautey	8.80
Droits de porte	7.50
Douane	17.50
Frais généraux de distribution au Maroc	15.00
Frais de sacherie portes et retour	10.00
Mise sur chantier	8.00
	127.80

Le prix de revient serait ainsi voisin de 43 francs la tonne. Or, actuellement, aucune usine en Europe ne peut la produire à moins de 65 francs, frais généraux et amortissements non compris. L'industriel belge fait donc du « dumping », bien qu'il se défende de bénéficier d'aucune prime ou même de vendre à perte. S'il ne vend pas à perte au dehors, c'est que, dans l'établissement de son budget, il fait subir la charge de la majeure partie de ses frais à la seule tranche de production destinée au marché intérieur. Telle est précisément l'essence du « dumping » [2].

En présence de cette situation exceptionnelle, on est conduit à se demander si les *Pouvoirs Publics* doivent soutenir les industries locales ou, au contraire, les laisser disparaître.

1. *L'industrie cimentière marocaine et le commerce des ciments.* Service économique de la Banque d'Etat du Maroc, Rabat, 1932, p. 5.

2. Reboud (P.), *Précis d'Economie politique* Paris, Dalloz, 1927, t. II, (1er fascicule), p. 334.

Au point de vue strictement économique, ces industries assurent des recettes importantes aux Douanes, aux Chemins de fer et à l'Energie électrique ; elles font travailler, d'autre part, une nombreuse main-d'œuvre. Leur disparition apporterait certainement dans l'économie générale du Protectorat un trouble grave. Mais, s'il était prouvé qu'en temps normal le prix de revient des ciments marocains fût plus élevé que celui des ciments étrangers (majoré des frais de transport et d'une taxe douanière modérée), aucune raison économique ne justifierait le maintien de ces industries. Aussi le seul argument décisif, à notre avis, doit-il être tiré du « dumping » et de son caractère nécessairement *temporaire* : supposons que les usines marocaines, capables de travailler avec profit en temps normal, viennent à disparaître par suite du « dumping » ; lorsque celui-ci aura pris fin, ce sont les industries étrangères qui contrôleront définitivement le marché marocain et en recueilleront tous les bénéfices. On pourra le regretter, ayant sacrifié le présent à l'avenir.

Le principe d'une aide gouvernementale nous paraît justifié. Il reste à déterminer les procédés d'action. Plusieurs ont été proposés. Les primes à la production locale auraient l'inconvenient majeur de grever un budget déjà difficile à équilibrer. Cette mesure a été rejetée par la Chambre de commerce de Casablanca. La réduction des tarifs de transport ou du prix de l'énergie électrique pourrait être plus facilement envisagée. Une autre mesure, sans répercussion sur le budget, consisterait à imposer pour les travaux effectués ou contrôlés par l'Etat l'emploi des ciments locaux. Il reste admis, cependant, que les travaux publics d'une certaine importance doivent faire l'objet d'adjudications internationales, aux termes de l'Acte d'Algésiras (art. 66) [1].

1. *Annuaire économique et financier, op. cit,* p. 424.

En quatrième lieu, les droits de porte perçus aux entrées de mer pour le compte des Municipalités pourraient être augmentés sur les ciments importés ; cette formule a été retenue par les Services compétents, mais sa réalisation se heurte à deux sortes d'obstacles : d'une part l'opposition des négociants importateurs qui siègent à la Commission municipale de Casablanca, assemblée maîtresse de ses taxes ; d'autre part, les protestations des Puissances étrangères, qui allègueront que cette élévation des droits de porte sur les produits entrant par mer correspond à la création d'un droit de douane déguisé. En réalité, il n'y a qu'un seul remède contre le « dumping », c'est « l'anti-dumping » réalisé au moyen d'un *barrage douanier*. Les droits d'entrée sur les ciments étrangers, quelle que soit leur provenance, doivent être augmentés. Nous avons vu précédemment (1re Partie) que c'était une mesure juridiquement possible. Le principe de l'égalité économique entre les Puissances importatrices sera respecté et l'industrie marocaine sauvegardée.

3. *Fabriques de carreaux en ciment et briqueteries*[1].

Dérivant de ces puissantes usines, l'industrie des *carreaux en ciment*, des tuyaux et des objets transportables en ciment armé est représentée par de nombreuses fabriques dans tout le pays. La « Société anonyme Chérifienne », ancienne usine Vidal créée en 1913 et la « Cimenterie du Bou-Regreg », notamment, qui fonctionnent à Rabat, produisent chacune un million et demi à deux millions de carreaux en ciment.

Pour répondre aux mêmes besoins de la construction, les

1. Léon Chauveau, *op. cit.*,

briqueteries se sont développées dans toues les villes du Maroc : à Fedhala, la « Société des Grandes Briqueteries qui date de 1913 ; à Meknès, les « Etablissements du Maghreb » fondés en 1921 ; à Fez, l'usine très moderne de la « Société des tuiles, briques et céramiques », qui a commencé à fonctionner en août 1930 ; à Casablanca, multiples établissements... Toutes ces usines emploient de nombreux ouvriers et produisent en moyenne 40 à 50 tonnes de briques et tuiles par jour.

4. *Industries rattachées.* [1]

Aux industries fondamentales du bâtiment peuvent se rattacher des industries diverses :

Les *scieries de pierres naturelles*, comme les anciens établissements « Liscia » et « Léglise et Maria » exploitent des carrières de pierre et importent du marbre. Ces produits sont débités en plaques et polis pour servir de revêtement aux escaliers de nouveaux immeubles ou aux colonnes des arcades d'un boulevard.

De grandes *usines de charpente* et de menuiserie importent aussi des bois de Norvège, qu'elles débitent en planches pour les baraquements militaires, les coffrages du béton armé et les carènes des bateaux. Quelques rares *scieries* existent dans le Moyen Atlas près d'Azrou et d'Aïn-Leuh et exploitent les bois de cèdre, chêne et thuya. Mais leur développement, qui reste subordonné à celui des chemins de communication, doit se faire prudemment ; car les forêts du Moyen-Atlas ont une utilité géographique certaine. Mieux vaut, à l'heure actuelle, faire venir des bois de Norvège.

Deux chantiers de *constructions navales* à Casablanca sont

1. Léon Chauveau, *op. cit.*

outillés pour construire des yachts de plaisance et des chalutiers munis d'installations frigorifiques.

Le *travail des métaux* se fait dans de nombreux ateliers : fonderies où l'on coule le fer, le cuivre et même l'aluminium: serrureries où l'on forge des portes, des balcons et des grilles ; chaudronneries, tôleries et ferblanteries ; entreprises de charpentes métalliques, dont certaines ont un capital dépassant le million et emploient un personnel européen et indigène très nombreux. Ainsi, à Casablanca, la « Compagnie africaine des ateliers de construction Chwartz-Haumont »[1] au capital de 3.200.000 francs, fait travailler 250 ouvriers et produit annuellement 2.000 tonnes d'ouvrages métalliques.

La *soudure autogène*, utilisée par toutes les industries du métal, est alimentée en oxygène comprimé (9.000 m^3) et en acétylène dissous (1.000 m^3) par l'usine casablancaise de la société « Air liquide ».

1. *Annuaire des entreprises coloniales*, publié par l'Union Coloniale, Paris, 1933 (partie Maroc).

CHAPITRE III

LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Sommaire : 1. Leur raison d'être. — 2. Minoteries et biscuiteries. — 3. Brasserie. — 4. Huileries. — 5. Fabriques de conserves de légumes et de poissons. — 6. Raffinerie sucrière. — 7. Diverses industries de transformation des produits agricoles.

1. *Leur raison d'être* :

Les industries alimentaires ont connu au Maroc un rapide essor, qui doit se poursuivre dans l'avenir. Cet essor s'explique et se justifie, au point de vue économique, par les deux raisons suivantes :

1° Elles transforment *sur place* les produits agricoles et maritimes du pays : blé, orge, olives, primeurs, poissons..., et n'ont pas à importer leurs matières premières. Elles constituent ainsi le prolongement naturel de l'agriculture, qui reste jusqu'à ce jour la base la plus solide de l'économie marocaine.

2° Elles travaillent pour le *marché intérieur* lui-même, qu'elles alimentent avec leurs produits transformés : farine, pâtes alimentaires, bière, huiles, conserves..., sans avoir à supporter les frais et les risques des industries d'exportation.

Réunissant le double avantage de transformer et de vendre sur place, les industries alimentaires marocaines présentent un caractère nettement *économique*. C'est ainsi que la richesse agricole et maritime du pays se continue harmonieusement en se développant sur le plan industriel.

2. *Minoteries et biscuiteries.*

Le trait le plus frappant de l'agriculture marocaine est la monoculture des céréales ; celles-ci occupent 3 millions d'hectares [1], soit 90 à 95 % des surfaces cultivées. Le *blé dur* ou semoulier, seul connu avant notre arrivée, occupe 950.000 hectares ; le *blé tendre*, introduit par la colonisation, près de 300.000 hectares contre 24.000 en 1920. Les indigènes cultivent surtout le blé dur, bien que leurs emblavures de blé tendre augmentent chaque année ; elles atteignent aujourd'hui près de 200.000 hectares. Les colons européens, au contraire, cultivent presque uniquement le blé tendre. La production est de 5 à 6 millions de quintaux de blé dur, 2 millions de quintaux de blé tendre (en France, 75 millions de quintaux par an en moyenne). Les rendements sont très variables d'une année à l'autre suivant l'abondance des pluies. Ils varient aussi selon les méthodes de culture : 6 quintaux en moyenne à l'hectare pour l'indigène, plus de 20 quintaux parfois pour le colon européen. L'Administration du Maroc se préoccupe d'améliorer cette production essentielle par la recherche de semences sélectionnées. Un bureau d'études de la Station de Sélection à Rabat vient d'être pourvu d'une boulangerie-laboratoire qui permet d'apprécier d'une façon scientifique la valeur des blés au point de vue de la panification.

1. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 444.

La culture du blé a donné naissance à l'industrie du blé, qui le transforme en farine, pâtes et semoules. Les blés durs marocains, en particulier, sont très recherchés pour la fabrication de ces dernières. L'industrie du blé a suivi une progression remarquable [1] : en 1922 on comptait au Maroc 33 établissements de meunerie, dont une quinzaine de grosses minoteries, qui représentaient dans leur ensemble un capital de près de 38 millions de francs ; ils occupaient 516 ouvriers et disposaient d'une force d'environ 2.000 CV. Aujourd'hui l'ensemble des moulins européens représente un capital immobilisé voisin de 75 millions de francs et les fonds de roulement nécessaires s'élèvent à une somme égale. Leur capacité de production est de 1.500.000 quintaux.

Cependant, les *moulins indigènes* [2] sont restés extrêmement nombreux, fonctionnant au moyen d'un petit moteur à essence ou fréquemment à l'électricité ; ils reçoivent le blé du petit récoltant arabe, qui attend et emporte le produit de sa mouture. Ces petites installations sont disséminées dans les banlieues de toutes les villes du Maroc.

Les *minoteries européennes* se sont installées dans les principales villes, gros centres de consommation ou débouchés naturels des régions productrices. Les établissements les plus anciens sont situés dans le Maroc Oriental. Ce sont « les Grands Moulins d'Oujda », qui furent fondés en 1911, un an avant le Protectorat. Ils emploient 35 ouvriers et peuvent produire 250 quintaux par jour. Les minoteries « Baruk » fondées en 1913 et modernisées en 1922, fonctionnent à Rabat, Salé et Marrakech avec une capacité de production maxima de 950 quintaux par 24 heures. A Fez, Port-Lyautey et Mazagan, débouchés des plaines fertiles

1. 2. Léon Chauveau, *op. cit.*

du Gharb et des Doukkala, plusieurs minoteries se sont avantageusement installées. Mais le groupe de minoteries le plus important appartient à la *Société des Moulins du Maghreb,* société anonyme au capital de 25 millions de francs, ayant son siège social à Paris [1]. Elle possède à Casablanca deux usines construites en 1919, qui emploient une vingtaine d'européens et une quarantaine d'indigènes. Ces usines produisent à elles seules 400.000 quintaux de farine, soit plus du quart de la production marocaine. La société des Moulins du Maghreb possède également deux minoteries importantes, l'une à Meknès, l'autre à Safi, fondées respectivement en 1920 et 1922 et produisant chacune en moyenne 100.000 quintaux par an.

La production des moulins européens, farine de blé tendre et de blé dur et semoule de blé dur, est elle-même en partie transformée sur place : des fabriques d'excellentes pâtes alimentaires et de couscous renommés se sont installées depuis longtemps. A Casablanca seulement, il existe une demi-douzaine de biscuiteries. L'une des plus considérables est la « Biscuiterie franco-marocaine », société anonyme marocaine fondée en 1926 au capital de 3 millions, dans laquelle les Moulins du Maghreb ont pris une participation importante [2]. Son usine fait travailler 150 indigènes et produit annuellement 500.000 kilos de confitures, 600.000 kilos de biscuits et 1.200.000 kilos de pâtes alimentaires.

Culture et industrie du blé, naturellement liées, soulèvent un problème commun extrêmement délicat, celui des *débouchés.* Examinons d'abord le problème du blé, qui conditionne celui de ses dérivés.

1. Renseignements au Siège social, 280, boulevard Saint-Germain, Paris.
2. La Société des Moulins du Maghreb a absorbé, au cours de l'exercice 1932, la Biscuiterie Franco-Marocaine, dont elle possédait déjà la presque totalité des actions.

La culture du blé au Maroc étant la base même de la colonisation française, le Gouvernement français lui accorde de bonne heure certains avantages. La loi du 18 mars 1923 déclare que des produits agricoles déterminés, entre autres le blé, seront admis *en franchise* en France et en Algérie, dans les limites d'un contingent fixé annuellement par décret. En pratique, ce contingent est calculé d'une façon très large : 800.000 à 1 million de quintaux, et n'est jamais atteint par l'exportation. Le Maroc, pays presque libre-échangiste par suite de l'acte d'Algésiras, développe donc sa culture de blé sous la protection douanière de la France. Il y a là une situation contradictoire et dangereuse, imposée par des raisons politiques, mais injustifiable au point de vue économique.

En 1928 éclate la crise mondiale de surproduction céréalière, qui provoque la chute rapide des cours du blé. Aussitôt les agriculteurs français protestent contre les importations de blé étranger, celles du Maroc comprises ; le Protectorat, disent-ils, exporte en franchise sa récolte de blé tendre au cours élevé de la métropole et réimporte ensuite pour sa consommation du blé étranger à un cours moins élevé. Ils exigent que le Maroc ne puisse exporter en franchise que l'excédent *réel* de sa production sur sa consommation. Le dahir du 6 juin 1929 leur donne satisfaction : il prohibe l'importation en zone française du Maroc des blés étrangers et de leurs dérivés. Ce dahir sauvegarde en même temps la culture marocaine du blé incapable de résister à la concurrence étrangère sur des cours avilis. Par décret, le contingent exportable en franchise est fixé à 1.700.000 quintaux pour la campagne 1928-29. Mais, le fait de reviser annuellement le contingent présentait plusieurs inconvénients, dont le principal était le man-

que absolu de sécurité pour l'agriculture et le commerce marocains. Aussi, en 1932, on substitue à la formule du contingent annuel celle du contingent quinquennal : l'entrée en franchise dans la métropole de 1.800.000 quintaux de blé (1.650.000 quintaux de blé tendre, 150.000 quintaux de blé dur) et 60.000 quintaux de semoules de blé dur est autorisée pour 1932-33 et les cinq campagnes suivantes.

Dans ces conditions, quelle était la situation faite à la minoterie marocaine ?

Les rapports du Conseil d'Administration des Moulins du Maghreb la reflètent fidèlement. Voici le résumé des passages les plus suggestifs, qui permet de suivre son évolution au cours des dernières années :

Exercice 1926. — Progrès marqué sur les exercices précédents. D'une part, le droit d'entrée sur les blés étrangers en France, qui conditionne le prix de la matière première au Maroc par suite de l'entrée en franchise dans la métropole d'un certain coutingent de blé marocain, se maintient constant pendant tout l'exercice. D'autre part, le cours mondial du blé reste très ferme en raison de la mauvaise récolte universelle.

Exercice 1927. — Le cours mondial du blé baisse d'une façon lente et continue. Vers la fin de l'exercice les droits d'entrée sur les blés en France sont portés de 14 francs à 25 francs., puis à 35 francs. Aussi, le blé marocain se trouve valorisé d une somme correspondante à cet accroissement de taxe, alors que les blés étrangers reviennent au Maroc, le droit de 12,50 %, payé, 5 à 10 francs meilleur marché au quintal. Cependant, le solde bénéficiaire de la société atteint encore près de 4 millions et demi de francs.

Exercice 1928. — Résultat en régression sensible sur le

précédent exercice : le solde bénéficiaire ne dépasse pas 339.000 francs. L'industrie marocaine est livrée sans défense à la concurrence des farines d'importation : les droits d'entrée restent invariablement fixés au taux de 12,50 % « ad valorem » établi par les traités internationaux, tandis que la protection douanière du blé en France fait croître indirectement le prix du blé marocain et par suite celui de la matière première travaillée par la minoterie marocaine par rapport au cours mondial. En conséquence, celle-ci se voit fermer les marchés extérieurs et doit consentir des sacrifices pour garder sa clientèle locale. Elle importe des blés étrangers « pour relever par mélange la qualité des farines produites ».

Exercice 1929. — Amélioration sensible de la situation. Le remède est venu de l'excès du mal : sous l'influence de la baisse mondiale du prix des céréales, le gouvernement français est obligé de porter les droits de douane de 35 à 50 francs à l'entrée des blés étrangers en France. Cette mesure se répercutant au Maroc ne permet plus à l'industrie locale de concurrencer, même sans bénéfice, les farines d'importation. La population marocaine risque d'être exclusivement ravitaillée avec des farines étrangères. Pour parer à ce danger, le *dahir du 6 juin* 1929 interdit l'importation des blés et farines de l'étranger. Ce dahir marque le début d'une période de réadaptation aux conditions nouvelles. Il ne reste plus aux minoteries marocaines que le marché local, où la concurrence devient très vive entre elles.

Exercice 1930. — Amélioration constante : Le solde bénéficiaire passe de 1.000.000 à 3.170.000 francs. Néanmoins l'industrie locale subit directement et indirectement les effets de la crise économique mondiale : directement,

car elle éprouve l'assaut des importations étrangères soit pour le ravitaillement de l'armée, soit pour celui de la population civile. malgré la fermeture théorique du marché marocain ; indirectement, car, le gouvernement français ayant porté le droit de douane sur les blés étrangers à 80 francs par quintal, elle voit le prix de ses matières premières s'établir à des cours égaux aux cours de France. De ce fait, la clientèle indigène se détourne des produits du blé, qui sont d'un prix élevé, pour se rabattre sur les produits des céréales secondaires (seigle, orge et maïs), qui restent bon marché.

Exercices 1931 et 1932. — Les mêmes influences déterminent la même situation pour la vente de la farine sur le marché intérieur. Quant aux semoules de blé dur, un courant d'exportation s'établit sur la France dans la limite du contingent accordé (100.000 qx.). Mais, par suite de l'opposition des industriels algériens et métropolitains, tout contingent supplémentaire est refusé et même le nouveau contingent est réduit à 60.000 qx.

La synthèse de ces différents rapports permet d'arriver aux *conclusions* suivantes : par suite de la liaison douanière avec la Métropole, les blés marocains se sont valorisés du taux de protection accordé aux blés français. Cette valorisation des blés marocains, en mettant le prix de la matière première à un niveau très supérieur aux cours mondiaux a eu pour conséquences sur l'industrie de la minoterie marocaine [1] :

1° la fermeture des marchés extérieurs : Finlande, Angleterre, Hollande, Allemagne et des débouchés offerts

1. Procès-verbaux de la Commission des blés et du contingentement. réunie en 1932 aux Affaires Etrangères à Paris (point de vue marocain). in *Presse Marocaine*, 14 mars 1932 et s.

par la zone internationale et la zone espagnole du Maroc.

2° la restriction du marché intérieur : soit par suite des dérogations apportées à la prohibition d'importation des blés étrangers et de leurs dérivés (faculté pour l'armée de se ravitailler en farines étrangères ; octroi d'un contingent d'importation en zone française de 52.000 qx. de blés ou farines accordé à la zone espagnole) ; soit par le fait de la clientèle indigène, qui substitue pour sa consommation aux produits coûteux dérivant du blé dur les céréales secondaires demeurées à bas prix

La minoterie marocaine ne garde donc intacte, pour écouler ses farines que la clientèle européenne composée d'environ 150.000 personnes.

Il lui reste aussi la possibilité d'exporter en franchise en France ou en Algérie un contingent de 60.000 qx. de semoules. Ce contingent a été réduit à ce chiffre sur la demande des semouliers algériens et métropolitains. Voici quel était leur raisonnement [2] : il se produit à l'intérieur du Maroc une *dévalorisation* des blés durs causée par l'interdiction de sortie des blés de qualité inférieure et l'impossibilité de sortie des blés de bonne qualité une fois le contingent épuisé (150.000 qx. de blé dur). Cette dévalorisation était estimée à 25 francs par quintal par rapport aux prix algériens. Or, sur le marché si restreint des semoules (1.800.000 qx.), la fourniture d'un contingent de 100.000 quintaux de semoules à bas prix peut avoir pour résultat de fausser les cours. Et la Chambre

1. Il faut noter que l'importation des céréales secondaires vient d'être *interdite* par un dahir en date du 1er juin 1933, calqué sur celui du 6 juin 1929. « Considérant que l'importation de certaines céréales et de leurs dérivés, offerts à bas prix, risque de provoquer dans notre Empire une crise économique qui compromettrait les intérêts *vitaux* du pays... » est prohibée l'importation des « pâtes alimentaires, pains de toutes céréales, seigle, maïs, orge, sarrasin, farines ou semoules ».

2. *Id.* (Point de vue algérien).

de Commerce d'Alger émettait le vœu d'une interdiction radicale ou d'une réduction du contingent avec taxe compensatrice.

Ces discussions souvent passionnées témoignent que le problème du débouché des blés, farines et semoules demeure à l'état critique pour l'agriculture et l'industrie marocaines. Placé dans le cercle de l'économie franco-marocaine en 1923 et 1929, il doit se résoudre du côté marocain par une limitation momentanée de la production jointe à l'adoption de nouvelles cultures[1], du côté français par l'octroi des contingents nécessaires.

3. *Brasserie*[2].

L'orge est la céréale la plus répandue au Maroc et elle est presqu'exclusivement cultivée par les indigènes. Elle occupe une surface légèrement supérieure à celle du blé : 1.300.000 hectares. La production moyenne est de l'ordre de 10 millions de quintaux. Une faible partie seulement est une orge de brasserie.

L'industrie de la brasserie était-elle viable au Maroc ? N'était-ce pas une entreprise spécifiquement réservée aux pays du Nord ? On aurait pu le croire au début ; mais les faits ont donné tort aux critiques, raison aux initiatives. Dès 1921, la « *Société des Brasseries du Maroc* » se constituait sous la forme d'une société anonyme marocaine[3] au capital de 9 millions de francs[4]. Elle installait son usine aux Roches-Noires, le futur quartier industriel de Casablanca.

1. Cf., Hoffherr, *op. cit.*, p. 152-155, l'arboriculture au Maroc.
2. Nous devons des remerciements à M. Charbonnier, directeur de la S. des Brasseries du Maroc.
3. Siège social : Casablanca, avenue Pasteur.
4. En 1930, elle a émis un emprunt de 8 millions de francs (obligations 5 %). Casablanca.

Cette entreprise présente des traits originaux et accuse des traits communs à toutes les industries marocaines. Son étude se révèle à ce double titre particulièrement intéressante.

On sait que la bière est un produit de la fermentation du moût fabriqué avec du malt d'orge additionné de houblon. La brasserie de Casablanca demande ces *matières premières* soit à la production locale, soit à l'importation.

L'orge de brasserie est achetée au Maroc à raison de 25 à 28.000 quintaux par an. Ce débouché modeste offert aux producteurs marocains a l'avantage d'être constant et de favoriser la culture des orges sélectionnées.

Le houblon est importé de Tchéquoslovaquie, de Bavière, de Bourgogne et d'Alsace (16.000 kgs par an). La « Cigogne » qui est la marque de la bière marocaine, symbolise cette union commerciale entre les deux pays : Alsace et Maroc.

Les industries jeunes ont sur leurs aînées le grand avantage de l'expérience acquise. Elles peuvent se mettre d'un seul coup à la hauteur de l'évolution accomplie et réaliser les derniers progrès de l'*outillage mécanique*. C'est là un trait commun à toutes les industries marocaines nées depuis la guerre, bien marqué dans l'industrie de la brasserie. Il s'agit d'une entreprise très mécanisée, qui utilise le minimum de main d'œuvre. La perfection mécanique de son outillage se manifeste par de nombreux détails techniques dont voici les plus saillants [1] :

Tous les transports de grain d'un appareil à un autre se font par conduites pneumatiques.

Un retourneur transportable (chariot mobile muni de palettes helicoïdales, qui brassent l'orge) circule le long des cases de germination, évitant tout pelletage à la main.

1. Letellier (J.), in *La vie marocaine illustrée*, juillet 1931, p. 283.

Dans la salle de brassage, l'ensemble des commandes de chaque appareil (eau chaude, eau froide, vapeur, électricité, contrôle) est groupé sur un poste unique de manœuvre.

La salle de la mise en bouteille présente une très curieuse installation : les bouteilles vides, rendues par les consommateurs, arrivent dans des paniers qui sont déchargés à une extrémité de la salle, sur un chemin de roulement incliné, qu'elles parcourent lentement. Ce chemin de roulement continu les conduit à un appareil automatique de lavage qui les prend, les lave à l'eau, puis dans une solution de soude, les rince et les refroidit progressivement sans l'intervention d'aucune main d'œuvre. Les bouteilles lavées apparaissent alignées devant un ouvrier chargé de les mirer pour s'assurer de leur parfaite propreté. Reprises sur le chemin de roulement, elles sont emplies grâce à un appareil de soutirage isobarométrique. Cette organisation moderne permet d'effectuer la livraison de 4.000 bouteilles par heure.

La *main d'œuvre* nécessaire comprend des Européens et des indigènes. Les Européens, une cinquantaine dont vingt-cinq français, sont tous des spécialistes occupant les postes dans la fabrication, la malterie, l'atelier et l'embouteillage. Les indigènes, au contraire, une centaine environ, ne sont que de simples manœuvres chargés de la manipulation des futailles. Ils font preuve de leurs qualités ordinaires : travail et sobriété, mais aussi de leur défaut particulier, l'instabilité, qui les pousse à repartir chez eux après avoir gagné quelques sous.

L'utilité d'une industrie de la brasserie au Maroc est attestée par l'accroissement rapide de la *production* de la bière : 86.000 hectolitres en 1931 contre 20.000 en 1922. (79.601 hl. en 1932).La capacité maxima de production de

l'usine atteint 120.000 hl.De la fabrication du produit principal dérivent des sous-produits intéressants : l'orge de petite taille ou orgette et les radicelles issues de la germination, très demandées pour l'élevage marocain ; le gaz carbonique qui est comprimé dans une installation annexe et livré aux débitants pour le soutirage de la bière.

Le Maroc, par son climat, se prête merveilleusement à la *consommation* de cette boisson.

Elle a d'abord été interdite aux indigènes musulmans par les autorités religieuses, puis permise, à cause du faible degré alcoolique. Il faut noter que la consommation du vin leur reste défendue.

Pour distribuer son produit, la Société des Brasseries du Maroc a fondé des entrepôts dans les huit villes principales. Elle ne borne pas cependant son activité au Protectorat ; elle a organisé l'exportation des malts en A. O. F. et y a même créé une filiale, « la Société des Brasseries de l'Ouest-Africain », qui a commencé son exploitation depuis 1931 avec un plein succès [1]. Ne faut-il pas voir dans ce fait suivant la juste expression de M. Célérier, « la première ébauche de la transformation de la colonie en métropole ? [2] »

La brasserie est peut-être la seule industrie marocaine qui n'ait pas à craindre la *concurrence* étrangère ; car, la qualité de la bière se ressent d'un transport prolongé. Certaines bières de qualité spéciale sont seules importées d'Espagne ou de France.

Au milieu de la crise économique, les Brasseries du Maroc représentent le type de l'entreprise prospère ; leurs bénéfices pour 1931 s'élèvent à plus de 7 millions de francs ; elles ont, en outre, investi plusieurs millions dans des fabriques

1. Rapport du Conseil d'Administration, exercice 1931, p. 4.
2. Célérier (J.), *op. cit.*, p. 178.

de glaces, de limonades, de sirops et de siphons, compléments utiles d'une industrie si bien appropriée aux besoins du pays.

4. *Huileries* [1].

La culture de l'*olivier* est la source d'une autre industrie.

Moins riche que la Tunisie avec ses 15 millions d'oliviers, le Maroc en possède cependant plus de 5 millions (4.800.000 aux Indigènes ; 250.000 aux Européens). La région de Fez vient au premier rang avec 2 millions de pieds ; celle de Marrakech en a 1 million et demi ; celle d'Agadir, 700.000. Malheureusement, les arbres cultivés par les indigènes sont mal entretenus, plantés irrégulièrement et taillés trop haut. Les démonstrations présentées par la Direction de l'Agriculture et l'exemple des colons peuvent exercer une heureuse influence sur la culture indigène.

La production totale d'huile d'olive dépasse 15 millions de litres. L'industrie indigène subsiste toujours à côté de l'industrie européenne :

Les *huileries indigènes* ont gardé leur caractère primitif ; les olives récoltées sans précaution, conservées en tas, fermentent et sont pressées sous des meules analogues à celles qu'employaient les Romains.

L'huile produite est acide et rance ; appréciée par les Indigènes, dont le goût est dépravé par des habitudes séculaires, elle déplaît fortement aux Européens.

Des *huileries modernes* se sont montées à proximité des centres producteurs : à Marrakech, les établissements « Israël », construits en 1919, font travailler une quarantaine d'ouvriers ; le pacha de cette ville, Si Hadj Glaoui,

1. Léon Chauveau, *op. cit.*

possède deux usines parfaitement équipées. A Fez, la « Société industrielle de la Makina », fondée en 1929, produit 1.080 tonnes d'huile de pression et 5.000 tonnes d'huile extraite de pulpe.

La quantité d'huile d'olive produite est insuffisante pour satisfaire aux besoins du pays. L'indigène de l'Afrique du Nord est, en effet, un gros consommateur d'huile (15 litres en moyenne par tête d'habitant) [1]. L'écart entre la consommation et la production nécessite une forte *importation*, en provenance surtout d'Italie et d'Espagne. D'autre part, une importante quantité d'huiles acides est exportée du Maroc pour être raffinée à l'Etranger et y revient pour être consommée.

Il y aurait place, semble-t-il, pour d'autres installations modernes fabriquant l'huile en vue d'un usage culinaire ou même en vue d'un usage industriel tel que le graissage des machines.

De là est venue l'idée d'installer au Maroc des usines pour raffiner les *huiles brutes exotiques* : soja et arachide. Les « Huileries et Savonneries du Maroc » possèdent, dans leur puissante usine de Casablanca équipée avec force motrice, un atelier de raffinage d'huile (10 tonnes par jour) et un atelier de fabrication du savon (10 t. par jour).

La Compagnie Badikaha (siège social en Côte d'Ivoire) a fait construire en 1930 sur la route de Casablanca à Rabat une usine, qui raffine 6.000 tonnes d'huile par an. Ces deux établissements reçoivent leurs huiles de bateaux-citernes, qui sont déchargés au moyen de « pipeline » sur le quai des phosphates, où se trouvent leurs réservoirs en tôle d'acier. Prenant ainsi exemple sur les installations modernes de

1. Bernard (A), Cours sur l'Afrique du Nord, Faculté des Lettres de Paris, 1932-3.

Mandchourie et de Hollande pour l'huile de soja, ils ont pu réduire leurs frais de manutention au minimum.

Les *savonneries* s'apparentent aux industries de transformation des huiles : le très ancien établissement de M. Maurin à Mogador, fabrique avec des huiles végétales du savon mou, dont il fournit les indigènes de la région de Marrakech.

A Port-Lyautey, une savonnerie n'utilise également que des huiles végétales.

5. *Fabriques de conserves de légumes et de poissons* [1].

Le littoral atlantique du Maroc, sans être aussi privilégié que celui de la Mauritanie, est remarquable par la richesse de sa *faune maritime*. Celle-ci semble déterminée surtout par le courant froid des Canaries qui, longeant la côte, se mélange à des eaux tièdes et assure aux diverses espèces de poissons un milieu favorable à leur alimentation et à leur reproduction [2]. Les espèces les plus communes sont la sardine, le thon, la bonite et le tassergal.

Cette richesse naturelle est *exploitée* avec un succès croissant depuis une dizaine d'années. Les quantités approximatives de poisson débarqué dans les ports marocains sont passées de 2 mille tonnes en 1922 à 8 mille tonnes en 1927 et à 10 mille tonnes en 1931. A cet égard, le Maroc occupe une place intermédiaire entre la Tunisie (7 mille tonnes) et l'Algérie (21 mille tonnes). Les progrès réalisés dans l'exploitation de la pêche n'ont pu être aussi rapides que par l'emploi de méthodes nouvelles. Cette transformation

1. Nous devons des remerciements à M. Delacroix, secrétaire du Syndicat des fabricants de conserves au Maroc, et à M. Foucault, industriel à Paris.
2. Célérier (J.). La pêche au Maroc, *Annales de géographie*, 1928, p. 452.

n'est pas encore achevée et se poursuit de nos jours. La dispersion des moyens fait place à leur concentration.

En 1927, les 1.800 pêcheurs marocains répartis dans les 7 ports ou quartiers de pêche maritimes : Kenitra, Rabat, Fedhala, Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador, utilisaient 425 embarcations d'un tonnage global d'un millier de tonneaux. Le nombre des bateaux et la faiblesse du tonnage révélaient l'émiettement extrême de l'armement à la pêche [1].

En 1931, le nombre des pêcheurs s'élevait à 2.236, mais leurs embarcations nouvelles étaient plus fortes et munies de moteurs.

De leur côté, les Européens ont essayé d'imprimer à la pêche le caractère de concentration industrielle. Leur effort s'est porté sur Casablanca, qui réalisait, dès 1927, les 3/5 de la pêche marocaine et sur Fedhala, port voisin, qui a été pourvu d'engins de capture puissants, appelés madragues. Enfin, l'entrée en service de plusieurs chalutiers à moteur indique que la pêche se trouve en pleine période d'industrialisation.

La *consommation* de poisson frais a suivi un développement parallèle. Importante sur le littoral et, en particulier, à Casablanca, elle était presque nulle à l'intérieur. Il ne faut pas oublier qu'en France même, Paris consomme moins de sardines fraiches que Lorient pour une population cent fois plus forte. La création de trains de marée va permettre aux villes de l'intérieur d'accroître leur consommation de poisson frais. Néanmoins, ce débouché reste insuffisant devant une exploitation rationnelle de la pêche. L'industrie des conserves se révèle nécessaire pour la mise en valeur d'une telle richesse.

1. Célérier, article précité.

Au début, quelques ateliers de salaison s'étaient sommairement équipés pour répondre aux premiers besoins. A partir de 1925, on assiste à un vigoureux effort industriel, correspondant à celui de la pêche. Des *fabriques de conserves* s'installent à Casablanca, gros centre de consommation et port industriel, et à Fedhala, centre naturel de pêche appelé à un brillant avenir. En 1931, la situation est la suivante[1] : 14 usines de conserves, réparties dans 4 ports, traitent 3.500 tonnes de poissons (3.000 tonnes de sardines, 500 tonnes de thon), soit plus du 1/3 du poisson débarqué. Casablanca vient en tête avec 7 usines traitant 1.800 tonnes ; Fedhala suit de près avec 3 usines traitant 1.200 tonnes, Mazagan et Safi viennent loin derrière, chacun avec 2 usines utilisant plus de 200 tonnes.

En période de pêche, il y a 200 femmes indigènes au travail dans chaque usine.

La proximité des *matières premières* : poisson, huile et sel favorise l'établissement des fabriques de conserves. Mais les industriels marocains, estimant que l'huile d'olive du pays est trop acide, font venir leurs huiles de Tunisie, d'Espagne et de France sous le régime de l'admission temporaire. Il appartient aux producteurs locaux d'améliorer la fabrication de leurs huiles d'olives, susceptibles de trouver sur place un débouché intéressant.

Au Maroc comme en Bretagne, les conserves de poissons se trouvent associées aux conserves de *légumes*.

Toute la région côtière qui s'étend de Casablanca à Fedhala, est de plus en plus spécialisée dans la culture des primeurs (petits pois, haricots verts, tomates...). Leur maturité précoce leur permet d'arriver sur le marché euro-

1. Service de la marine marchande et des pêches maritimes au Maroc, rapport pour l'année 1931, Rabat.

péen, 3 à 6 semaines avant tous leurs concurrents même les mieux placés [1]. Lorsque les primeurs sont expédiées, les maraîchers envoient aux usines l'excédent de leur production pour la mise en conserve. Il n'est pas besoin d'insister sur l'avenir de cette culture, si l'on en juge par la croissance extrêmement rapide de ses exportations [2] : de 20.000 quintaux en 1928 valant 12 millions de francs, elles se sont élevées à 60.000 quintaux en 1931 valant 30 millions francs ; les exportations de 1932 ont atteint près de 90.000 quintaux et celles de 1933 pourront s'élever à 150.000 quintaux, chiffre qui représente le contingent d'admission en franchise dans la métropole. Les usines de conserves trouveront donc un approvisionnement facile de primeurs marocaines. La culture des arbres fruitiers (orangers, mandariniers, abricotiers), vers laquelle s'oriente le Maroc, offrira des ressources semblables pour les conserves de *fruits* [3]. En revanche, l'industrie des conserves fournit des sous-produits (engrais et farines) susceptibles d'être consommés par l'agriculture et l'élevage marocains.

Quels sont les *débouchés* d'une industrie dont les conditions d'installation se présentent sous un jour si favorable ?

Le marché intérieur d'abord, mais surtout le marché extérieur et, en particulier, le marché français. Celui-ci absorbe chaque année 1.800.000 caisses de sardines. Sur ce total, 800.000 lui sont fournies par les usines de Bretagne et du Sud-Ouest. 600.000 caisses contingentées proviennent du Portugal et d'Espagne. Restent à fournir 400.000 caisses, dont 200.000 (ou 50.000 quintaux) sont réservées pour le

1 et 2. Amphoux (M.), L'évolution de l'agriculture européenne au Maroc *Annales de géographie*, 15 mars 1933.

3. Louis (G.), « *Sources d'eau, sources d'or, sources d'hommes* », enquête en Californie, Vigie Marocaine, Cacablanca, 1932.

contingent marocain exportable en franchise 1933-34 [1]. Ce contingent, insuffisant d'ailleurs, est réparti entre toutes les usines nouvelles et anciennes, malgré les protestations de ces dernières, qui allèguent les droits acquis résultant des risques du début. Il est certain qu'elles ont fait bénéficier les dernières venues de leur expérience acquise : construction des usines assez loin du bord de la mer pour éviter les embruns, séchage du poisson en vase clos et non en plein air à cause de l'humidité de l'atmosphère, emboîtage à certaines heures de la journée seulement...

Le produit marocain, de fabrication courante, comme la conserve espagnole ou portugaise, ne concurrence pas directement le produit français renommé pour sa qualité de luxe. Il est à craindre, cependant, que les usiniers français ne veuillent se mettre à produire un article bon marché, pour remédier à la crise de la petite pêche. Le rapport F. Tristan [2] de mars 1933 prévoit que les 200 usines du littoral français pourraient assurer une production de 2.840.000 caisses de sardines. Pour réorganiser cette industrie, il faudra élever, à l'exemple du Japon, des barrières douanières infranchissables. La France le fera-t-elle ? Le faisant, elle pratiquerait une politique opposée aux intérêts marocains, auxquels serait disputé le contingent de conserves exportable en franchise, comme l'a été et l'est encore celui du blé.

En toute éventualité, il est nécessaire que l'industrie marocaine des conserves essaie d'écouler ses produits sur le marché mondial. Elle y a des concurrents sérieux : le Portugal, l'Espagne, le Japon.

1. *Journal Officiel*, décret du 31 mai 1933 sur l'admission en franchise des produits marocains.
2. Président de la Fédération des marins pêcheurs de l'Océan. Cf. Ouest-Eclair, Rennes, 1er avril 1933.

Ces pays bénéficient d'une main-d'œuvre féminine à très bas salaire. Les femmes indigènes employées dans les usines marocaines reçoivent aussi un salaire minime (0 fr. 90 l'heure), mais elles travaillent beaucoup moins vite que les femmes portugaises, qui sont plus éduquées. D'autre part, la direction des usines touche des traitements plus élevés que dans ces pays. Les entreprises marocaines ont à s'organiser pour comprimer leur prix de revient. Elles doivent viser :

1° A concentrer la pêche dans des quartiers peu nombreux, mais bien choisis, tels que Fédhala, Casablanca et Agadir.

2° Concentrer la production près des centres de pêche et y installer des frigorifiques pour la conservation du poisson ;

3° Grouper les usines par la constitution d'un *consortium* ;

4° Créer une marque nationale chérifienne.

L'union, mettant fin à une concurrence intérieure nuisible, leur facilitera la conquête du marché extérieur [1].

Des industries *complémentaires* se sont installées récemment pour répondre aux besoins des conserveries et biscuiteries en boîtes de fer-blanc et en caisses.

Les « Etablissements Carnaud », filiale des forges de Basse-Indre, ont inauguré à Casablanca, en 1931, une usine très importante pourvue de toutes les machines-outils nécessaires et d'un four à tremper et à cémenter [2]. Ils ont créé une cité ouvrière permettant de loger une centaine

1. Pour avoir des renseignements plus complets Cf. Gruvel et Autraygues « *L'industrie des pêches sur la côte occidentale du Maroc* », Challemel, 1927 — et Lavergne « *Industrie des pêches et industries dérivées au Maroc* ». Thèse, Toulouse, 1932.

2. Chauveau (L.) *op. cit.*

d'ouvriers. D'autre part, les caisses, qui, jusqu'à l'hiver 1932, étaient importées vides de France, sont maintenant fabriquées dans le pays. La Société « Caisserie et Emballages du Maroc » est capable de fournir 2.000 caisses par jour [1]. Là encore, c'est un élément appréciable du prix de revient, qui se trouve diminué au profit des industries principales.

6. *Raffinerie sucrière* [2].

La création récente au Maroc d'une puissante raffinerie sucrière y a fait revivre une *ancienne industrie*, jadis très prospère [3]. Dès le XIII[e] siècle on cultivait la canne dans la région du Sous. Flamands et Vénitiens venaient s'approvisionner de sucre brut, qu'ils raffinaient ensuite dans leurs ateliers de Flandre et d'Italie.

Mais la plus belle période pour l'industrie sucrière date du XVI[e] siècle, au temps des Chérifs Saadiens. Ceux-ci propagèrent la culture de la canne et firent construire sur l'Oued Sous, près de Taroudant, des « moulins à sucre », qui produisaient, dit-on, un sucre raffiné blanc et très fin. Pour écouler leur produit, les Chérifs se mirent en quête de nouveaux débouchés et s'emparèrent, en 1541, de l'unique port du Sous, Santa-Cruz du Cap Guir (Agadir), qui était aux mains des Portugais. Les commerçants européens échangeaient alors les armes de contrebande, les draps et toiles de Rouen ou des Flandres contre le sucre du Sultan. Pour la France, ce commerce se faisait par trois ports : Rouen, Dieppe et le Hâvre. L'industrie sucrière était encore

1. Amphoux (M.) *op. cit.*
2. Renseignements de M. Olivry, directeur de la Compagnie sucrière marocaine et de M. G. de Cacqueray, administrateur-délégué de la Compagnie marocaine.
3. De Castries, *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, t. I, p. 303 et II, p. 358.

florissante à la fin du siècle, sous le règne d'El Mansour le Doré. Les historiens arabes rapportent qu'il fit décorer son fameux palais d'el Bédi avec du marbre d'Italie échangé contre du sucre, poids pour poids.

On connaissait dès ce temps-là les crises de surproduction.

L'anarchie renaissante ruina tout : culture, commerce et industrie. Dans la seconde moitié du XIX^e^ seulement, se manifeste un nouvel essai. Le Sultan Sidi Mohammed fit entreprendre de nouvelles plantations de canne aux environs de Marrakech. Un ancien officier français, qui vivait à sa cour, obtint l'autorisation d'installer une raffinerie dans l'angle Sud-Ouest de l'Aguedal, où on peut encore la voir. Mais un incident compromit tout. Pour purifier sa mélasse avec du noir animal, l'industriel improvisé fit ramasser les cadavres d'animaux aux abords de la ville. Le Sultan s'émut de ce travail extraordinaire et, dès qu'il en connut l'objet, saisi d'un profond dégoût, ordonna d'arrêter les essais. Ainsi échoua ce magnifique projet. Il ne faut pas oublier, cependant, que l'industrie sucrière a tenu au Maroc dans le passé une place considérable. Elle a même survécu là où les Musulmans l'ont introduite : à Madère, en Andalousie et aux Canaries.

Aujourd'hui, le sucre joue un *rôle de premier ordre* dans l'alimentation marocaine. Sa consommation s'est progressivement accrue : elle est passée de 85.000 tonnes en 1913 à 135.000 tonnes en 1931, représentant une valeur de 217 millions de francs, qui le classe au premier rang des produits d'importation (1/10^e^ de la valeur globale)[1]. Il

1. Soit un accroissement (50.000 t.) de plus de la moitié de la consommation primitive. Or, dans le même laps de temps, la population du Maroc n'a évidemment pas augmenté dans les mêmes proportions. Il faut surtout noter l'arrivée de quelque 150.000 Européens s'ajoutant aux 5.000.000 d'ha-

n'est pas pour l'indigène une simple friandise, mais un aliment de première nécessité qui fait partie intégrante de sa nourriture. Son usage s'est répandu avec celui du thé, que d'habiles commerçants anglais ont substitué au café, il y a une cinquantaine d'années. Ce thé de qualité inférieure, énervant, est adouci par l'emploi de menthe et d'une quantité prodigieuse de morceaux de sucre. Il faut à l'indigène du sucre en *pain*, très blanc et très fin, qu'il casse à coup de marteaux de cuivre. Le commerce l'a rendu difficile en l'habituant aux meilleures qualités des raffineries d'Europe. Le contraste est frappant entre son goût délicat et celui des Américains, qui se contentent de sucre cristallisé.

Si grande est l'importance économique du sucre au Maroc qu'il devient un véritable instrument de politique indigène. Disette de sucre là-bas équivaut à disette de pain chez nous. Aussi pendant la guerre, tandis que la Métropole a vu sa consommation étroitement limitée, le Protectorat a toujours vécu dans l'abondance de cette denrée par les soins de l'autorité militaire. Il y allait de notre prestige aux yeux des populations fraîchement soumises.

Depuis la guerre, la France s'est assurée le monopole d'importation du sucre jusque-là partagée entre plusieurs pays, notamment la Belgique et l'Italie. La construction d'une raffinerie française à Casablanca vient encore de confirmer ce monopole.

Le *problème* de l'industrie sucrière se posait au Maroc de la façon suivante : allait-on y introduire progressivement cultures sucrières, sucreries et raffineries, ou renversant l'ordre, fallait-il installer d'abord une raffinerie utilisant du sucre d'importation ?

bitants. C'est donc la consommation *individuelle* de sucre qui s'est trouvée accrue.

Divers groupes de projets englobant cultures sucrières et raffineries furent étudiés et finalement abandonnés. A l'ordre logique on préférait l'ordre historique[1], la raffinerie précédant la sucrerie au lieu de la suivre. Ce système trouvait sa confirmation dans les faits : il est reconnu qu'une raffinerie peut prospérer très loin des lieux de production, pourvu qu'elle s'installe près des centres de consommation. Ainsi les puissantes raffineries de San Francisco sont situées à 3.000 milles de leurs bases d'approvisionnement. Si, d'autre part, l'on raffinait à Marseille, n'était-il pas plus simple de raffiner à Casablanca même les sucres bruts de France, de Java ou des Antilles destinés à la consommation marocaine ?

La seule objection était précisément tirée du fait que, depuis de très longues années, la Compagnie Paquet mettait, aux portes du Maroc, des fournisseurs de premier ordre, les raffineurs marseillais. La Compagnie marocaine, l'une des plus importantes sociétés d'affaires du Protectorat, dut attendre des circonstances favorables pour obtenir l'accord des raffineries de Saint-Louis du Rhône et par elles, l'adhésion des raffineries Beghin, Lebaudy, Sommier et de la Méditerranée. Elle s'assura enfin le concours financier de l'Union Parisienne et de l'Union Européenne.

La fondation de la Compagnie Sucrière[2] eut lieu le 17 avril 1929 au capital de 5 millions pour la période des études, bientôt porté aux 50 millions prévus dans les statuts d'origine. Trois ans après, le 27 avril 1932 la raffinerie de Casablanca était inaugurée par M. Lucien Saint, Résident général.

1. Dans presque tous les pays, le commerce et l'industrie de transformation ont précédé la production.
2. De Cacqueray (G.), discours prononcé à l'inauguration de la raffinerie in *Presse marocaine*, 28 avril 1932.

A la différence des industries précédentes, celle-ci demande ses *matières premières* à l'importation. C'est ainsi que, le 15 mars 1932, 25.000 sacs contenant 3.500 tonnes de sucre de canne étaient débarqués à Casablanca en provenance de Saint-Domingue. Le Maroc pourra-t-il un jour réaliser le cycle complet de la fabrication du sucre depuis la plante qui le contient, canne ou betterave ? Sans doute, la culture de la *canne à sucre* s'est développée autrefois avec succès dans la région de Sous. Mais l'Afrique du Nord, au climat sec et extrême, paraît en général impropre aux cultures tropicales, comme la canne ou le coton, qui recherchent un climat humide et égal[1]. Le Sud-Ouest Marocain est une région-limite pour cette production. Il ne faut pas fonder sur elle de trop grandes espérances. La *betterave sucrière*, au contraire, réussit fort bien au Maroc[2].

Des essais entrepris depuis dix ans dans les diverses régions par le Service de l'expérimentation agricole ont donné d'excellents résultats tant au point de vue rendement en poids qu'à celui de la richesse en sucre (20 à 48.000 kilos à l'hectare avec des teneurs en sucre de 13 à 18 %).

Certains inconvénients, tels que la « montée à graines » des racines, leur arrachage, leur conservation, le coefficient salin... semblent devoir être assez facilement écartés.

En outre, l'économie rurale est appelée à retirer un grand profit de l'introduction de la betterave : celle-ci constitue pour la culture des céréales un assolement de premier ordre, susceptible d'assurer un équilibre meilleur des exploitations ; d'autre part, l'extraction du sucre laisse des sous-produits de valeur pour l'alimentation du bétail.

La Chambre d'Agriculture des régions de Rabat, du Gharb

1. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 448.
2. *Petit Marocain*, Casablanca, 30 mars 1932.

et d'Ouezzan s'exprimait ainsi dans sa séance du 23 avril 1932 : « Négliger plus longtemps cette culture ou ne la considérer que comme un facteur de second degré serait une grosse faute économique ».

Il convient toutefois de procéder avec une grande prudence et d'étudier après les conditions techniques, les conditions commerciales : les pays d'outre-mer, Antilles françaises, Cuba, Java..., atteints par la crise vendent le sucre de canne à des prix réduits. Leur production est passée, en effet, de 9 millions de tonnes en 1914 à 19 millions de tonnes en 1928, pendant que la production européenne de sucre de betterave remontait au niveau d'avant-guerre, soit 9 millions de tonnes. Cette augmentation égale à 10 millions n'avait aucun rapport avec l'accroissement de la population, et moins encore avec les besoins de celle-ci [1]. Les conditions actuelles du marché mondial sont donc assez défavorables. Cependant, des pourparlers viennent d'être engagés entre un groupement et des colons de Fez et Meknès pour la culture de la betterave et l'installation d'une sucrerie.

L'*usine* de la Compagnie Sucrière Marocaine est située aux Roches-Noires, le quartier industriel de Casablanca. Elle avait tout avantage à s'installer dans un port, puisqu'elle fait venir par mer son sucre brut et son charbon. Ses bâtiments couvrent un vaste terrain de 12 hectares, contenant une nappe d'eau capable de satisfaire aux besoins journaliers de la raffinerie (1.000 m^3 environ). Ils sont pourvus de l'outillage mécanique le plus perfectionné : tapis-roulants amenant les sacs de sucre brut sur des monte-charges, qui les conduisent au cinquième étage ; broyeurs et turbines transformant le sucre brut en un sirop épais,

1. Association Colonies Sciences, *rapport général* 1932, p. 3.

poissant et brun ; autoclaves pour la cuite du sirop ; filtres pleins de noir animal qui du cinquième étage descendent au premier ; appareils pour la purification, la cristallisation et le coulage du sucre en pains. La salle des pompes entretient la circulation nécessaire à la vie de cette immense usine.

La vapeur à haute pression nécessaire est fabriquée dans une salle de chauffe très moderne. Elle est indirectement utilisée par la centrale électrique, chargée de fournir l'éclairage et la force motrice. La consommation annuelle de charbon est d'environ 12.000 tonnes importées d'Angleterre. Enfin, l'atelier de réparation constitue lui-même une petite usine en miniature.

Bien que l'outillage réduise la main-d'œuvre au minimum, celle-ci comprend plus de 500 personnes, dont 80 Européens. Les indigènes, venus pour la plupart du Sud, sont de bons ouvriers ; ils présentent des aptitudes spéciales pour la conduite des machines. Une cité ouvrière située à proximité de l'usine abrite 40 familles et 40 célibataires indigènes. Le personnel européen a également ses habitations particulières.

Tout le sucre produit est destiné au *marché intérieur*. L'usine peut en fournir 300 tonnes par 24 h. ou 30.000 tonnes par an au maximum (consommation marocaine 135.000 tonnes en 1931)[1]. Elle donne comme sous-produits 10 tonnes de fourrage mélassé par jour. Les premiers essais de fabrication ont donné de bons résultats, mais il a fallu adapter exactement la qualité du sucre au goût difficile des indigènes. La vente organisée à travers le pays s'est révélée plus facile dans le Sud que dans le Nord. Le sucre marocain, qui s'était partagé avec le produit français le marché du

1. De Cacqueray, discours précité.

Protectorat, a subi les premiers assauts de la concurrence tchèque. Mais, « ceci est une autre histoire », qui relève encore du problème douanier.

6. *Diverses industries de transformation des produits agricoles*[1].

La nécessité d'une *industrie laitière* s'était fait sentir à Casablanca pour répondre aux besoins de la population européenne. Une coopérative groupant les principaux producteurs en 1928 a été transformée, en 1930, en une Société anonyme dirigée par le Président actuel de la Chambre d'Agriculture. Elle fournit plus d'un million de litres de lait pasteurisé.

Une *chocolaterie* s'est également installée à Casablanca tout près de sa clientèle.

Passons maintenant aux industries qui transforment des produits spontanés du sol marocain :

Inexistante en 1923 l'industrie du *crin végétal* comprenait en 1926 15 usines à Casablanca et dans sa région, 12 au Maroc Oriental. Sa matière première est un arbuste minuscule, « le doum » ou *palmier-nain*, qui pousse dans les plaines recevant 35 à 60 cm. de pluie[2]. Tandis que les indigènes en labourant le contournent avec leurs faibles charrues, les colons l'arrachent à mesure qu'ils défrichent le sol. Aussi, il est à prévoir que les progrès de la colonisation le cantonneront dans les régions de parcours, comme cela est arrivé en Algérie et en Tunisie.

Ses feuilles en éventail fournissent une fibre qu'on pourrait utiliser comme pâte à papier, mais son véritable usage

1. Chauveau (L.), *op. cit.*
2. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 53.

industriel est le crin végétal. Les usines, installées dans les villes ou en plein bled, sur le bord des routes, pour recevoir les lourds chargements apportés à dos d'ânes ou de chameaux, produisent environ 50.000 tonnes de crin. La « Société africaine et bordelaise industrielle » en fabrique, à elle seule, 10.000 tonnes (capacité maxima : 18.000 tonnes) ; elle possède 5 usines et fait travailler 30 Européens et 3.000 indigènes. Ce produit est exporté en Europe et jusqu'en Amérique. Certains établissements de Casablanca ont commencé à teindre en noir le crin à destination des pays anglo-saxons, où se faisait jusqu'alors cette teinture, dont le procédé était inconnu au Maroc.

A la différence du palmier-nain, qui pousse surtout dans les plaines du Maroc Septentrional et Occidental, l'*alfa*, est confiné dans les régions steppiennes du Maroc Oriental. C'est une graminée qui est exclue des terrains où il tombe plus de 50 cm. de pluie. Les peuplements d'alfa du Maroc Oriental sont estimés à 2 millions d'hectares pouvant produire 4 à 500.000 tonnes ; mais jusqu'ici, faute de moyens de communication, l'exploitation n'a pas dépassé 23.000 tonnes [1].

Bien connu pour son importance économique, l'alfa sert principalement à la fabrication de la pâte à papier. Il semble que l'Afrique du Nord, grosse productrice de la matière première, ait été à même de réaliser cette transformation sur place. Or, jusqu'à présent, tous les essais tentés dans cette voie ont échoué en Algérie ou en Tunisie. La fabrication de la pâte à papier se fait à l'Etranger, en Angleterre surtout, dont les bateaux utilisent les chargements d'alfa comme fret de retour ; pour l'industriel anglais, mieux approvisionné par ailleurs en charbon et en eau, le prix du transport est ainsi réduit au minimum. Cela expli-

1. Bernard (A.), *op. cit.*, p. 441.

que que la transformation soit plus avantageuse à faire dans le pays importateur que dans le pays producteur.

Cependant, un groupe bordelais a récemment formé le projet d'installer une usine de pâte à papier dans le Maroc Oriental[1]; le point choisi est Berguent, station de la voie ferrée Oujda-Bou-Arfa; l'usine doit consommer la houille de Djerada; elle aurait à proximité l'alfa, le combustible et aussi des réserves d'eau, toutes conditions favorables à la réussite de l'entreprise.

La fabrication des *parfums* s'appuie principalement sur la production des *roses* dans les oasis du Sud de l'Atlas. Les indigènes apportent annuellement aux souks de Marrakech 1.000 tonnes de pétales de roses; 350 tonnes environ sont séchées, 400 tonnes exportées, le reste des fleurs fraîches est distillé en de nombreux petits alambics constituant une industrie familiale (150.000 litres d'eau de rose).

Une Société industrielle créée à Casablanca en 1928 y a installé une usine modèle pour distiller la rose et le géranium, une autre à Azrou, dans le Moyen-Atlas, pour la distillation du cèdre. Le Service d'Expérimentation agricole a joint ses efforts à ceux des industriels en organisant des cultures expérimentales dans les jardins d'essai et en faisant procéder à des distillations de fleurs.

1. « Le Maroc Oriental », Bernard (A.), in *Afrique Française*, août 1932, p 456,

CHAPITRE IV

LES INDUSTRIES CHIMIQUES

Sommaire. — 1. Usines d'engrais chimiques. — Fabriques de bougies et savonneries. — 3. Diverses industries réalisées ou projetées.

1. *Usines d'engrais chimiques.*

Les phosphates sont les seuls minerais qui, jusqu'à présent, aient donné lieu à une industrie de transformation au Maroc, l'industrie des engrais chimiques, essentielle au développement agricole.

Le 20 octobre 1922 était fondée la *Compagnie des superphosphates et produits chimiques du Maroc,* société anonyme *française* au capital de 8 millions de francs, filiale des « Etablissements Kuhlmann ». Les travaux de construction ont commencé fin 1923 près de Casablanca et l'usine a été mise en route au début de 1925[1]. Elle est pourvue des perfectionnements techniques les plus récents et comprend un atelier de fabrication d'acide sulfurique, destiné au traitement des phosphates ; cet acide est produit à partir de pyrites importées d'Espagne. L'usine emploie approximativement 30 Européens et 150 Indigènes.

1. Chapus, thèse précitée, p. 175.

Sa production de superphosphates oscille entre 25.000 et 30.000 tonnes (année-record 1929 : 32.000 tonnes)[1].

L'industrie marocaine ne transforme donc qu'une minime partie des phosphates extraits dans le pays (1 /100e environ en 1930). — De même, la Tunisie n'a qu'une seule usine de superphosphates, au Djebel Djelloud, près de la capitale[2]. En Algérie, par contre, la « Société algérienne de produits chimiques et d'engrais » possède 4 usines, qui ont ensemble une capacité de production égale à 175.000 tonnes[3]. Il faut noter que l'emploi des superphosphates en Afrique du Nord a pu causer quelques déboires ; car le sol contient déjà du phosphate naturel et se révèle souvent trop pauvre en eau pour l'assimilation parfaite de ces engrais chimiques. Autre point de comparaison, la France, importatrice des phosphates nord-africains, fabrique au minimum 2 millions de tonnes (15 % de la production mondiale), dont la majeure partie est utilisée par son agriculture.

C'est d'abord sur le *marché intérieur*[4] que l'usine marocaine écoule une part de sa production. Ses ventes s'y sont accrues graduellement : 2.500 tonnes en 1925, 4.500 en 1926, 6.200 en 1927... et cet accroissement a heureusement compensé la réduction des ventes à l'exportation. Le *marché extérieur*[5] est constitué par deux groupes de pays : un groupe méridional comprenant les Canaries et l'Espagne ; un groupe septentrional avec la Finlande, le Danemark et la Russie. Les Canaries absorbent régulièrement plus de 5.000 tonnes. Le marché espagnol a été fermé aux importations marocaines par une élévation continue des droits

1. *Rapports du Conseil d'Administration*, exercices 1927-8-9, 30-1-2, Paris.
2. Despois (J.), *La Tunisie*, Paris, Larousse 1930, p. 175.
3. Chapus, *op. cit.*
4 et 5. Renseignements de la Direction commerciale des Etablissements Kulhmann, 11, rue de la Baume, Paris (Siège Social de la Compagnie).

.e douane. La Finlande et le Danemark, en restreignant la ɔrtie des devises monétaires, ont abouti au même résultat. ɛnfin, les ventes sur la Russie, qui avaient été très fortes n 1929, n'ont pu être renouvelées. Sur les 25.000 tonnes roduites en 1932, une grosse partie a été vendue à l'intéieur ; mais, par suite de la crise de l'agriculture marocaine, industrie a dû lui accorder des crédits de plus en plus ɔngs. Quant au reste, il a été écoulé aux Canaries et dans es colonies de la Côte Occidentale d'Afrique. Le marché ntérieur et peut-être celui des Canaries, à cause de sa ɔroximité, restent en somme les plus sûrs débouchés des uperphosphates marocains.

Il existe à Casablanca une *autre fabrique d'engrais*, la Société anonyme de triage et d'utilisation des déchets ıénagers » fondée en 1928 au capital de 2 millions. Elle ɑploie une main-d'œuvre indigène de 100 personnes. 'usine comprend deux groupes de cent cellules utilisant : procédé Beccari ; les ordures ménagères de la ville, préala-ɔlement triées, sont amenées par des courroies au-dessus des ɛllules, où elles sont versées et transformées par fermenation en terreau (17.500 tonnes par an)[1].

2. *Fabriques de bougies et savonneries*[2].

La « Société industrielle de l'Afrique du Nord », créée n 1923 à Casablanca, possède une usine aux Rochesloires et deux autres de moindre importance sur la route e Mazagan. Elles traitent les déchets de cire d'abeille ɒportés par les indigènes pour en faire de l'alcool ; mais ur principale activité porte sur la fabrication des *bougies*

1. Chauveau, *op. cit.*
2. Chauveau, *op. cit.*

de paraffine. Le chiffre de production à Casablanca est passé de 194.000 kilogs en 1924 , à 935.000 kilogs en 1929. Il est nettement inférieur au chiffre des importations de bougies étrangères (4 millions de kilogs valant une vingtaine de millions de francs), dont le premier rang appartient au commerce anglais.

Pour les *savons*, la France, dont les produits sont connus et appréciés des indigènes, fournit la presque totalité des importations (5 millions de kilogs d'une valeur de 19 millions de francs). Il existe aussi, nous l'avons vu à propos des huileries, 3 *savonneries* à Port-Lyautey, Casablanca et Mogador, utilisant des huiles végétales.

3. *Diverses industries réalisées ou projetées.*

Une fabrique d'*oxygène*, succursale de « l'Air Liquide », a été créée en 1929 à Casablanca pour les besoins de la soudure autogène. Sa production maxima peut atteindre 20 m^3 d'oxygène par heure et 50 m^3 d'acétylène par 24 h. Elle extrait l'oxygène de l'air liquide d'après le procédé Georges Claude.

Deux fabriques de *cheddite*, appartenant à la « Société marocaine d'explosifs » sont installées, l'une à Casablanca et l'autre à Oujda.

La solution des problèmes de l'*acide sulfurique* et de l'*acide nitrique* peut avoir les plus heureux effets sur le développement des industries marocaines. Le Service des Mines en a fait une étude spéciale. L'acide sulfurique est utile au traitement des phosphates et au raffinage des pétroles. Sa production pourrait être couplée avec l'exploitation du gisement de fer barytique de Khenifra, la baryte, sous-produit de mine fournissant la matière première. Un

haut-fourneau d'essai, fonctionnant au charbon de bois de l'Atlas, produirait, par exemple, 10 tonnes de fonte par jour, tandis que le laitier, réagissant sur la baryte, donnerait 500 à 600 kilogs d'acide sulfurique.

L'acide nitrique sert en particulier à la fabrication d'engrais azotés. Or, la carbonisation des fines d'anthracite (bassin de Djerada) produit un gaz de distillation très riche en hydrogène, qui pourrait être utilisé en vue de la synthèse de l'ammoniaque. Une fois cette synthèse réalisée, la préparation de l'acide nitrique se ferait aisément.

La fabrication industrielle de la *soude* et du *chlore* se fait par l'électrolyse du chlorure de sodium dissous dans l'eau. Il n'y a d'autres matières premières nécessaires que le sel marin et le charbon, qui existent au Maroc. Les applications de cette industrie seraient nombreuses : traitement de l'alfa pour la papeterie, des huiles végétales pour la savonnerie, lavage des laines, etc...

Enfin, les dépressions naturelles et salées du Maroc doivent se prêter, selon toute vraisemblance, à l'extraction du *brome* et de la *potasse*, qui constituent d'autres éléments utiles au développement des industries chimiques.

CHAPITRE V

LA CONCENTRATION DES INDUSTRIES A CASABLANCA

Pour avoir une vue exacte de l'activité industrielle du Protectorat, il convient d'observer que la majeure partie de cette activité est concentrée en un point unique : *Casablanca.*

En 1921, on y recensait déjà 54 % de la force motrice, 75 % des capitaux et 60 % du personnel ouvrier (non compris celui des travaux du port)[1].

Aujourd'hui, il suffit d'énumérer toutes les grosses usines casablancaises pour mettre en plein relief ce phénomène de la concentration : en premier lieu, les établissements de la « Société anonyme des Chaux et Ciments » et de « Poliet et Chausson » pour la construction ; en second lieu, les « Moulins du Maghreb », les « Brasseries du Maroc », les « Huileries et Savonneries du Maroc », sept usines de conserves sur quatorze, la nouvelle raffinerie de la « Compagnie sucrière marocaine » pour le groupe des industries alimentaires ; l'usine des superphosphates enfin, sans compter les Abattoirs et Frigorifiques industriels et la Centrale

1. A. Charton, *Casablanca, ville industrielle,* in *Bulletin de la Société de Géographie du Maroc,* 3e trimestre 1922.

thermique de l'Energie électrique du Maroc. Les trois-quart de l'Industrie manufacturière du Protectorat sont, en somme, réunis à Casablanca.

A quoi faut-il attribuer cette primauté industrielle ? Pourquoi d'autres villes marocaines, Fez, Marrakech, Oujda... n'ont-elles pas connu la même fortune ?

Il est un fait qui domine toute l'histoire économique du Protectorat : le développement prodigieux qu'a pris, en l'espace de quelques années seulement, le trafic du *port* de Casablanca :

242.000 tonnes en 1914

2.596.000 tonnes en 1928 (année record) [1].

Ce fait, conséquence de la découverte des phosphates [2], de la mise en valeur agricole du pays et de son outillage économique, a lui-même déterminé la vocation industrielle de Casablanca. Comme tous les grands ports commerciaux du monde, Londres, Marseille, Hambourg, Rotterdam, New-York..., celui-ci s'est rapidement mué en une grande ville industrielle. Facilités d'approvisionnement des usines en machines, en combustibles, en matières premières, ressources en main-d'œuvre, existence d'un marché local déjà important, facilités d'exportations aussi, telles sont les causes de cette évolution générale. Elles suffisent à compenser l'éloignement des gisements miniers, dont la proximité favorise, au contraire, en certains cas, l'essor industriel des villes de l'intérieur. Dans tous les ports, la fonction commerciale entraîne la fonction industrielle [3].

1. R. Hoffherr, *op. cit.*, p. 66 et Célérier. « Les fonctions économiques du port de Casablanca », *Revue de géographie marocaine*, 1930.

2. 1.323.000 tonnes de phosphates exportées en 1928.

3. Ainsi à Nantes, dont le trafic atteignait 2.804.000 tonnes en 1929, on retrouve le même genre d'industries qu'au port de Casablanca. Il y a, en outre, des chantiers de constructions navales, des fonderies et établissements métallurgiques. Cf. Chambre de Commerce de Nantes. Renseignements sur le port de Nantes 1932.

Cela ne saurait suffire, pourtant, à expliquer que Casablanca soit devenu le premier, sinon le seul centre industriel du Maroc. D'autres villes ne l'emportent-elles pas en France sur Marseille ou sur Nantes par la puissance de leurs industries ? Ici interviennent certaines considérations spéciales à Casablanca. Sa situation éminente, au point de vue industriel, résulte, avant tout, de ce qu'il a été choisi pour être le port *national* du Maroc et le centre principal d'expansion européenne. Il exerce, en effet, un quasi-monopole commercial ; son trafic atteint, a lui seul, les 4/5 des échanges extérieurs du Protectorat, importance relative aussi remarquable que son importance absolue. Or, le monopole commercial conduit, toutes choses égales d'ailleurs, au monopole industriel. D'autre part, toutes les voies de communication, routes et chemins de fer, ont commencé à rayonner vers l'intérieur à partir du grand port marocain, assurant la distribution rapide à travers le pays du produit de ses usines.

Casablanca doit enfin sa puissance industrielle à l'existence d'une nombreuse colonie d'immigrants ; la ville compte aujourd'hui 58.000 Européens sur 163.000 habitants, soit plus du quart de la population européenne du Maroc ; ceux-là ont été les premiers et les plus sûrs clients de l'industrie marocaine ; ils lui ont fourni en même temps le personnel de direction et la main-d'œuvre qualifiée. C'est par Casablanca que le vieil empire maghrébin s'est éveillé à la vie européenne ; c'est par lui, aujourd'hui, qu'il est initié à la vie industrielle.

L'esprit moderne d'entreprise et ses réalisations pénètrent progressivement dans tout le pays. Il n'est pas douteux que la concentration des industries à Casablanca apparaîtra moins saisissante un jour[1] :

1. Eyquem (J.). « L'industrie casablancaise perd de plus en plus le carac-

Dans le Maroc Oriental, Oujda voit se dessiner des perspectives d'avenir industriel avec l'exploitation des mines, l'achèvement de la ligne Fez-Oujda-Oran et la future construction du Transsaharien.

Safi, port atlantique, servira prochainement de débouché au nouveau centre d'exploitation phosphatière de Louis-Gentil ; et Fedhala s'est déjà révélé un port de pêche fortement industrialisé.

Quant aux autres villes, Port-Lyautey, Fez, Marrakech., elles pourront, en accroissant le chiffre de leur population européenne et en utilisant la force hydro-électrique, créer des industries nouvelles pour satisfaire aux besoins d'une clientèle toute proche. D'autres facteurs, imprévisibles, peuvent encore modifier la situation actuelle.

Si nous limitons maintenant notre vue à la ville de Casablanca, nous observons un phénomène nouveau de concentration : toutes les grandes usines, excepté les Moulins du Maghreb, sont groupées dans le même quartier, judicieusement situé à l'est de la ville, entre le port et la gare de chemin de fer ; c'est le *quartier industriel* des « *Roches Noires* » prévu dans le plan Prost, qui a ordonné les lignes de la cité future. Les grands espaces autrefois déserts se recouvrent de constructions modernes, offrant en un saisissant raccourci l'image de l'industrie marocaine et de sa volonté d'avenir.

tère national acquis au début, en raison de l'avance prise sur les autres villes », p. 139 : *Les ports de la zone française du Maroc ; leur rôle économique*, Thèse, Alger, 1933. — Cette thèse contient une analyse très serrée de la fonction industrielle de chacun des ports marocains.

CONCLUSION

I. — *Comparaison entre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.*

Au terme de cette étude, une comparaison s'impose du point de vue purement *industriel* entre les trois pays de l'Afrique du Nord. Ils constituent, en effet, une unité géographique [1] et relèvent, à des titres divers, de la même autorité politique, l'autorité française.

Pour effectuer cette comparaison, suivons le plan inverse de notre plan général d'étude et remontons des industries existantes aux conditions générales du développement industriel.

Dans chacun de ces trois pays, on constate l'existence d'industries indigènes et d'industries européennes. Les premières meurent lentement ou s'adaptent, pour vivre, aux conditions nouvelles ; elles sont, en général, plus résistantes et mieux conservées au Maroc qu'en Tunisie et surtout qu'en Algérie. Les secondes, les industries européennes, ont poussé des racines vigoureuses dans toute l'Afrique du Nord : les plus importantes de beaucoup sont les industries alimentaires, minoteries, huileries, fabriques de conserves..., qui constituent le prolongement naturel de l'agriculture et de la pêche ; puis viennent les industries

1. A. Bernard, *Le Maroc, op. cit.*, p. 1.

du bâtiment, liées à l'essor de la colonisation européenne, et d'autres industries de transformation des produits agricoles (comme les manufactures de tabac en Algérie). Il n'y a pas encore d'établissement métallurgique proprement dit, sauf, en Tunisie, la fonderie de plomb de Mégrine. Les industries mécaniques consistent le plus souvent en ateliers de réparations. Quant aux industries chimiques, elles sont principalement représentées par des usines de superphosphates, en Tunisie, en Algérie et au Maroc [1].

1. *En Algérie*, les industries européennes sont principalement des industries dérivées de l'agriculture : minoteries (une des plus fortes, celle de Maison Carrée peut livrer 300.000 quintaux par an), distilleries, huileries, fabriques de bière, fabriques de conserves alimentaires, manufactures de tabac, d'allumettes, industries du liège, tanneries, etc... L'industrie du bâtiment comprend des usines pour la fabrication de la chaux et du ciment, des fabriques de carrelage et de nombreuses briqueteries. Il n'y a pas d'industrie métallurgique proprement dite. Les ateliers de construction mécanique les plus importants sont ceux d'Hussein-Dey (2.000 ouvriers). Plusieurs chantiers navals existent enfin à Alger et à Oran. — A. Bernard, *L'Algérie*, p. 485-7. — Voir aussi l'ouvrage de M. Demontès (V.), *L'Algérie industrielle et commerçante*, Paris, Larose, 1930, p. 62 à 87.

En Tunisie, ce sont les industries alimentaires utilisant les produits du pays, qui sont les plus importantes : minoteries et huileries surtout. L'industrie métallurgique est représentée par l'usine de plomb de Mégrine, près de Tunis, qui traite une très forte partie du minerai local ; les industries mécaniques se bornent aux chantiers navals de Sidi Abdallah et aux ateliers de la Compagnie Fermière des Chemins de fer tunisiens. L'industrie chimique est représentée par l'usine des superphosphates à l'est de la capitale. (J. Despois, *La Tunisie*, Paris, Larousse, 1930, p. 175).

Au Maroc, nous l'avons vu, ce sont aussi les industries dérivées de l'agriculture qui ont trouvé les meilleures conditions de développement (cf., *supra*, 2e partie : le développement industriel).

Il serait intéressant d'établir le tableau comparatif de la *population industrielle* des trois pays de l'Afrique du Nord. Malheureusement, les renseignements qui concernent la population industrielle, ont été effectués à des époques différentes et par des Services différents selon les pays. La comparaison qui résulte des chiffres suivants, n'a donc qu'une valeur purement *indicative* : l'Algérie comptait, en 1925, 19.700 personnes employées aux mines et 97.800, dont 46.700 Européens, dans les établissements de transformation. (*Statistique industrielle de l'Algérie*, p. CLXII, Alger, Angelis, 1926). — En Tunisie, les mines et l'industrie occupent, d'après le recensement du 8 mars 1931, 47.000 personnes, dont 24.000 Européens. — Rappelons qu'au Maroc le Service d'Inspection du travail a recensé, en 1930, dans les « établissements industriels », 45.000 personnes, dont 10.500 Européens.

De ce court aperçu, il ressort que les trois pays de l'Afrique du Nord sont tous arrivés sensiblement au même stade industriel. Aucune différence essentielle n'existe dans leurs genres d'entreprises. Mais il faut noter la rapidité exceptionnelle du développement des industries marocaines, dans un pays où la France s'est installée en 1912, alors qu'elle était déjà en Tunisie depuis 1881 et en Algérie depuis 1830.

Il semble donc que le Maroc n'ait pas encore eu le temps d'utiliser pleinement ses possibilités d'industrialisation. La comparaison avec les deux autres pays va nous confirmer dans cette opinion.

« L'Algérie, dit M. Augustin Bernard, ne présente pas jusqu'à nouvel ordre des conditions très favorables au développement de la grande industrie ; elle n'a jusqu'ici à peu près pas de combustibles solides ou liquides, fort peu de houille blanche, une main-d'œuvre qui est loin d'être surabondante et qui, malgré les efforts faits pour lui donner une éducation technique et professionnelle, restera longtemps encore assez malhabile »[1].

M. Despois s'exprime ainsi à propos de la Tunisie : « Malgré la richesse de son sous-sol, elle n'est pas un pays industriel : elle n'a presque pas de main-d'œuvre spécialisée et les capitaux hésitent à s'engager dans des entreprises nouvelles. Surtout elle souffre d'un manque presque total de combustible : elle n'a pas de houille, pas de pétrole non plus — au moins jusqu'ici — quoique de nombreuses traces d'hydro-carbures aient été relevées ; enfin, elle ne peut à peu près pas compter sur le secours de la houille blanche »[2].

1. A. Bernard, *L'Algérie*, Paris, Alcan 1929, p. 407.
2. J. Despois, *La Tunisie*, Paris, Larousse, 1930, p. 175.

Il n'est qu'un point sur lequel le Maroc accuse un désavantage certain : le régime douanier. L'Algérie, qui réalise avec la France une union douanière complète, voit son industrie protégée par des droits d'entrée convenables. La Tunisie, dont l'union douanière avec la métropole n'est que partielle, sait aussi défendre son industrie tout en accordant aux produits français un traitement privilégié [1]. Au contraire, le Maroc reste attaché à un système archaïque : par son libéralisme douanier, traditionnel, mais non intangible, il interdit à son développement industriel toute puissance ; par l'égalité douanière, que lui impose malheureusement l'acte d'Algésiras, il ne peut, d'autre part, monnayer avec les autres pays un traitement de faveur pour ses propres produits.

Ainsi, la comparaison entre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, sur le seul plan industriel, fait ressortir tous les avantages dont jouit l'industrie marocaine. Faut-il donc qu'ils soient tous rendus inexistants par le fait d'un régime douanier périmé ?

II. — *Plan d'action au Maroc* :

Nous avons reconnu l'opportunité d'une intervention des Pouvoirs Publics en faveur de l'Industrie marocaine naissante (protection douanière, contingents d'exportation en France, appuis divers), mais nous nous sommes abstenus jusqu'ici d'en tracer les limites. Il s'agit, en effet, avant tout de cas d'espèce et l'on ne saurait proposer, dans le cadre de cet ouvrage, qu'un plan très général :

a) Soutenir et protéger les *industries existantes*, qui corres-

1. Déclarations de 1896 et 1897 et loi du 30 mars 1928.

pondent aux besoins réels du pays et dont l'existence même sous le régime actuel est une preuve certaine de vitalité.

b) Encourager le développement de ces industries et la création d'*entreprises nouvelles*, mais seulement dans une *double limite* :

La première limite est imposée par les conditions *naturelles* du pays (ressources en matières premières, force motrice et main-d'œuvre), dont nous avons déjà tenté l'analyse.

La seconde limite dépend des conditions *économiques* : l'industrie marocaine doit être, en effet, capable de s'assurer elle-même un débouché régulier sur l'un des marchés suivants : le marché intérieur dont l'importance est forcément restreinte [1] ; le marché étranger qui est difficile à conquérir ; le marché français, enfin, qui doit s'ouvrir aux produits marocains à la faveur des contingents d'exportation [2].

C'est ici, croyons-nous, la plus grave difficulté : l'industrie marocaine risque de concurrencer l'industrie française. La conciliation des intérêts s'opèrera sur le terrain de l'*économie complémentaire*, dont on essaie aujourd'hui de définir les bases [3].

Bref, l'industrialisation du Maroc devra se poursuivre avec prudence dans la direction qu'un ancien Secrétaire Général du

1. Le marché intérieur comprend : le marché européen d'importance numérique faible avec ses 170.000 éléments civils, mais à pouvoir d'achat élevé ; le marché indigène à faible pouvoir d'achat, mais à force numérique imposante (5.000.000 h.).

2. « Il faut que la France accueille franchement le Maroc dans sa propre économie ou qu'elle obtienne pour lui des autres Puissances la liberté de négocier, au mieux de ses intérêts, ses possibilités d'achat ». A. Le Neveu *Le Maroc entravé*, in *Quinzaine Coloniale*, 23 septembre 1933.

3. Cf. E. Jussiaume. *Réflexions sur l'économie africaine*, Paris, Klincksieck, 1932 : « L'industrie minière est la base de la solidarité économique franco-africaine et d'une organisation complémentaire d'ensemble », p. 55. V. aussi R. Hoffherr, « *L'Afrique française et la Conférence économique nationale* », *Revue Politique et Parlementaire*, Paris, 10 avril 1933.

Protectorat a pu indiquer en ces termes : « Orienter le Maroc vers une économie aussi adéquate que possible à ses besoins actuels et futurs, et, pour le reste complémentaire de la métropole ; mais avec cette réserve capitale : n'y encourager que des productions ou des industries pour lesquelles le Maroc est naturellement *bien doué* et *bien placé* »[1].

1. G. De Tarde, *Les échanges franco-marocains et leur avenir. Afrique française*, 2e supplément, juin 1933, p. 155.

Vu :
Le Doyen,
Ch. BODIN.

Vu :
Le Président de la thèse,
P. FROMONT.

Vu et permis d'imprimer,
Le Recteur de l'Académie,
G. DAVY.

DOCUMENTS ANNEXES

RECENSEMENTS GÉNÉRAUX DES INDUSTRIES DU PROTECTORAT

Le Service du Commerce et de l'Industrie a fait procéder à six reprises au recensement général des industries du Protectorat : en mars 1918, décembre 1919, juillet 1921, décembre 1922, janvier 1924 et, en dernier lieu, en janvier 1927.

Le tableau suivant condense les résultats de ces divers recensements :

	1918	1919	1921	1922	1924	1927
Nombre d'établissements .	157	185	268	509	615	600
Nombre d'ouvriers	2.666	3.256	4.060	6.488	7.223	10.990
Force motrice en CV	5.953	5.992	14.259	19.460	22.868	50.657

L'industrie marocaine a réalisé depuis 1927 des progrès considérables. Nous avons essayé de déterminer les indices actuels (Cf. Introduction, I). Mais, pour obtenir des résultats rigoureusement comparables aux précédents, il importe que le nouveau recensement, dont l'urgence n'est pas contestée, soit effectué par le même Service suivant les mêmes méthodes.

Le « Service du Commerce et de l'Industrie », dont le siège est à Rabat, a été créé par arrêté résidentiel du 27 septembre 1912 (de 1912 à 1917, il a pris le nom de « Service

des Etudes Economiques »); il a pour mission d'étudier toutes les questions relatives au commerce, à l'industrie, aux transports maritimes et terrestres, à la propagande commerciale et touristique. Le « Bureau du commerce et de l'industrie de Casablanca » lui sert d'organe enquêteur et de poste d'observation dans la capitale économique du Protectorat

Résultats du dernier recensement officiel des industries européennes, effectué en 1927 [1]

Genre d'industries	Nombre d'établissements	Personnel	Nombre de C.-V
Electricité	15	418	38.246
Alimentation			
Minoterie européenne	41	648	2.622
Mouture indigène	14	45	257
Pâtes alimentaires	16	96	74
Boulangeries (Entreprises)	2	40	26
Biscuiteries	5	69	46
Glace, limonades, eaux gazeuses	48	212	698
Huileries	16	223	170
Savonneries	1	6	–
Chocolateries	1	23	40
Abattoirs	4	58	900
Brasseries	1	82	210
Salaisons	7	904	505
Etablissements vinicoles	9	411	347
Vinaigreries	1	2	–
Distilleries	5	37	–
Confitureries	2	16	2
Fromageries et beurreries	2	9	–
Totaux	175	2.881	5.897
Construction			
Fabriques de chaux, ciment et plâtre	9	561	1.643
Briqueteries	19	418	494
Fabriques de carreaux en ciment	25	201	57
Marbreries	5	118	86
Produits céramiques	5	113	28
Totaux	63	1.411	2.305
Industrie du bois			
Scieries	19	972	473
Menuiseries	57	648	663
Carrosseries-charroneries	38	245	218
Tonnelleries	1	4	5
Totaux	115	1.869	1.356
Métallurgie			
Constructions métalliques, forges	14	127	55
Ateliers mécaniques, serrureries	39	255	245
Fonderies	7	101	151
Soudure autogène	5	20	–
Fabriques de lits et sommiers	2	84	14
Totaux	67	587	465
Industrie automobile	34	479	258
Imprimeries	31	320	156
Industrie textile	3	266	260
Fabriques de tapis	11	633	5
Fabriques de crin végétal	32	1.177	720
Industries diverses	54	950	989
Totaux généraux	600	10.991	50.657

1. Annuaire économique et financier du protectorat, 1929. Rabat, p. 377.

MANIFESTE DES INDUSTRIELS DU MAROC (9 octobre 1933) :

« ... Conscients de leur force, de leur vitalité, des richesses qu'ils créent et de leurs puissantes chances d'avenir, les industriels du Maroc, aujourd'hui groupés, ont fait officiellement connaître les buts principaux qu'ils vont poursuivre, c'est-à-dire :

1° Procéder au *recensement* précis et sincère de toutes les industries en activité au Maroc ;

2° *Grouper* les industries ainsi recensées *par catégories* pour permettre la représentation proportionnelle de chaque catégorie au sein du Conseil et l'étude méthodique des questions présentées.

3° Créer une universalité : le Comité n'est pas une association locale, il est le *centre* de tout ce qui intéresse l'industrie marocaine. A une époque où plus que jamais la solidarité s'impose, il était fâcheux de constater si peu de cohésion entre ses diverses fractions.

4° Encourager par tous moyens tout *développement* ou toute *création* d'industries répondant à un réel besoin ou susceptible de contribuer à l'amélioration de la balance commerciale et, notamment, d'industries visant à la transformation des matières premières du sol et du sous-sol marocain.

5° Créer et s'assurer en tous pays, par prospection rationnelle et publicité judicieuse, les *débouchés* nécessaires à cette production.

6° Obtenir de l'Administration des *appuis* et des *droits de représentation* similaires à ceux des autres compartiments (agricole, immobilier et commercial) :

Création de la représentation du Comité au sein des Conseils de Gouvernement et de Conseils Supérieurs de

l'Industrie dont l'institution pourrait être envisagée en complément du Conseil Supérieur du Commerce.

7° Etudier une formule de *crédit industriel* à moyen terme et à long terme avec, si possible, le concours de capitaux privés et l'appui du Gouvernement.

En France, dans tous les milieux officiels et privés où l'on suit de près l'évolution économique du Protectorat, la création du Comité Central a rencontré les plus vifs encouragements et aussi de précieux appuis.

Au Maroc, les Services Publics lui ont non seulement réservé le meilleur accueil, mais l'ont honoré de puissants patronages.

Dès lors, le programme que s'est tracé le Comité apparaît moins lourd. Au reste, la ténacité dans l'effort, coutumière aux hommes qui l'ont créé, en assurera le succès. ».

COURS MOYENS DE VALEURS MAROCAINES A REVENU VARIABLE CHOISIES A TITRE D'INDICES ET DIVIDENDES ANNUELS CORRESPONDANTS [1]

Désignation des Sociétés	Valeur nominale	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933 mai
Compagnie Marocaine	500	359	442	608	887	1.132	779	543	481	390
		30	35	40	40	45	45	45	35	
Compagnie Générale du Maroc	500	345	481	663	1.047	1.998	1.419	810	511	430
		30	30	35	40	40	40	30	30	
Chaux et Ciments du Maroc	100	139	206	313	339	442	341	240	197	103
		10	12	14	15	15	15			
Moulins du Maghreb	100		115	133	172	127	81	91	66	62
		8	11	12			5	5		
Brasseries du Maroc	100			312	372	393	390	386	394	408
		11	15	15	17	20	20	20		
Superphosphates et Produits chimiques du Maroc.	500					1.101	1.213	879	763	915
				50	50	60	60	60		

Il est facile de voir d'après ce tableau que l'indice du cours moyen des valeurs marocaines cotées à la Bourse de Paris, a atteint son maximum en 1929. C'est également l'année où l'indice des valeurs françaises a été le plus haut : il s'est élevé progressivement de 100 en 1913 jusqu'à 507 en 1929, pour descendre ensuite d'une façon continue jusqu'à 243 en Décembre 1932 [2].

1. Renseignements recueillis dans l'*Annuaire des valeurs admises à la cote officielle de la Bourse de Paris*, 1932-1933 et, pour les Moulins du Maghreb, dans la *Revue des valeurs de l'Afrique du Nord*, numéros de mai. — Les dividendes de certaines sociétés à partir de 1932 n'y sont pas encore mentionnés.

2. *Bulletin de la Statistique générale de France*, 1933, p. 194.

BIBLIOGRAPHIE

I. — DOCUMENTS

Annuaire des entreprises coloniales. Union Coloniale, Paris, 1933.

Annuaire de statistique générale du Protectorat. 1931.

Annuaire Economique et Financier du Protectorat, Casablanca, 1929.

Avis de M. Messimy, sénateur, sur le projet d'emprunt relatif à l'achèvement de la ligne Fès-Oujda. Annexe au procès-verbal de la séance du 15 juillet 1932 n° 704.

Bulletin Economique du Maroc, Rabat, juillet, 1933, n° 1.

Bulletin officiel du Protectorat de la République française au Maroc, Rabat.

Discours de M. G. de Cacqueray pour l'inauguration de la Raffinerie Sucrière Marocaine, in *Presse Marocaine* du 28 avril 1932.

Enquête de la Résidence générale du Maroc sur la crise de la main-d'œuvre in *l'Afrique Française*, suppléments de février, mars-avril-mai 1931.

Informations économiques et financières, par de Launay (L.), Casablanca. avril 1932.

Mémoire sur le Maroc et la crise, S. d'études et d'informations économiques. Paris mai 1933.

Note de la C^ie^ Sucrière Marocaine sur les œuvres sociales, 29 mars 1933.

Note sur la situation économique du Maroc, Rabat, 7 avril 1932. Coursier (H.), Consul de France (non publiée).

Notices de la Direction générale de l'Office Chérifien des phosphates, août 1931, mai 1932, 28 mars 1933.

Procès-verbaux de la Commission des blés et du contingentement réunie en 1932, aux Affaires Etrangères à Paris, in *Presse Marocaine* de mars 1932.

Rapports du Conseil d'Administration :

1° De l'Office Chérifien des Phosphates ;

2° Des Moulins du Maghreb ;

3° Des Brasseries du Maroc ;

4° Des Superphosphates et Produits Chimiques du Maroc.

Rapport du Service de la Marine Marchande et des pêches maritimes au Maroc, pour l'année 1931, Rabat.

Rapport sur la situation de l'industrie cimentière marocaine, Casablanca, 1932, (non publié).

Rapports annuels sur la navigation et le mouvement commercial du Maroc, (Service du Commerce et de l'Industrie), Rabat.

Traités, codes et lois du Maroc, t. 1^er^, par P.L. Rivière, Paris, Sirey.

II. OUVRAGES ET ARTICLES

A. OUVRAGES GENERAUX SUR LE MAROC

BERNARD (A.). — *Le Maroc*, Paris, Alcan, 7e édition, 1931.

CÉLÉRIER (J.). — *Le Maroc*, Paris, Colin, 1931.

GIRAULT (A.). — *Principes de colonisation et de législation coloniale* (Maroc), t. V, Paris, Sirey, 1928, 5e édition.

HOFFHERR (R.). — *L'Economie Marocaine*, t. III de la Collection des centres juridiques de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, Paris, Sirey, 1932.

B. ETUDES PARTICULIERES D'ECONOMIE MAROCAINE OU NORD-AFRICAINE

AMPHOUX (M.). — *L'évolution de l'agriculture européenne au Maroc*, Annales de Géographie, 15 mars 1933.

AVONDE (Ch.). — *L'Industrie Marocaine*, in *La renaissance du Maroc*, Rabat, 1922.

BARDINET. — *Le régime douanier du Maroc*, Thèse, Bordeaux, 1932.

BEAUGÉ . — *Les phosphates du Maroc*, Conférence, Casablanca, 1928.

BEL (A.). — *Les industries d'art indigène de l'Afrique du Nord*. Afrique française, 1931, supplément, p. 589.

BERNARD (A.). — *L'Algérie*, (liv. V, chap. III), Paris, Alcan, 1929.

BERNARD (A.). — *La main-d'œuvre dans l'Afrique du Nord*, Afrique Française, septembre 1931, supplément.

BERNARD (A.). — *Le Maroc espagnol en* 1932, Afrique Française, août 1932.

BOULOGNE et HASSOUN. — *Rapport sur l'électrification du Maroc*. La quinzaine coloniale, Paris, 25 février, 10 mars, 10 avril, 25 mai 1933.

BOUY (E.). — *Le problème de la main-d'œuvre au Maroc*, Thèse, t. Ier de la Collection de l'Institut juridique des Hautes-Etudes marocaines.

CÉLÉRIER (J.). — *La pêche au Maroc*, Annales de géographie, 1928, p. 452 et s.

CÉLÉRIER (J.). — *Les fonctions économiques du port de Casablanca*, Revue de géographie marocaine, 1930.

CÉLÉRIER (J.). — *Le Maroc est-il un pays neuf* ? Revue de géographie marocaine, 1929.

CHAPUS. — *L'exploitation des phosphates au Maroc*, Thèse, Paris, 1928.

CHARTON (A.). — *Casablanca ville industrielle*, Bulletin de la Société de géographie du Maroc, 3e trimestre, 1922.

CHAUVEAU (L.). — *Aperçu sur le développement de l'industrie au Maroc*, in Chimie et Industrie, mars 1932, n° 3 *bis*.

DEMONTÈS (V.). — *L'Algérie industrielle et commerçante*, Paris, Larose, 1930.

DESPUJOLS. — *Note sur l'industrie minière au Maroc*, in Revue de l'Industrie minérale, août 1930.

DESPOIS (J.). — *La Tunisie*, (liv. IV, chap. VIII), Paris, Larousse, 1930.

DONON (J.). — *Le régime douanier du Maroc*, Thèse, Paris, 1920.

DUQUAIRE (H.). — *Pour ou contre Algésiras*, in « Le Petit Casablancais », 23 et 10 avril 1932.

ECORCHEVILLE (Cl.). — *La protection économique du Maroc*, Mémoire de fin de stage des contrôles civils, Rabat, 1933.

GRUVEL et ANTRAYGUES. — *L'industrie des pêches sur la côte occidentale du Maroc*, Challemel, 1927.

GUILLEMIN (J.). — *L'Office Chérifien des Phosphates*, thèse, Caen, 1928.

HARDY (G.). — *Le Marocain*, Annales de géographie, 1927 p. 336 et s.

HOFFHERR (R.). — *La protection économique du Maroc et l'acte d'Algésiras*, Revue politique et parlementaire, juin 1932.

HOFFHERR (R.). — *L'Afrique française et la Conférence économique nationale*. Revue Politique et Parlementaire, 10 avril 1933.

HOFFHERR (R.) et MAUCHAUSSÉ (A.). — *Formules d'organisation minière africaine* (t. VI, de la Collection de l'Institut juridique des Hautes-Études Marocaines), Paris, Sirey, 1933.

JUSSIAUME (E.). — *Réflexions sur l'économie africaine*, Paris, Klincksieck, 1932.

LADREIT de LACHARRIÈRE (J.). — *La création marocaine* (capital et main-d'œuvre), Paris, Peyronnet et Cie, 1930.

LAUNAY (L. de) ET LANGRE (J. de). — *Droits, taxes, frais des Sociétés au Maroc et en France*, Casablanca, 1931.

LAVERGNE. — *Industrie des pêches et industries dérivées au Maroc*, Thèse, Toulouse, 1932.

LE GLAY. — *Le Berbère Marocain*, Revue des vivants, septembre, 1930.

LE MOIGNE (Y.). — *Hydraulique et irrigations au Maroc*. Rapport de l'Exposition Coloniale, Internationale, Paris, 1931.

LE NEVEU (A.) — *Le Maroc entravé*, in la Quinzaine Coloniale des 10 et 25 septembre 1933.

MASSIGNON (L.). — *L'artisanat indigène dans l'Afrique du Nord*. Rapport présenté au Congrès Colonial International de la Société indigène, 1931.

MASSIGNON (L.). — *Enquête sur les corporations musulmanes d'artisans et de commerçants au Maroc*, Paris, Leroux, 1925.

MAUCHAUSSÉ (P.). — *L'évolution du régime minier au Maroc français*, Thèse t. II de la Collection de l'Institut juridique des Hautes-Études Marocaines, Paris, Sirey, 1931.

NATAF. — *Le Crédit et la Banque au Maroc*, Thèse, Paris, Geuthner, 1929.

RICARD (P.). — *La protection de la vie locale au Maroc*. Rapport présenté au Congrès Colonial international de la société indigène, 1931.

TARDE (G. de). — *Les échanges franco-marocains et leur avenir*, Afrique Française, juin 1933 2e supplément.

TRUCHY (H.). — *Le Maroc économique*, in le Capital, 12 septembre 1933.

C. *ETUDES ECONOMIQUES DIVERSES*

CAVAILLÈS (H.). — *La houille blanche*, Paris, Colin, 1922.

FROMONT (P.). — *La division internationale du travail et la reconstruction économique de l'Europe*, Revue Politique et Parlementaire, août 1931.

MAURETTE (F.). — *Les grands marchés de matières premières*, Paris, Colin, 5e éd., 1930.

PHILIP (A.). — *L'Inde moderne*, Paris, Alcan, 1930.

REBOUD (A.). — *Précis d'économie politique*, Paris, Dalloz, t. I, 1925, t. II, 1927 et 1929.

ROUSIERS (P. de). — *Les grandes industries modernes*, t. Ier, Paris, Colin, 1927.

SIEGFRIED (A.). — *Les capitaux en Amérique Latine*, Revue de Paris 1er février 1932.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

PREMIERE PARTIE

LES CONDITIONS GENERALES

Chapitre I

Les matières premières

I. Matières premières d'origine animale et végétale 20
II. Matières premières d'origine minérale 23
1° Les phosphates 23
a) Les gisements 23
b) L'industrie phosphatière 24
2° Les minerais métalliques 29
a) Fer 29
b) Manganèse 31
c) Plomb 33
d) Métaux divers 34
3° Les combustibles minéraux 36
a) Charbon 36
b) Pétrole 40

Chapitre II

La force motrice

1. La force motrice d'origine thermique 46
2. La force motrice d'origine hydraulique 47
a) Conditions géographiques 48
b) Réalisations techniques et projets 51
3. L'organisation du marché 52

Chapitre III

La main-d'oeuvre

1. Main d'œuvre européenne et main d'œuvre indigène 58
2. Les ressources propres du Maroc 58
3. Les crises successives 62
4. La qualité des travailleurs marocains 66
5. Les salaires et leur influence sur le rendement 68
6. Les œuvres sociales 69

Chapitre IV

Les capitaux

1. L'afflux des capitaux français au Maroc 76
2. Les raisons de cet afflux 79
3. L'organisation du financement industriel, privé et public 80

Chapitre V
La législation douanière

1. Le principe de l'égalité économique 88
2. Le tarif douanier 90
3. Répercussion sur la vie industrielle 93
4. Industries à protéger 96
5. Mesures de protection. Elévation des droits de douane 97

DEUXIEME PARTIE
LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Chapitre I
L'artisanat indigène

1. Caractères généraux 109
2. Décadence et rénovation 110
3. Description des industries indigènes 113
4. Problèmes d'organisation 118

Chapitre II
Les industries du bâtiment

1. Leur raison d'être 121
2. Usines de chaux et ciment 122
3. Fabriques de carreaux en ciment et briqueteries..... 129
4. Industries rattachées 130

Chapitre III
Les industries alimentaires

1. Leur raison d'être 133
2. Minoteries et biscuiteries 134
3. Brasserie 142
4. Huileries 146
5. Fabriques de conserves de légumes et de poissons..... 148
6. Raffinerie sucrière 154
7. Diverses industries de transformation des produits agricoles ... 161

Chapitre IV
Les industries chimiques

1. Usines d'engrais chimiques 165
2. Fabriques de bougies et savonneries 167
3. Diverses industries réalisées ou projetées 168

Chapitre V
La concentration des industries à Casablanca

Conclusion 175
Documents annexes..... 181
Bibliographie..... 187
Carte minière du Maroc 44

Imprimerie F. BOISSEAU, 34, rue du Taur, Toulouse